

CÉRILLY ET LES ENVIRONS

TRADITIONS, DOCUMENTS, LEGENDES,

HISTOIRE

DE

THE NEUILLE.

GEORGES BODARD

Monographies Cantonales

Cheneuille

1^{ère} Partie

1^o Géographie physique

— **Situation - Bornes** — La commune de Cheneuille est située à l'extrémité S.E du canton de Cérilly, entre les 20^e et 35^e degrés de longitude orientale ; le 33^e degré de latitude septentrionale la coupant environ par la moitié.

Elle a pour bornes, au N.O. la commune de Cérilly, et à l'O. la commune du Vilhain, dans le canton de Cérilly dont elle fait partie, au N.E et à l'E la commune de Saint-Denis, au S.E celle d'Ygrande toutes les deux du canton de Bourbon l'Archambault ; au S. celle de Lavaux-Bombonnois du canton d'Heissou. Ses limites sont conventionnelles ou artificielles. à l'exception d'une partie au N.O. où les ruineaux de Gineais et des Bourrus, et d'une partie de l'E. où les ruineaux d'Épinoux et du Gentil réunis lui forment une délimitation naturelle.

~ **Relief du sol - Aspect général** - Le sol, comme pour tout le canton, est naturellement incliné du S.E. au N.O. vers la vallée du Cher, avec, vers son milieu, le profil des collines séparant les eaux du Cher de ceux de l'Al-lier, dont le versant ouest comprend que cette commune de Cherueville, et une petite partie, toute proche de celle de Ceully.

La contrée est généralement assez accidentée, et la pente, comme nous venons de le dire, se fait plutôt sentir du S.E. au N.O. Le point culminant est Villacieux avec 387 mètres d'altitude, puis, la ligne de partage des eaux nous donne les altitudes suivantes : Gensois 372^m, Goyonière 337^m, Vallin 312, Loume 335, Laronière 360, La Velatte 312, Le domaine neuf 310, Le Bois curé 320, Les Fatueaux 313, le bourg de Cherueville lui-même 347^m pour descendre à 288 à Epinoux et aux Vixiers, 285 à Ferrus, 288 à la garde 280 à la manturrière et 252 à Blondière, formant par ces dépressions des petites vallées au fond desquelles les ruisseaux se dirigent vers les tributaires de la rivière d'Al-lier.

~ **Hydrographie** - Le seul cours d'eau important de la commune est la rivière de Biendou. Elle est formée par la réunion de deux ruisseaux qui traversent la commune de l'est à l'ouest. Le premier est le ruisseau du Goutat qui prend sa source vers les manonnets et passe non loin du vieux château de la Trolière; l'autre est celui d'Epinoux, qui prend sa source au-dessus de Valrinoux, passe près du château des Roches, arrose l'étang et le marais d'Epinoux, dont la superficie est de dix hectares, voisant dix ares et se joint au ruisseau du

Goutte sur la limite de la commune. De là, la Bièvre
 va arrosé Saint Blaise et Souzy et se jette dans la rivière
 d'allée entre Château et le Veurobe; elle reçoit encore
 quelques filons d'eau nés sur la commune de Ceuilly,
 tels sont le ruisseau de Gensois qui les alimente les é-
 tangs de Brisil et de Vallin, et se grossit dans l'étang de
 Collignon, de celui des Bourses; puis, aux confins nord
 de la commune de deux autres petits ruisseaux, celui de
 la Gouthière et celui de Villers, peu importants à leur dé-
 but, grossissant davantage en traversant le territoire de
 la commune de Carleuvre.

Superficie. Nature du sol. — La superficie de la com-
 mune de Cheneville est de 3972 hectares, 09 ares, la troi-
 sième du canton comme étendue. Sa constitution géologi-
 que est, pour l'ensemble de la commune de granite por-
 phyré, de pegmatites, de quartz, de marnes irisées,
 et de grès tertiaires.

La ligne du chemin de fer qui la traverse du sud au
 nord et la partage presque en deux parties égales, est
 une véritable démarcation artificielle des différentes con-
 positions géologiques de son sous-sol. La partie occidentale
 est presque, en totalité composée de roches anciennes, où
 le granite porphyroïde à gros cristaux de feldspath imprimé
 au relief du sol son principal caractère.

La partie orientale est composée d'argiles et de grès
 tertiaires du terrain permien et, vers les confins de la
 commune, aux environs du domaine des Fondards, et en
 continuant sur Louvrou-Baillonnois, de marnes

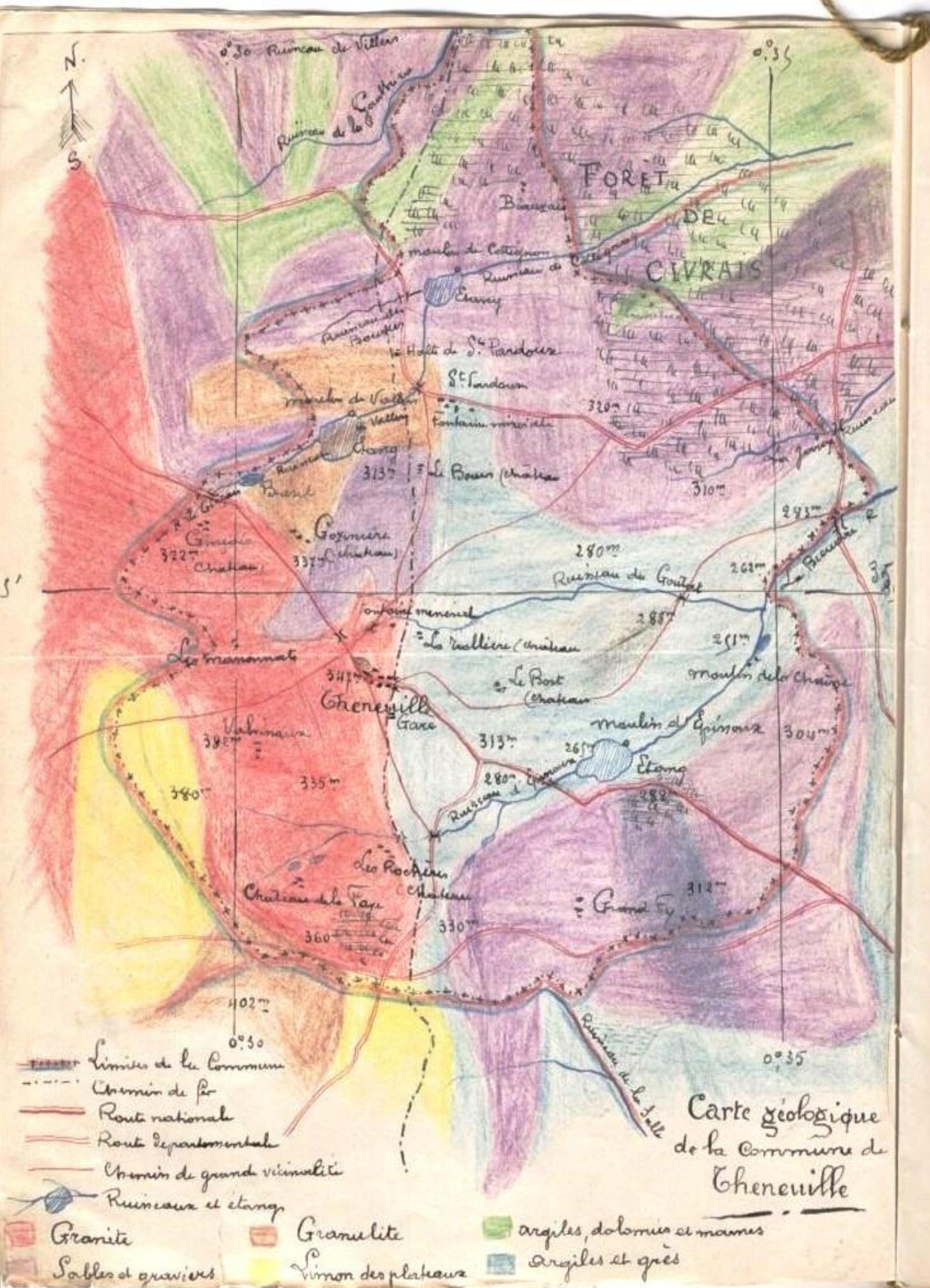
rouges ou diversement colorés. De Lournay désigne cette
 masse du nom de = gris argileux de Cosne = C'est, dit-il
 une roche spéciale, formant des bancs assez mal réglés,
 généralement rubéfiés, avec des noyaux arrondis rouges
 ou jaunes, quelquefois, au contraire, entièrement blancs. Ils
 ressemblent à s'y méprendre au sidérolithique isère
 qu'on trouve non loin de là, dans la vallée du Cheu. 1/

M. l'abbé Berthoumieu, dans son atlas géologique
 du département de l'Allier 2/ fait des arkoses de Cosne 3/
 le quatrième étage du Permien, tandis que M. Boulanger
 fait rentrer cette formation dans les marnes inférieures de
 son terrain de Trias, bien que les terres de la tranchée de che-
 min de fer qui les met à nu, et où l'on peut les examiner
 commodément, paraissent essentiellement argileuses, sans
 aucune trace de calcaire.

= Cette argile est massive, compacte et formée de grains
 très-fins; elle durcit à l'air sec, mais elle est soluble
 dans l'eau et, quand il pleut, les ruisseaux de la région
 semblent couler de sang. Elle se rattache au permien. = tel
 est l'avis de M. E. Allivier. 4/

On trouve encore, dans les parties basses, autour de Saint-
 Pardoux, dans la forêt de Cirois et dans toute la partie
 sud du cours du ruisseau d'Épinoux, une couche pliocène

- 1/ De Lournay - la géologie de l'Allier
- 2/ Atlas géologique du dept. de l'Allier - Etienne Aulaurie et
 Moulin 1900
- 3/ Statistique géologique et minéralogique de l'Allier - Moulin
 Imprimerie Desrosiers 1844
- 4/ Bulletin scientifique du Centre 1904 page 134



où dominent les sables et les graviers; enfin, autour de Saint-Baudoux, vers l'ouest, une assise granulitique ou granite mélangé de mica, aussi nommée pegmatite.

Du bois d'Aglan, la formation du sol est de quartz mélangé à la pegmatite, pour tout le marneçon.

Sur les plateaux des domaines de Bonneau et de Grand-Fry, la couche arable est siliceo-argileuse, avec de nombreux fragments de quartz, et un sous-sol mélangé de granite et de grès calcaire tertiaires, tandis que sur les versants elle est ordinairement argilo-siliceuse, avec, presque partout un sous-sol argileux, plus ou moins imperméable.

Ces grès et ces marnes constituent un sol légèrement ondule, auquel le mélange des argiles avec le quartz des grès, donne une certaine fertilité. En d'autres endroits, le granite porphyroïde et la pegmatite, très-altérables à l'air, se désignent en sables grossiers que les eaux entraînent facilement, laissant la terre végétale se maintenir plus difficilement, ce qui rend le terrain moins productif.

Le granite porphyroïde, par sa désagrégation, donne à la contrée une physionomie toute particulière. Partout où il domine - et c'est le cas pour la contrée qui nous occupe - le sol est parsemé de blocs énormes, tantôt épars, et tantôt accumulés qui on pourrait prendre pour de véritables monuments druidiques et qui ne sont que des blocs en place, ayant résisté à la désagrégation continue, véritable charpente du massif rocheux dont les parties plus tendres ont été entraînées par les eaux.

Les sources minérales de Saint-Baudoux et de La Tral-lière, sur cette commune sont dues au soulèvement des

pegmatites et des porphyres composant le sous-sol. Elles sourdent dans les points de contact de la pegmatite et du porphyre, avec les autres roches primitives, arrivant au jour par des fissures qui se sont produites lors de l'éruption de ces matières.

Dans les parties basses du terrain pliocène, sur les sables et les graviers, les eaux s'écoulent facilement, formant des ruisseaux plus ou moins importants.

La seule matière utile qu'on puisse tirer des terrains granitiques, est une pierre assez bonne pour la construction, des terrains argileux, en de certains endroits, à Saint Sardaize, par exemple et à la Tillerie, de la terre à tuiles.

Climat. Le climat de la commune de Cheneuille, comme celui d'une grande partie du canton a pour caractéristique, les brusques variations de température, les vents continuels qui résultent des dépressions atmosphériques provenant sans doute, du voisinage des forêts de l'ancien et de l'ancien Cimaïs, et de nombreux étangs. L'hiver y est froid, quelquefois très-rude. Les Registres francimieux relatent plusieurs hivers extrêmement rigoureux, tel celui de 1709, le plus froid de nous, les habitants se rappellent encore des hivers rigoureux de 1879 et de 1890.

Pendant la belle saison, les orages sont fréquents, souvent accompagnés de grêle. Et, presque partout, au printemps, les vents du S.O. venant des montagnes d'Auvergne y sont grands, très-froids et toujours redoutés. Il y a très-souvent des gelées tardives, jusque vers la fin de mai qui causent beaucoup de dégâts, surtout aux arbres fruitiers et aux vignes.

Et côté de ces désavantages, notons une compensation cependant, la salubrité de l'air et la bien-être par conséquent des maladies épidémiques. La moyenne de la vie y est assez élevée et il y a beaucoup de vieillards au-dessus de 70 ans.

2^e Géographie Economique.

Agriculture — Jusque vers le milieu du siècle dernier l'agriculture était restée stationnaire parce que routinière. Un peu partout on pouvait voir de grandes étendues incultes ou brardes, couvertes de bruyères, d'ajoncs et de genêts. Aujourd'hui la commune de Chemuille peut marcher de front avec les communes voisines et même grâce à quelques gros propriétaires assésorant tous les jours leurs propriétés, se place au premier rang.

C'est au commencement de 1849 que M. Louis Bignon le père, se rendit acquéreur sur la commune de Chemuille des trois domaines de la Cuisse, Banneau et Grand-Fy; c'est de là que devait venir le progrès.

En effet, à partir de cette époque, ce furent constamment des travaux d'amélioration mis en oeuvre. Les vieux bâtiments tombant en ruines, furent remplacés par des granges spacieuses, bien aérées, munies du confort et des améliorations les plus récentes et chaque exploitation est une agglomération de logements judicieux.

seraient appropriés.

Les terres furent également transformées, les parties marécageuses drainées, les prairies irriguées, les brousses incultes débarrassées, des chemins ouverts.

Les moyens de culture les plus nouveaux furent employés, la charrue fut largement donnée à ce terrain, ne renfermant pas de calcaire; des prairies artificielles furent créées; des racines fourragères furent cultivées en grand au lieu d'être reliquées dans un petit coin du jardin; enfin l'élevage fut entrepris sur une plus grande échelle et, pour perfectionner les races, quelques bons reproducteurs furent entretenus et de nombreux croisements essayés.

Les résultats furent concluants, et finirent par être obtenus, quoique bien lentement, les plus routiniers; le capital pouvaient doubler et tripler de valeur; les colons cultivateurs vécurent dans l'abondance et toute la contrée, ressentit les effets de cette heureuse transformation. Aujourd'hui la contrée produit toutes les céréales, froment, seigle, orge et avoine; elle se livre à l'élevage soit l'engrais des espèces bovine, ovine et surtout porcine. Il faut ajouter à ces productions, les arbres fruitiers, nombreux dans les jardins, les vergers et les haies, pruniers, pommiers, cerisiers, merisiers, sorbiers, coignassiers et néfliers. Et, dans les champs, noyers et châtaigniers sont ceux dont on escompte généralement le rendement. La vigne dont la culture était restreinte et un peu abandonnée à cause des aléas de printemps trop froids, commune à l'époque chez quelques gros propriétaires, à Grand-Fy

Goyinière, Saint Pardoux et donne un vin qui, s'il n'est pas de première force en alcool, est très-agréable au goût et généralement consommé sur place ou dans les environs,

La race chevaline est aussi l'objet de soins particuliers, chaque domaine a sa jument poulinière, destinée aux étalons de l'État; dans les petites exploitations une à deux remplacent la jument, une ou plusieurs charrues remplacent un cheptel important; et, surtout, les produits du laitage, de la bœuf-carré et du clopice sont les sources d'un revenu important. Ici et là, sont aussi quelques ruches d'abeilles, dont l'élevage est cependant assez négligé.

Les domaines sont, en grande partie exploités par métayage. Les fermiers, proprement dits, y sont rares, mais cependant le nombre tend à s'accroître. Peu au point de vue des fermiers généraux, ce qui est bien, car ces derniers, véritables locataires principaux, exploitent toujours les terres qu'ils ont louées, à l'aide de métayers surchargés d'impôts, vivant par conséquent, assez difficilement, et ne pouvant, dans ces conditions s'intéresser à l'avance du domaine sur lequel ils vivent franchement.

Les métayers ont, en général une étendue moyenne de cinquante à soixante hectares. Les grandes propriétés tendent à se morceler; les grands domaines aussi. Ce morcellement est dû à cette cause que les familles n'habitent plus ensemble, comme autrefois, et l'exhaurissement des campagnes par les centres, l'exploitation d'un grand

domaine demande un personnel trop nombreux, trop coûteux et impossible à trouver

En 1868, d'après une brochure publiée par M. Louis Bignon les terres labourables se vendaient, en moyenne 800 à 1200 francs l'hectare; les prairies naturelles 2 à 300 francs l'hectare; les terrains boisés 800 francs à 1000 francs l'hectare. Et le tout, en bloc, composant une métairie 1000 francs l'hectare.

La valeur locative était celle-ci = terres labourables 25 à 30 francs l'hectare; prairies naturelles 50 à 60 francs l'hectare; bois 20 à 25 francs. En bloc composant une métairie 15 à 20 francs l'hectare.

On voit que beaucoup de ces prix ont aujourd'hui quintuplé. Nous parlons toujours de 1868:

Les baux des métayages ont une durée très limitée, généralement trois, six, neuf années. Ils contiennent ces clauses principales. Les premiers doivent:

- 1° Verser entre les mains du bailleur, à titre d'impôt colonial une somme de 200 à 600 francs et même plus, selon l'importance du domaine. Alors, les métiers dispensés de payer directement l'impôt foncier restent assujettis à la cote mobilière et à l'impôt des portes et fenêtres (aujourd'hui supprimé).
- 2° Exécuter tous les charrois dont le propriétaire aura besoin.

3° Entretien à leurs frais les couvertures en chaume (aujourd'hui à peu près complètement disparues)

4° Exécuter à leurs frais, la moitié des fossés neufs nécessaires

5° Planter chaque année, sans indemnité un certain

nombre d'arbres fruitiers et Poire = des entes =
 6° Donner annuellement au bailleur à titre de = services =
 en = menus suffrages = de 3 à 8 Kilos de beurre, 8 Kilos de
 Fromage, 6 chapons, 6 poulets, un certain nombre de dindes
 ou d'aîs grasses.

Dans chaque domaine la culture est généralement ainsi
 organisée :

- Terres labourables de 20 à 40 pour 100,
- Prairies naturelles de 10 à 20 pour 100
- Pâturés et landes de 40 à 70 pour 100

Les faucheuses, moissonneuses et biveuses mécaniques ten-
 dent à se généraliser depuis quelques années pour sup-
 pléer à la main-d'œuvre chère et insuffisante

Commerce et voies de communications-

Cheneuille a trois Poires les 28 mars, 2 juin (la loue des do-
 mestiques, fréquentée seulement sous ce rapport), et 3 dé-
 cembre, les autres ne le sont pas. Cependant le Conseil
 municipal réclamait une nouvelle Poire le 2 ou le 3
 Janvier, une première Poire en 1837, une seconde Poire en 1840
 une troisième fois le 25 juin 1841 avec ces considérations :
 que les abords du chef-lieu de la commune qui a plus
 de 1200 habitants, sont facilités par la route royale no,
 153 de Moulins à Orléans, le chemin de Cosne à Lury-
 Lévy, et encore celui du Vilhain à Saint-Denis pour
 l'écoulement des bestiaux, principalement des bœufs gras

Le grand commerce de Cheneuille est celui des produits
 agricoles, et la vente des eaux minérales de Saint-Landry
 et de la Tréllière. L'importante tuilerie de Saint-Landry
 est aujourd'hui abandonnée. La gare du chemin de fer

économique donne à Theneuille, une certaine animation car le trafic y est assez considérable, surtout pour Cerilly et Ygrande; on y conclut des bois de Breuçais et de Cirçais du bétail, des produits agricoles, et on y va chercher des engrais, des vins, du charbon et toutes sortes de marchandises alimentant le commerce journalier. Les voyageurs assez nombreux, pendant une certaine période, prenaient le train ou descendaient à Theneuille, donnant un certain mouvement à la petite localité et alimentant le trafic du petit commerce.

Cette ressource supprimée actuellement par les nombreux services d'autobus.

La commune de Theneuille est favorisée par quelques bonnes voies de communications: elle est traversée par la route nationale n° 153 qui relie Bourges à Moulins, en passant par Ygrande et Cerilly; elle est réunie à Montluçon et à Montmarault par le chemin de grande communication n° 1, qui se bifurque à Cosne. Elle n'est éloignée que de 5 kilomètres de Cerilly son chef-lieu de canton, de 39 kilomètres de Montluçon son chef-lieu d'arrondissement, de 34 kilomètres également de Moulins son chef-lieu de département.

La ligne de chemin de fer à voie étroite de Sancerre à Laperouse, construite en 1890 traverse la commune du sud au nord, avec une gare desservant la localité à environ 500 mètres du bourg. De cette gare un service public fonctionnait deux fois par jour sur Cerilly (aujourd'hui supprimé par les nombreux services d'autobus) et un commissionnaire du chemin de fer pour la marchandise. Il y a à Theneuille un bureau de poste et un bureau téléphonique. Population d'après le dernier recensement de 1936: 956 hab.

- 3^e. Géographie politique -

La population de la commune de Chesseville, comme celle de toutes nos communes rurales tend à diminuer de plus en plus. L'exode vers la ville se fait sentir à chaque recensement. Nous la trouvons de 1150 habitants en 1790; de 1216 en 1792; de 1323 en 1802, alors à son apogée; de 1195 en 1904; de 1195 également en 1912, alors la quatrième du canton; puis de 956 au recensement précédent et de 956 également au recensement dernier de 1936. La population en est exclusivement agricole comme le témoigne la distribution des habitants, qui, à part la faible agglomération du bourg (150 environ) et du village de Saint-Fardoux (60 environ), sont disséminés ici et là, dans tous les domaines, sur tous les points du territoire.

Des cinq ou six châteaux féodaux qui florissaient jadis sur l'ancienne paroisse, des ruines seules subsistent quelques-uns transformés en habitations pour le cultivateur ou en bâtiments agricoles. Une tradition concernant les anciens seigneurs féodaux est venue jusqu'à nous: ils se pouvaient - paraît-il - conduire aux offices du dimanche, par leurs sujets, dans des chars attelés de quatre boeufs - tels, les anciens reis paroissiens.

La féodalité y fut puissante, d'importantes et nombreuses maisons seigneuriales vivaient sur la paroisse et pouvaient faire preuve le jour plus lourdement sur les paysans. Aujourd'hui, c'est une commune où les habitants sont plutôt aisés. La plupart des journaliers possèdent quelques hectares de terres labourables, de la

résulte une main d'œuvre peu abondante, et la difficulté de trouver des ouvriers dont l'agriculture a besoin pendant la saison = des ouvrages =

En 1868, nous dit M. Bignon, les laboureurs recevaient de 300 à 500 francs de gages annuels, et les vachers ou filles de banc - cours de 100 à 250 francs = nouvris et blanchis = les journaliers recevaient, pendant le printemps, outre la nourriture, évaluée à 0.75 par jour, en moyenne, 1.50; pendant l'été, pendant le temps qu'on est convenu d'appeler = la période des ouvrages = un minimum de 3 francs par jour, et la nourriture évaluée 1 franc. Ces prix qui avaient doublés avant la guerre 1914-1918 sont aujourd'hui (vers 1920) sans limites. Un laboureur peut demander de 4 à 5000 francs par an, un vacher de 16 ans de 2 à 3000 francs et une domestique de 1500 à 2000 francs, et encore, le personnel est-il difficile à recruter.

Noms des lieux habités (d'après Chazaud)

de l'ancienne paroisse de Theneuille (parochia de Theneolis au XIV^e siècle)

- | | | |
|--------------------------------|--------|---------------------------------|
| 87 - L'Alaette - locature | 1214 | La Bigorne - hameau |
| 136 - L'anneau | - 1256 | Biorai hameau |
| 229 - Les Arabes - ferme | - 1313 | Le Blanchetier domaine |
| 246 - Les anormiers - locature | - 1454 | Le Bois curé - village et ferme |
| 312 - L'Aume - ferme | - 1613 | Les Bonneau - domaine |
| 347 - L'Avenière - domaine | - 1669 | gde et petite borde - domaines |
| 651 - Les Barres - locature | - 1715 | Le Bost - domaine |
| 1140 - La Bertille do, | - 1881 | La Bouillotte - domaine |

- 1891. Le Boud - château et dom - 6034. Les gabriels - domaine
- 2044. Les Bourres - domaine - 6151 - La garde - domaine
- 2210. Le Bribil - domaine - 6291. Gençais - village et dom.
- 2411. Les Boulati - domaine - 6300. Vieux gençais - ferme et ruines
- 2692 - Les Carulins domaine - 6505 - Goussière - château et dom.
- 2813 - La Carri - locaterie - 6572. Le Gantat, domaine
- 2812 - La Chaîne - moulin - 6677. Grand-Fi - domaine
- 2991 - Le Grand Champ dom - 6774 - Les granges domaine
- 3609. Le Champ d'en Haut loc. - 7092 - L'Hermitage, dom. chapelle
- 3080. Le Champ de grande lue - 7215 - Goype-loup locaterie ^{village}
- 3124. Le Champ long. locat. - 7244. La Jarrie - domaine
- 3887 - Chez Bironod - domaine - 7255. Jassanières. locaterie
- 3911 - Chez Heuillard hameau - 7360 - Les Jandons - locaterie
- 4029. La Claude - locaterie - 7524 - Les Lurieux - domaine
- 4376 - Cottignon - moulin - 7609. Le Champ de la Loge loc.
- 4397. Le Coubrais. hameau - 7833 - La maillevie. locaterie
- 4647 - La Croix - hameau - 7864 - La maison brûlée loc.
- 5051 - Le Domaine neuf, dom - 8206 - Martinrière - hameau
- 5183. Les Écurieux hameau - 8240 - Les manonats - village
- 5243. Epinoise - moulin - 8315 - mouplis - domaine
- 5318. L'étang neuf, locaterie - 8690 - Le mont. domaine
- 5429 - La Faye chât et ham. - 8830 - La Moutuère. hameau
- 5476. Les Fermiers - ferme - 9305. L'Ombre - hameau
- 5490. La Fertille - locaterie - 9562 - Les Patumeaux - hameau
- 5539. La Fitechère - domaine - 10182 - Les Flambelettes. domaine
- 5573. Fondouard, ham. et dom. - 10212 - Plassiers - domaine
- 5588 - La Font - locaterie - 10472 - Souffelière. domaine
- 5821 - Les Fonis - locaterie - 10879 - Raquet - domaine
- 5860 - Le Fouinot. domaine - 10278. La Rebillière - domaine
- 5873 - Le Foue - locaterie - 11138 - Les Ris - domaine

- 11180 - Le Robuic - locaterie - 12602 - Vallin - hameau
 11254 - Les Rochères - chatelham - 12626 - Valvrou - hameau
 11626 - Saint Sardon - vill. dom. ^{fontaine} - 12679 - La Vou - domaine
 11759 - Saurin - locaterie - 12733 - La Velatte - village
 11852 - La Saignerie - locaterie - 12736 - Les Velles - locaterie
 11875 - La Saignerie - locaterie - 12906 - La Varière - domaine
 1200 - Les Sourdinières - domaine - 1303 - La Vigne - locaterie
 12013 - Les Syies - domaine - 13209 - Villorcieux dom et loc.
 12170 - Les Ternés - locaterie - 13167 - La Viose - locaterie
 12200 - Le Thet - domaine - 13183 - La Viose hameau
 12194 - Theneuille - village
 12436 - Rochères - hameau
 12447 - La Trallière - ch. dom. font.
 12509 - La Trillière - locaterie

Enfin, si nous en croyons Choyard, archiviste de l'aller
 il y aurait eu à cette époque () sur la commune de The-
 neuille 67 domaines, 40 locateries, et 5 anciens châteaux, jés
 dours, auxquels il faudrait ajouter les nouveaux châteaux
 actuels : de la famille Bignon à la Croix ; de M. Monestier
 au Bois, de la famille Sauty aux Duches, de la famille
 Dubumblay aux Rochères. En ruines, les châteaux de
 Genest et du Bois ; transformés en maison d'habitation
 les anciennes demeures seigneuriales du Bois, de la Foue
 de la Trallière, l'ancienne hôtellerie de Saint-Sardon

Histoire.

L'histoire de Chenneville n'est pas très-importante; si peut quelques faits plus saillants se confondent avec l'histoire générale de la contrée, c'est plutôt la vie journalière de la paroisse qui se déroule autour de l'église.

Le châtelain de Baulion - l'Échambault dont la paroisse dépendait, y préleva les cens, rentes, devoirs, corvées, tailles et de justice, signatures des quêtes, droits de layettes sur le bœuf et dimes sur les grains et les vins, etc... les seigneurs seigneuriaux également des cens et des dimes sur leurs héritages. Pour si intéressants qu'ils soient, ces comptes nous sont mal connus.

mais, si pendant cette période féodale l'histoire du bourg est assez obscure, il y a autour d'elle une ceinture de faits assez importants dont les seigneurs offrent quelque intérêt, et les renseignements sur eux, fournis par les Registres paroissiaux à partir de 1608 nous fourniront quelques chapitres. Toujours puisant à la même source nous avons une petite histoire de l'Église et de la paroisse, ainsi que des mœurs religieuses de ses habitants nous diviserons donc cette étude en quatre parties. La première comprendra les faits généraux ou ceux des siècles; la deuxième l'histoire par les Registres paroissiaux, qui nous conduira jusqu'à la Révolution, la 3^e l'histoire des anciens fiefs; la quatrième, l'histoire de la Révolution jusqu'à nos jours, pour laquelle nous puiserons nos renseignements dans les Registres des délibérations des différentes municipalités

1^{ère} Partie

Faits généraux au cours des siècles.

Les origines de Cheneuille sont assez obscures. La contrée paraît cependant avoir gardé quelques restes de l'antiquité occupants, par les noms de lieux qui ont subsisté jusqu'à nos jours.

Un auteur dont le travail sur = un coin du Boulonnais = M. l'abbé Bordet ex-vicaire de Cerilly et ex-curé du Vithouie, écrit, au sujet des origines de Cheneuille que « quelques érudits considèrent comme origine étymologique, l'appellation de Locus Thyoneus (lieu consacré à Bacchus). Les bacchantes y auraient célébré les mystères de ce dieu, comme, - nous dit-il - autour du mont d'Aglon (Aglai), ébriées, la tête couronnée de lierre, le thyrse à la main, dansant et remplissant les airs de cris discordants... » Il nous dit aussi que d'autres érudits prétendent que Cheneuille proviendrait de Theus, (endroit consacré à Mercure, dieu adoré en beaucoup d'endroits dans les Gaules, auquel on immolait des victimes humaines. Mercure au Teutatis, était lui-même, le dieu de l'île-querée et de combrée....

Quoiqu'il en soit Cheneuille paraît être un nom ayant conservé une origine gauloise.

Comme nom historique, il nous faut attendre plus de mille ans, en 1324, pour connaître sa véritable désignation.

Capellanus de Genolio, dont le curé Pournit, au prapre
 Jeom XXII, 80 sols de subvies 1/

Ce même XIV^e siècle, Choyaud, archiviste de l'allée nous
 cite la = paroisse de Genolio = (paroisse de Chenaille)

Mais, revenons aux origines : le Bois, tout proche
 viendrait de Boii et rappellerait l'occupation des Boiens
 aux temps de la conquête romaine ; Goxinière rappel-
 lerait la conquête et l'occupation par les goths et les
 Wisigoths

La contrée de Chenaille supporta donc les mêmes vicissitudes
 situées que celle de Civilly, et toutes celles environnantes
 Elle appartient à l'origine de l'histoire au pays des Bitu-
 riges dont un des chefs les plus connus Amigat ou amba-
 gat régnait à Aravicum (Bourges). Plus tard après la
 conquête de la Gaule par Jules César, à l'époque gallo-
 romaine, elle fut partie de l'Aquitaine première ; plus
 tard encore, après leur invasion du territoire occupé par les
 goths, et enfin, elle fut conquise sur ces derniers, par les
 Français qui, comme nous le savons s'emparèrent, sous la
 conduite de Despin le Bœuf, de Bourbon et de Chantelle, chas-
 sèrent les goths et jetèrent les premiers fondements dans
 le pays, du Bourbonnais, où nous devions rester définitive-
 ment.

La période féodale venue, l'organisation ecclésiastique déjà
 accomplie avait succédé à de nouvelles invasions de barbares ;
 les Normands s'avancèrent jusqu' dans nos contrées et y
 commirent quelques dégâts. La province de Chenaille, dès
 que les châtellenies furent organisées, fut partie presque
 intégralement de la châtellenie de Bourbon l'archambault

sauf quelques parcelles de terrain qui ressortiraient de celle de la bourgeoisie Loubjain, qui devint dès 1598, par lettres de Henry IV, les terres de religion territoriale, la châtellenie de Ceuilly.

A cette époque, s'élevaient partout de nombreux châteaux féodaux, comme on le voit, soit pour faciliter l'administration du pays, soit comme demeures des seigneurs, vassaux des ducs, et aussi pour le défendre contre les nombreux envahisseurs qui passaient encore sur terre, saxons et normands, dont les hordes sauvages faisaient alors un peu partout de continuels razzias.

C'est ainsi qu'il y avait eu à Cheneville un château fort désigné sous le nom de = Château à motte = où résidait le principal seigneur du pays. On sait, que c'était alors la coutume, en pays de plaine ou non suffisamment accidentés, de construire ces demeures seigneuriales sur une élévation artificielle ou = motte = pour mieux en assurer la défense, et que de là, vint leur nom. Nous savons qu'à la même époque, il y avait un = château motte à Ceuilly dont l'emplacement est encore déterminé par des plates-formes ou exhaussements artificiels du terrain, et, dans les anciens documents, nous en trouvons de ~~ces~~ signales, un peu partout. Dans nos environs, à Ceuilly, à Cheneville et au Vilhain,

Chose assez extraordinaire ces châteaux à motte, qui semblent avoir eu une certaine importance, sont disparus sans laisser d'autre trace dans l'histoire, que leur appellation. Beaucoup de documents nous parlent encore du château = à motte de Ceuilly, du château = à motte de Cheneville, du château = à motte du Vilhain = sans autres

renseignements. Dans beaucoup de cas, et dont celui qui nous occupe ici, ils pourraient avoir succédé aux villas gallo-romaines, et être l'origine des agglomérations actuelles.

Si l'on en croit la tradition : la motte de Ethenuille = s'élevait au sud-ouest de l'église actuelle qui en avait été, à l'origine, la chapelle particulière. Donjon, chapelle et dépendances étaient entourés, comme c'était l'usage, d'un fossé tenant eau, et on y accédait par un pont levé qui aurait été placé = sur le chemin actuel qui conduit à l'église, près de la maison Siroise. Les murs n'existent plus, mais les deux abreuvoirs actuels seraient des vestiges des anciens Puits.

Les Anglais - nous dit M. l'abbé Bordel - lorsqu'ils qu'on voyait dans la contrée, à la suite de la prise du château de Labuzière Loubeyrie, près Civilly, firent beaucoup de mal à Ethenuille. Ils brûlèrent et démolirent le château de la motte. A la place de ce château - ajoute-t-il - on construisit, quelques temps après, une maison seigneuriale qui existait encore en 1785, habitée par la famille Thomas de la Varouze. Cette maison, dont les ruines étaient visibles au XVIII^e siècle, avait été remplacée par la maison actuelle de la Famille Cirrais.

Ce château détruit, un puissant seigneur, éleva le château de Bonis, un des plus importants de la contrée, datant du XIII^e siècle. Le châtelain devint le seigneur de la paroisse avec droit de justice et devant foi et hom. moult aux paroissiens du Bourbonnais.

Le fief de Ethenuille survécut donc, sous le rapport

les destins
 administratif, pour sa plus grande partie, de la châtellenie de Bourbon. L'Archambault. Cheneuille demura des sièges de moulins, généralité, Demichouze, et Election, tandis que la paroisse de Cirilly, sa voisine, était rattachée à l'Election de Saint Amand, et sous quelques rapports à la généralité et Demichouze de Bourges.

Sous le rapport ecclésiastique, Cheneuille était du diocèse de Bourges ainsi que Cirilly - le diocèse de moulins n'ayant été créé réellement, qu'après le Concordat - mais de l'archiprêtré de Bourbon, au lieu de celui d'Heissos.

De là, entre les deux paroisses se rapprochées quelques points d'histoire, un peu différents et, pour l'historiographe des sources différentes à consulter.

Quant au point de vue historique réel, les avatars en sont les mêmes; les deux paroisses voisines souffrirent en même temps, aux mêmes époques et les mêmes causes.

C'est d'abord, au XIV^e siècle, alors que disparaissent les invasions précédentes, les troubles intérieurs et la peste meurtrière qui parcourait toute la France, faisait de nombreuses victimes, et demeurait indomptable, sous le nom de = contagion = faisant tous les ans de nouvelles victimes relatives pour nos Registres paroissiaux et réunissant de nombreuses punctions: à Saint Roch d'Uret = pour en être présente

Les anglais qui envahissent la contrée à plusieurs reprises, dont les bandes commandées par des aventuriers sont en quête de butin à faire et pillent continuellement.

On sait qu'en 1369 ils s'emparèrent du château de Labruyère Larberqui, mirent le siège devant Cirilly, sans résultat.

et devastèrent les campagnes environnantes de Chenouille et du Vilhain.

Au XVI^e siècle, pendant les guerres de religion, il en fut de même. Les bandes Huguenotes qui s'emparaient de Cérilly, et le conservèrent en leur pouvoir pendant une vingtaine d'années, y arrivèrent venant de leur victoire, à Cognat, par = Chenouille et par le Vilhain = car, dans leurs pérégrinations, elles se divisèrent en plusieurs bandes et partant où elles passaient, pillèrent les églises et les chapelles.

Au XVII^e siècle, environ cent ans plus tard, pendant la guerre de la Fronde, ce sont de nouvelles devastations. La prise de Montbrun, puis Saint-Amand, étant l'ergie de la victoire armées royales et frondeuses qui soutenaient Condé, chevauchèrent constamment dans la contrée, mettant indifféremment tout le pays à réquisition, tantôt s'emparant de quelque bourg ou de quelque château que l'adversaire leur enlevait le lendemain, et dont il faisait de nouveau le siège quelques jours après; tantôt se faisant héberges grossiers et pillant à leur demeure départ.

On attribue à ces guerres de la Fronde, le commencement de la destruction de beaucoup de châteaux féodaux, que les troubles de la Révolution achevèrent.

Nicolas de Nicoloï, géographe du Roi, qui eut sa Générale Description du pays et duché de Bourbonnais en 1569. Les guerres de religion à peine terminées et les ruines encore fumantes, il visita notre contrée. Partant de Bourbon il semble venir à Cérilly, directement = par le grand chemin venant de la ville de Bourbon à Cérilly = Il ne semble

pas avoir passé à Chenaille qu'il délaisse pour s'arrêter avec prédilection à la description = de la fontaine vireuse de Saint-Pardoux dont les eaux merveilleuses rajournissent de moitié la Pomme qui s'y baigne et en boit pendant trente matins = et que l'intervalle tant qu'il met à contribution à ce sujet, la science de = maître Pierre Servau docteur médecin de Moulins. = Aussi, nous donne-t-il peu de renseignements sur Chenaille, les seuls renseignements puisés sans doute directement au siège de la châtellenie - Chenaille - nous dit-il - est paroisse de la châtellenie de Bourbon, en laquelle est le fort château du Bois et la fontaine Saint-Pardoux... et les châteaux et maisons seigneuriales de la Troisième, Quincay (Quincis) et la Faiz... et contient, la dite paroisse, 134 feux... Comme justices vassales de la châtellenie, il cite, paroisse de Chenaille : la terre, château fort et justice du Bois - la terre, seigneurie et justice de Valrindes. Et, comme seigneurs vassaux n'ayant pas justice : le commandeur du Bois, le sieur de Quincay (Quincis), le sieur de la Faiz, le sieur de la Troisième (Il cite le sieur de Lavaroux, paroisse de Saint-Flois)

En 1664, de Commerce, dans un mémoire sur la = justice en Bourbonnais = cite un sieur de Chenaille sieur de Couzein, que nous n'avons pu identifier, s'il est originaire de Chenaille il dut s'expatrier depuis longtemps déjà, car les Registres paroissiaux n'en parlent pas. Cependant nous trouvons aux archives de l'Allier ^{2/} le mariage, à la date du 19 janvier 1620 de ce sieur de Chenaille, sieur

1/

2/ archives de l'Allier B 738 in. f.° de 249 ff.

de Courvin, fils d'Etienne de Theneuille, sieur de la Matherie
 et de Gabrielle de Bormay avec honneste fille Louise Giraudet
 fille de noble Claude Giraudet, Conseiller du roi au presidial
 et senechalie etablie a Moulins

En 1680, d'Argouges, autre intendant du Bourbonnois,
 dans un =droit verbal de la Generalite" (p. 89) nous dit
 de Theneuille: Seigneur, le Roy - Le sieur de Meschatié
 possede le Pief et justice du Bois - Le sieur de la Trolière
 - Terroir à Froment, seigle et bois - Gouvernement de Bour-
 bon - Archevêque de Bourges - Il y a une bonne Poie (et
 vrai, sans doute, le pourquai des droit de laydes, dont la
 paroisse de Theneuille étoit imposée) - Exempts et priviligiés:
 les seigneurs de Meschatié et de la Trolière

Tailles des années 1683 à 1687: 3157 livres 3255^l 3160^l

3160^l On remarque cette chose extraordinaire, contrairement
 à la marche habituelle des impositions que la taille di-
 minuait d'année en année. Faudrait-il en conclure que
 les charges des habitants s'alligeaient d'autant?...

Tous les troubles précédents, au cours des siècles, furent
 fatals aux châteaux féodaux, à chaque instant assiégés
 pris de ruse ou d'assaut, dévastés et quelquefois incendiés.
 ainsi, sans doute, dans la contrée périrent les châteaux
 du Bois, de Gineurs et de la Trolière. Les guerres de la
 Fronde leur portèrent un grand coup, et le XVIII^e siècle
 qui vit l'exode des anciens seigneurs campagnards vers
 la Cour, ne leur permit pas de les relever. Dans leurs
 anciennes demeures seigneuriales dilabries, ils placèrent

des fermiers pour gêner leurs propriétés, et la Révolution
 eut plus à s'occuper de faire passer les maîtres qui im-
 graient que de détruire les manoirs qui tombaient en
 ruines.

Et la faveur des troubles continuels, les faux-saulniers
 avaient beau jeu pour exercer leur contrebande. Le milieu,
 s'il était dangereux était lucratif et, dans leurs moments
 de loisir, les soldats des armées en garnison s'en mêlaient.
 Le faux-saulnage était organisé en grand, dans nos con-
 trées de grandes gabelles. Les contrebandiers marchaient
 avec troupes armées, avec mulets et chevaux pour le trans-
 port de leur fraude. La plupart du temps, des employés
 des gabelles mal soutenus, trop faibles pour résister fermaient
 les yeux.

En l'année 1712 M. de Radialles, inspecteur des finances à
 Meulins, informait le Contrôleur général = qu'une Compa-
 gnie du Régiment de Andouart en quartier à Cosne-sur
 Loire (généralité d'Orléans), venait en Auvergne, quêter
 du sel = que des Compagnies du Régiment de Cavalerie
 Royal Roussillon qui étaient en quartier à Cirilly, Ainay-
 le-Château, Dun-le-Roy et Bonsoir de la généralité de
 Bourges, faisaient un faux-saulnage continu... qu'en-
 fin, il y avait dans la contrée, sixante cavaliers du Régi-
 ment de Villeroy, en quartier à Landreux auxquels leurs
 officiers avaient donné la permission de venir lui faire
 le faux-saulnage. Ce qui est si certain = ajoute-t-il =
 qu'on en a arrêté 3 à Nevers, lui son et mit plusieurs en
 prison...

Toutes ces troupes qui envahissent des troupeaux avec elles, quelquefois contre leur gré, allaient chercher du sel dans les communes limitrophes du Suy-de-Dôme, qui étaient rédimées (c'est-à-dire, ne payaient pas de gabelles, au profit sur le sel), Pont-du-Château, Fontbouillon, Fontgibault, etc...

Le Salin fut réouvert et des Pours furent organisés. Elles opèrent dans les parages de Cheneulle, que les Pours-soubriens, allant vers le Verdun avaient coutume de fréquenter de préférence, sans doute pour s'éloigner des centres. Neuf Pours-soubriens furent pris, une première fois, entre Cosne et Villefranche = allant au Pours-soubrien avec 36 chevaux et robes ensalées, = parmi lesquels onze cavaliers de dragons de dragons de divers régiments et deux troupeaux. Mais, la plus grande capture fut faite au Bourg de Cheneulle même, par M. de la Rive, Lieutenant au Régiment de Saint-Germain, qui tomba sur une troupe de vingt-cinq cavaliers Pours-soubriens qui se rendirent, après un débarquement sans effet meurtrier dix furent pris avec 27 chevaux chargés de sel mais les autres se sauvèrent. Parmi les prisonniers, on constate qu'il y avait cinq cavaliers du Régiment de Villeroy, cinq de différents corps, non de cette province, ni de la province M. Turgot, alors intendant de Meulins, étant donné cette nombreuse prise, et pour arrêter cette contrebande qui prenait de si grandes proportions, demandait au Roy, pour faire un exemple, d'en punir, deux ou trois de mort, et de condonner les autres à trois années de galère... Cette bataille, au plus Bourg, fut une page

mémorable, dans les annales de Cheneville. mais on ne doit pas oublier que le peuple étoit souvent aux prises avec les gabeliers, à cause de l'impôt écrasant de la gabelle. //

En 1775, nous voyons Cheneville faire partie = des paroisses et lieux composant l'arrondissement du bureau de contrôle de Lurey, // On désignait ainsi une des fermes générales, exploitées par des financiers qui avoient des commis à leur solde. Mais, en 1780, une ordonnance supprima cette ferme, et ordonna que la perception des droits du contrôle réunie à la recette du domaine, seroit confiée à une société intéressée qui prendroit le titre de = administration du domaine et des droits domaniaux. // Il est dit de Cheneville, à cette époque : = Est un bourg dans la justice du prince de Condé, à cause de la seigneurie de Bombois. // La Révolution étoit proche et alloit apporter de bientôt plus grands changements partout. La loi de 1790 devoit transformer la Compagnie finisère en administration publique et les Commis de contrôle en receveurs. Enfin, l'année suivante, la Constituante voit à sa charge directement cette administration, sous le nom de = Régie des droits d'Enregistrement et autres, y réunis. =

2^{ème} Partie

L'histoire par les Registres Paroissiaux

Le dépouillement des anciens registres paroissiaux de l'église de Thameville, déposés aux archives locales nous ont donné de nombreux renseignements sur la vie quotidienne de la petite paroisse rurale et sur ses habitants. La lignée généalogique des seigneurs fief dours se reconstituera, en partie, au cours des années. Les archives nous disent les besoins journaliers des habitants. L'église vit, tous ces renseignements sont consacrés, priment l'homme, dès sa naissance jusqu'à sa mort, et l'assis sont tout le long de la vie, nous disent ses occupations, ses mœurs, ses coutumes et, pour la soutenir, les dons que sa Poésie reconnaissante accorderont à cette hospitalière demeure.

Cette période de deux siècles environ, nous donne une idée de ce que la vie fut, sans doute, depuis une très plus longue période.

Ils se composent de cinq volumes allant, de l'année 1608 à la Révolution. Nous suivrons d'abord ceux qui concernent le XVIII^{ème} siècle.



XVII^e Siècle

En général, nous remarquons que les actes sont remplis de beaucoup de signatures, ce qui prouverait que les habitants avaient une certaine instruction, comparativement à beaucoup d'autres parois. Beaucoup plus de signatures qu'à Coilly même, pendant la même période, mais nous devons tenir compte que beaucoup de familles de grande et petite noblesse, habitent, tant au bourg, que dans la campagne, que de nombreux actes les concernent, ou assistent des personnages importants, sachant par conséquent signer, et qu'il y a, par rapport au chiffre de la population, un assez grand nombre de fonctionnaires : notaires royaux, chirurgiens, agents royaux. Nous ne trouvons cependant, aucune trace, d'un maître d'école, proprement dit, mais nous venons plus loin, au chapitre : Instruction - comment on y suppléait.

Les travaux agricoles et l'industrie de nombreuses maisons seigneuriales, donnaient lieu à une certaine activité commerciale. Nous y trouvons :

- des commerçants - chaque localité préparant généralement elle-même, à une certaine époque, les vins qu'elle employait :

- 1609. Jehan de Ronneau, Claude Chibault
- 16219. Gilbert Floret, François Trotet
- 1658. Louis Tillyer - Pierre Anoble
- 1660. Claude Marquisaud



Environs de Cergy. - THENEVILLE. - La grande Rue

- 1666 - Gaspard Rignault

- Les Tailleurs d'habit - sont en nombre relativement grand. Ils ressemblaient peu à nos tailleurs actuels. Chaque mineur faisait son drap, faisait sa toile et, le tailleur allait, de maison en maison, travailler ces étoffes, à façon. Il arrivait et s'installait pour quelques jours, était nourri à la table commune, couché, le plus souvent, au coin, souvent trois - usient. C'était un homme aimé et redouté à la fois, grand causeur qui savait toutes les nouvelles, et qui en minoigeait précisément, à cause de sa mauvaise langue qui pouvait causer beaucoup de tort. Aussi, chacun respectait. Il est curieux, à la mine pitée, plus diluée que le commun des mortels, à cause de son contact avec beaucoup de gens, et dont l'œil peut tout sans les lunettes, scrutait curieusement, tandis que sa langue marchait sans cesse en tirant d'aiguille. Il était souvent un peu - même de loup : et un peu - sorcier.

C'était un type tout particulier chez nos ancêtres :

- 1670 - Jacques de Fondard

- 1681 - Gilbert Cobus - Claude Ragon

- 1683 - Jehan Chamblit - Jehan Collin

- 1684 - Onobri Thypemat, Pierre de Villers - Philippe Pillaud, m. Balthoyer

- 1688 - Jehan Pillaud

- 1689 - Jehan Sullier

- 1698 - Jacques Mallet

- Les Cardiers et risiers qui préparaient ce drap et cette toile, abondaient aussi ; métiers complètement abandonnés aujourd'hui, dans nos compagnies :

- 1665, Annet Coutberson, corder
 - 1695 - Claude Lafont tixier
 - 1697. Anthoine Laurent, corder
 - 1698 - Jehan Laboudeau - tixier
 - 1663 - Pierre Dubumblay - tixier
 - 1699. Mathieu Bourdelat tixier
 - 1666 - Jehan de Gondouze tixier
 - 1694 - Jacques Dubumblay - tixier
 - 1702-1704 - Jean Junique - Martin Selit, corder
- Les travaux pour la construction occupaient

Des menuisiers, 1660 - Francois Coulmier

Des Charpentiers: 1659 Jehan Durieux

- 1669. Jehan Maigret
- 1664. Jehan Gigout
- 1666. Simon Maquet

- 1694 Jehan Potillon

Des Cerveurs: 1658 - Claude Maquieud

- 1667 Jehan Anvaie

Des Thuiliers: 1658 Claude Duperrier

Pour la fabrication des instruments agricoles,

Des Charrois: 1651 - Andre Advenier

Des marchaux: 1668 Pierre Dubumblay

1669. Jehan de Gondouze

1694 - Jacques Dubumblay

Il y avait une maillerie à Biauzay, tenue en 1699
par Gilbert Gallontis

Beaucoup de moulins et de meuniers

Les moulins: du Bouy 1652 Jehan de Bonneau meunier
de Bonvoeu 1674 Gilbert Berthomier, meunier

de Vallin : 1677 Simon Auelux meunier
 de la Chain : 1691 Francois Bardou meunier
 de la Faix : 1699 Gilbert Ribault meunier
 de Cottignon Leonard Ribieroux
 des Rochères Gilbert Jaisseau
 de Priechaud Gilbert Minervelle

Enfin, le grand moulin d'Épinoux, propriété du Sieg-
 neur du Bois, se nous voyons comme meuniers :
 1658 Pierre Pollat - 1665 Francois Provost - 1696 Francois
 Boulon

Quelques hôteliers: Nous n'en trouvons cependant qu'un
 seul à Chesneville, en 1664, Jehan Cugin = hôte du Bourg =
 Cependant, il y a au moins deux hôtelleries : = la Croix
 d'or et le Signe = En revanche, il y avait à Saint-
 Sordoux, une importante hôtellerie, très-frequentée, qui
 occupait la maison habitée aujourd'hui, par M. André
 au croisement des routes de Bourbon à Crilly, à cette
 époque et de Chesneville, à grande Courleville. Au près
 de la Fontaine de Saint-Sordoux, près du temple dédié
 à ce saint patron de la fontaine, et encore auprès de
 deux tuileries qui attiraient des acheteurs; la tuilerie
 de Saint-Sordoux et celle de la = Huilerie = qui a
 conservé le nom = de Tillerie = Au près de la fontaine
 il y avait un droit de piage imposé par le Seigneur de
 Châteauneuf du Bois, à cette fontaine, les malades ve-
 naient de très-loin faire une cure. Cette cure consistait
 à boire de l'eau de la fontaine et de faire en même
 temps une neuvaine au temple de Saint-Sordoux.

alors, les moines logeaient à l'hôtellerie ou chez les habitants environnants; nous y connaissons comme : hosts, au XVII^e siècle : 1650 Gabriel Billon; 1662 Labrie; 1663 Charles Lussan; enfin, à la fin du siècle, une femme, Philippine de Caillé : hostesse de Saint-Sardous = quelques cordonniers : 1661 Pierre Minard - 1665 Jehan Chadelain qui avaient pour concurrents plusieurs, les vobiers de la forêt de Cirais, et les bois environnants Champneux et Tronçais. Dans cette forêt de Cirais nous ne connaissons qu'un seul fondeur Jehan Lefort en 1666, parmi ceux qui devaient y être abondants.

Du côté Boulouze, Chaum, sans doute, faisant et cuisant son pain soi-même, comme on le faisait encore dans nos campagnes, il y a une trentaine d'années, on le portait aux four banaux du seigneur.

En revanche, un métier qui on est étonné, tout d'abord, de voir exercé à Verneuil ce qui ne surprend plus quand on songe aux nombreux châtains qui habitaient la paroisse et qui seuls, le méconnaissent : armuriers.

Nous le trouvons localisé dans une seule famille, et nous ne connaissons que deux armuriers : 1648 Guillemaume Dutremblay et 1649 Jacques Dutremblay. Puis on n'en trouve plus de traces, sans doute parce que les seigneurs avaient alors pris l'habitude d'aller résider dans les villes où les appelaient leurs fonctions d'autres à la Cour. Les vobiers des hobereaux campagnards grandit de plus en plus, à partir de cette fin du XVII^e siècle. Les vieux manoirs sont abandonnés, les fermes régies par



Environ de Cerilly. - THENECILLE. - La grande Rue

terres du seigneur, aussi rencontrons nous beaucoup de mar-
 chands fermiers : 1648 Gilbert Floret fermier de la seigneurie
 de la Rochère, Gilbert de Laspié fermier de la seigneurie
 de la Faye, lui-même sieur de Bourdoynou, 1649 Blaise
 Gomat, 1645 Gilbert Floret, fermier de la seigneurie de
 Paris, 1658 Jean Bourmet, 1660 Gilbert Desperrier, Jehan De-
 laFurest, Jehan Collin, Simon Freslie, 1661 Claude mar-
 thieu fermier des Rochères, 1665 Gilbert Billaud, Gilbert mar-
 tin, François Trotet fermier à Biaucay, 1666 Jean Ballat, Jac-
 ques Freslie, Charles Garsin, anthoine Germain, Louis Du-
 loue marchand fermier de Valmand, 1697 Jean de Bard,
 Jacques marmyer, 1695 Denis Cuzin 1700 Jean aumonier, Jean
 madet fermier de la seigneurie du Bomp, Claude Aulene
 marchand fermier de la seigneurie de Giney, anthoine Collin
 Jacques Morque, Gilbert Simon marchand fermier de Val-
 nouid, etc....

Et côté de tous ces éléments de vie rurale, nous trouvons aussi
 quelques renseignements sur les quelques positions libérales
 que nécessitait une vie aussi simple. Ce sont quelques chirurgiens
 ainsi Lyonnaud Barot en 1648, Gilbert Jadaulle en 1651,
 Noël Couhner, épouse de Marguerite Bobsouave en 1653, Claude
 Dubouis en 1691, Philippe Laquois en 1697, Jean Laquois, en
 1700.

Quelques notaires royaux 1624 Jehan Thomas qui étoit au
 même temps = contrôleur tabellion de Chenaille au greffe
 a'zel de saint-Amand, lequel fut inhumé dans l'église de
 Chenaille, le jour de saint marie 1624 et auquel succéda son
 fils Jehan Thomas que nous retrouvons encore en 1650, 1648
 Gilbert Grenet, 1649 Jehan Chouyet, 1659 Jehan Camu

soud, 1651 Thomas Bouteau, praticien (apprenti notaire),
1665 Gilbert Floret - J. Doyra, praticien, 1694 Jehan Tillier
lesquels, tous, ne désaiguèrent pas de cumuler, en même
temps, les occupations de marchands fermiers, certainement
plus lucratives que leurs études.

Le personnel administratif nous est révélé par quelques
noms de sergents-royaux et de sergents-gardés de la Fo-
rêt de Cironis

- Sergents royaux : 1648 Jehan Camuseaud, Gilbert Loynier
1650 Antoine Collin 1660 Pierre Taquais 1685 Jehan Taquais
1694 Jehan Camuseaud 1700 Gilbert Pierre, nouvelle Fronti-
grouse, 1684 Edmond Berland

- Sergents gardés de Cironis : 1648 Antoine de Gondoux,
1665 Pierre Dillaud, 1695 Louis de Gondoux

Les noms des familles bourgeoises ou occupant une belle
situation, nous sont connus :

1649 Pierre Thibault sieur de Coudray et des Quinauds,
1650 Antoine Thomas sieur des modiers - Jehan Bequaes
sieur de Grandfil - originaire de Cerilly - 1654 Antoine
Thierren, sieur de la Borde - 1655 Gilbert Baudet sieur de
Faye, également originaire de Cerilly - 1656 Antoine Bour-
din, sieur de la Borde (qui demeure à Maulins) 1658 Gilbert
Thomas sieur de Grivelles - 1661 François Fraud sieur de
Villers = élu pour le roi en l'élection de Montluçon = Jean
Thomas sieur de la Gauthières = cy devant procureur à
Maulins = etc...

Parmi tous ces noms d'humbles et de petite bourgeoisie
dont les Registres francisques ont conservé pieusement la
mémoire et quelques Papiers gesticombiens de disparus,

de ces familles combien d'éteintes!... mais quelques unes demeurent encore: parmi ces dernières, les familles Du-
trumbly, Cirvais, Muret, Collins, Goyard, Cirvais, Bon,
neue, Thomas, Berthomier, etc... ont encore des représentants
à Chenaille et dans les environs

au-dessus de cette population vaguant aux communes
occupations d'une existence assez difficile, il y avait les
familles de grande et petite noblesse, grands propriétaires du
sol et des vieux manoirs. Ceux-ci demandent une étude
un peu spéciale que nous verrons plus loin; nous nous en
tenterons de citer ici, une que nous relevons dans cette seconde
moitié du XVIII^e siècle

- 1609 Loys des Escures, époux de damoiselle de la Saube,
descendant des seigneurs de Ginevris
- 1648 messire Thomas de Meschakié, seigneur de la Fayette,
le Bourgo, Ginevay, Saulzet, etc... épouse de dame Marie d'Al-
bon
- 1649 M^{re} Pierre Augichanet, sieur des Oubés (maison
Sauty, actuelle) conseiller du Roy, procureur seul et général
aux Eaux et Forêts de Bourbonnais, épouse de Anne Eustache
- messire Philippe de la Trolière, écuyer, seigneur du dit
lieu et chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem
- 1650 messire Jehan de la Trolière, écuyer, seigneur du
dit lieu, le Bost, les Fraignes, la Villette épouse de damoiselle
Claude Baud
- Antoine de la Trolière seigneur d'Épinoux et de Gyzinière
- 1654 - Jehan Thomas sieur de la Navraux (que Nicolas
cite procureur de Saint-Plaise) mais que nous rencontrons
souvent dans les Registres paroissiaux de Chenaille, geo.

domme de la Compagnie de la garde du Roy, épouse de
dame Charlotte Corist.

- 1657 messire François Pastoureaux, seigneur lauson d'Or,
villiers, Lafay, Gineay, Verfeuil, et épouse de dame
Charlotte de Meschatis.

- 1700 Charles de Rochebut écuyer, seigneur du moussou
épouse de damoiselle Marguerite Bequas.

- 1703 - Messire Nicolas de Villaine, seigneur du Boury, saint
Pardoux, etc. président trésorier général de France et Con-
seiller en la Sénéchaussée et présidial de Moulins, épouse
de dame Marie Thérèse Genis.

De loi, à l'enseigne de deux grands maisons; les sei-
gneuries du Boury et de la Vallée d'Or sortira plus
tard, la branche de Goyin. Nous ne verrons pas ici
l'histoire de ces deux fiefs, mais dans notre histoire de
Civilly, comme fiefs de la châtellenie de Labruyère Lau-
bejon, dont quelque partie relevait

À côté de ces deux grands fiefs, plusieurs petits arrière-
fiefs = La Varnoux, les Modiers, Grivellière, La Bouye, Les
Rochères, La Borde, les Orches, etc... nous fourniront un cha-
pitre spécial si nous aurons à consigner, à leur égard, tous
les renseignements à notre connaissance

Comme partout ailleurs, les inhumations dans l'é-
glise étaient assez nombreuses; nous en relevons de 1608
à 1700 qui se divisent ainsi: onze en 1652, neuf en 1653, six
en 1661, 8 en 1662, trois en 1665, une en 1666, trois en 1674,
4 en 1675, deux en 1676, deux en 1677, huit en 1678, neuf en
1679, 9 en 1680, neuf en 1681, trois en 1682, quatre en 1683,
cinq en 1684, six en 1685, une en 1686, 2 en 1688, six en 1689

sept en 1690, 8 en 1692, deux en 1693, un en 1694, sept en 1695
deux en 1697, trois en 1698, un en 1699 qui nous donnent pour
une période d'une cinquantaine d'années 143 inhumations
dans l'église, soit une moyenne d'inhumation trois fois par an.
Nous aurons plus de détails à ce sujet au chapitre concer-
nant = l'église, la paroisse, le culte

À la fin de ce XVII^e siècle, la population de la paroisse
devait être d'environ 1000 à 1100 habitants. Car si nous
prenons la moyenne des naissances des dix dernières an-
nées (1695-1706) nous obtenons 45. Et si nous calculons
d'après la moyenne annuelle des naissances, et qu'on ad-
mette que par centaine d'habitants il y en a 4, cela nous
donne 1125 chiffre devant se rapprocher de la vérité

Citons encore, parmi les annales de la petite paroisse,
le départ en 1648 des mousquetaires de Donnival qui
paraissent y avoir séjourné assez longtemps et y avoir
été bien considérés: le 23 mars 1648 Gilbert Florin alors
fermier de la Seigneurie des Rochères, au baptême de Gilbert
Fiesler donna = trois pistoles pour les mousquetaires de
Donnival; et le 9 juin, Jehan Camuseaud sergent royal
parisien au baptême d'Anne Berthier donna = deux
pistoles aux mousquetaires de Donnival = Il est évident encore
nous trouvons un tronçon de lettre = des deniers = (volontaires
ou forcé) Paix aux mousquetaires de Donnival le 2 février
1689, un homme, Jean Cuyin, tailleur, âgé de 21 ans est nom-
mé = par les quatre collecteurs de la paroisse = pour aller à
l'armée du Roy, selon l'ordonnance et les mandemens du
= Roy, notre sire = ce qui prouve qu'il y avait à Donnival
comme à Cully quatre collecteurs pour s'occuper des af-
faires courantes de la paroisse.

XVIII^e Siècle

La petite paroisse continue son vie monotone; l'histoire de l'église résume presque entièrement cette vie.

Cependant quelques faits surviennent quelquefois pour enrayer la monotonie et secouent les habitants dans leur quiétude.

Le siècle débute mal: un hiver d'une rigueur exceptionnelle, eut lieu 1709-1710 qui fit beaucoup de mal et en perdit beaucoup de misère. Les pauvres souffrirent un doublement. Les mois de novembre et décembre 1709, douze = pauvres menaçants furent inhumés; le mois de janvier 1710, treize nouvelles pauvres moururent, et le mois de février 7. Puis survint, en 1712, après que nous l'avons vu, cette bataille rangée entre les soldats du Roy et les soldats faux-saumurais, et dans les environs la chasse aux contrebandiers.

Cette même année 1712, une circonstance plus agréable vint distraire les habitants: le 26 septembre avait lieu, le mariage, sur les trois heures du soir, de Gilbert Daxombie, marchand de Poulon, et d'Arp de la mailleu de Bisouxay, avec Philippe de Corieu, femme séparée de corps d'avec Étienne Collin vivant. C'était un vrai scandale que contrariait le curé Dupuy. Mais, cette séparation et cette autorisation de contracter un nouveau mariage, avaient été accordées par sentence du 9 juillet, de Monseigneur l'official de Bourges = pour cause d'im-

THEMULLE. - Rue de la Poste



Cl. Z. Arantz

quisonne = Philippe de Coure, notaire vendant vica
 L'hôtelerie de Saint-Dardoux était cependant restée
 30 ans mariée - depuis le 21 février 1683 - avec ce mariées
 puissoient. Elle mit longtemps à s'en rendre compte; mais
 enfin, elle se décida à faire annuler le mariage et résu-
 sit; non seulement il lui fut permis de se remaria
 = avec qui lui plaisait = mais il fut fait défense au di-
 vorcé malgré lui, de se remaria et il dut encore payer
 une amende de trois livres = parce qu'il s'était marié.
 A cette époque-là, au moins il y avait des juges et on
 craignait déjà la dépopulation, sans doute!...

Cependant cette action ne fut pas approuvée par tout
 le monde, Philippe de Coure eut des avaries et des
 querelles, et surtout de Monsieur et Madame de Villaine (ses
 propriétaires) pour la ferme de Saint-Dardoux; lui ont
 fait saisir et vendre, grains, meubles et bestiaux, quoi
 qu'elle n'aye rien fait - nous dit le curé - que par con-
 seil de son curé, et de Messieurs de Bourges, du Séminaire
 et autres. »

L'année 1718 fut marquée par une grêle épouvantable
 qui = le 9 juin fracassa les vitraux de Saint Etienne de
 Bourges, surtout la belle roze du bras de l'église. Elle
 n'a rien laissé. » note le Curé

L'année 1719, un nouveau phénomène atmosphérique
 vint éprouver les habitants: « Cette année - consigna
 le curé - fut marquée par un miracle - le vendredi 21
 mars, vers les 8 heures du soir, un grand feu en flamme
 parut comme universel, il a été observé à Paris, aussy bien
 qu'à Ley; il ne fut que passager, comme un éclat d'une

d'une flamme qui rompoit et passait vers le midy...»

L'année 1713 de grandes réparations furent exécutées à l'église, qui, sans doute, intérimement beaucoup les habitants et que nous verrons plus loin.

Par ces mêmes notes paroissiales, nous apprenons que « le 18 décembre 1721, un malheureux entra pour une pénitence en l'église de l'abbaye de Charenton, la nuit du 23 au 24 novembre précédent, rompit le tabernacle, vola le saint Ciboire, une croix d'argent et un calice, et rompit les saintes hosties » Et que, pour un pareil crime, il fut pris et brûlé à Bourges le 13 décembre 1721.

Pendant ce dix huitième siècle les transactions commerciales semblent s'intensifier, et les anciens métiers avoir de plus nombreux représentants.

Nous trouvons 8 tailleurs d'habits - 28 tisseurs, cordeurs et Poulons, répartis dans les villages, à la Vaux, à Bibu Jay, à la Foze - 16 menuisiers, charpentiers, charçons et sabotiers, les sabotiers généralement dans la forêt de Civrais, et Bloix Bardon = Pairier de cuillères et bois de Fuseaux « Un seul maréchal - quatre maçons et = couvreur à paille = les tanneurs paraissent alors - donner et, comme ceux de Cerilly, se diriger vers Ainay; plusieurs cabaretiers dont l'auberge « de la broie d'or » 25 meuniers se succèdent dans les moulins que nous connaissons - ainsi que quelques thuylliers à Saint Eudève. Enfin, les marchands - fermiers sont toujours nombreux avec ces anciens métiers que nous connaissons - meuniers



16 - Environs de Cerilly. - THENEUILLE. - L'Eglise (XII^e siècle)

cependant celui = d'arriver = que nous ne rencontrons plus, ce sont quelques métiers nouveaux:

- 2 bouffiers - 1 huillier - 2 esquatters - 1 marchand pillero et 4 voituriers.

Les nouveaux royaux royaux, sont, pendant ce dix-huitième siècle:

- 1684 Pierre Fontaine en remplacement de marquis Frontignaux, par provisions du 2 août (A.A.B. 847)

Les nouveaux notaires royaux:

1712 - Pierre Tillier qui se maria à Chenecille, le 27 janvier de cette année-là, avec demoiselle Henriette Thomas, et auquel succéda son fils, Jean

1740 Louis Morque, par provisions, des 13-29 août 1740 (A.A.B. 851) Il y était toujours en 1775 et, à cette époque, son office était évalué 360 livres, le domaine de la Grande Rabette, à Cirilly, lui appartenait

- 1740 Anthoine Bonnet, qui décéda en 1743 âgé de 70 ans et qui fut remplacé:

- 1756 - Claude Breton, procureur de la châtellenie de la Chaussée, par provisions des 21-30 janvier (A.A.B. 852)

- 1742 M^{re} Huguet Michault, substitué

- Les nouveaux chirurgiens =

1700 Pierre Caquais époux de Jeanne Genis

1703 Jean Caquais, époux de Jeanne Gabrielle Martin

1708 Claude Dubouys époux de Françoise Frelleux

1710 Philippe Tillier

1712 Jean Dubouys

1729 Marc Laget décéda en 1745

1739 Claude Amy

1748 - François Beauvais épouse de Marie Thérèse Combaud

1753 - Hugues François Lillier

1755 - Claude Alloume

Les nouveaux huissiers :

1653 - Jean Raquais

1658 - Thomas Thouret épouse de Thérèse Gaubert

Les nouveaux gardes de Citray :

1709 Louis de Gondoux

1720 Philippe Pannonnier

1739 Jean Buissonnier

1753 - Gilbert Bonnelon

1754 Pierre Madet

Comme pendant le XVIII^e siècle, beaucoup d'inhumations eurent lieu dans l'église, jusque vers 1776 où elles furent interdites par ordonnance royale. nous en relevons jusqu'à cette époque 236 qui viennent s'ajouter aux 143 des siècles précédents.

Maisons Seigneuriales.

Outre les deux fiefs importants du Bouys et de la Trollière que nous verrons dans notre = Histoire de Cucilly = il y avoit encore dans la paroisse de Chenaille les curieuses fiefs de la Faye (al. La Faye) Lavarroux (al. La Varroux) (qui prendit plus tôt de la paroisse de Saint Clair mais dont nous parlerons, parce que les seigneurs venaient souvent à l'église de Chenaille, des Quehes, Quivolière et Bonneque, les Rochiers, la Bords, les modiers, et les sieurs du Bast et de Bregy, sur lesquelles nous allons dire tout ce que nous en savons, d'après les Registres Paroissiaux;

1^o Seigneurie de la Faye (al. La Faye)

Il y avoit à la Faye, au sud de la commune actuelle, une importante maison seigneuriale, avec tours, fossés, pont levé et muraille. Il en resti aujourd'hui encore de notables vestiges. Elle dut subir, au cours des ans, de nombreux revers, placée à proximité du bois d'Aglou; pendant les troubles, elle fut souvent attaquée, prise et saignée.

Il y avoit une chapelle au château de la Faye qui fut bénié par messire Dupuy curé de Chenaille, le 6 septemb^r 1723 = à l'honneur de l'Assomption de la très sainte Vierge nomie = par permission obtenue de monseigneur l'archevêque de Gènes, Cardinal patriarche, archevêque de Bourges, à la requisition de monsieur et madame de

Rochebut, alors seigneurs de la Foye. Cette bénédiction eut lieu avec l'accompagnement de Messire Visco archiprêtre de Bourlon, en présence de M. M. les curés d'Aggonde et de Nieuve, du vicair de Aggonde et autres personnes de qualité (note du sacristain Colin, dans le registre de paroisse. Cette chapelle était dédiée à saint-Thomas.

La Seigneurie de la Foye, était une mouvance de la seigneurie du Bouys, et nous la trouvons au milieu du XVI^e siècle, aux mains de la famille de Meschatié, seigneur du Bouys. En 1571 Thomas Jean de Meschatié était seigneur de la Foye.

Le 24 octobre 1634 nous voyons un autre Thomas de Meschatié (sans doute un fils au précédent) qui était écuyer du Roy et seigneur de la Foye, épouse Marie d'Albon de Saint-Mourel fille de Claude d'Albon, chevalier de l'Ordre du Roy et de Louise Bénigne de Damas. Ils eurent, entre autres enfants, une fille, Catherine qui épousa, le 17 février 1703, Gilbert de Rochebut, chevalier, seigneur de Cuvray, paroisse de Loursouze Hodement, de Fubergère et du lieu de Varenne. Ce Gilbert de Rochebut était le premier enfant de Jean de Rochebut et de demoiselle Gilberte de Bron, avec laquelle il était marié en secondes noces. Le mariage fut célébré en l'église du Vithois, où Thomas de Meschatié avoit un fief, du nom de Jean propriétaire de la Flotte; à propos de son mariage Gilbert de Rochebut devint seigneur de la Foye, par l'apport de son épouse, comme nous allons le retrouver plus loin.

Cependant, vers 1654 le château de la Foye paraît

habité par messire François Pastourneau, seigneur honnoré
d'Orville, de la Faye, Gineau, Verfeuil et autres ses
terres et seigneuries qui avait épousé Marie Charlotte
de Meschotin. Lequel, mourut en 1683 et fut inhumé
le 7 mai, dans l'église de Chenaille, âgé de 53 ans
= dans une grande tombe qui est sous les pieds du cru-
cifix = les cérémonies de l'église, faites par messire
Fabien, vicaire de Cirilly

En 1699 nous trouvons demoiselle Louise de Mescha-
tin = dame de la Faye = et, enfin, en 1703, Gilbert de Ro-
chebut, épouse de Louise Catherine de Rochebut = seigneur
de la Faye = Cette seigneurie semble être un domaine réser-
vé pour épouser les filles.

La famille de la Faye possédait un droit de sépulture
dans l'église de Chenaille, où ses membres avaient leurs
tombeaux. Le 18 octobre 1706, y fut inhumée noble fille
demoiselle Louise de Rochebut, âgée de 67 ans environ
(~~sa sœur aînée~~ sa sœur aînée à Gilbert) Une autre
sœur, demoiselle, Elisabeth mourut également = au domaine
du château de la Faye, âgée de 60 ans, et fut inhumée
dans l'église, le 24 janvier 1714 = devant l'autel de
notre-Dame, proche la muraille. =

Cette même année 1703, Gilbert de Rochebut, qui était
devenue possesseur du fief de la Faye, Verfeuil, les Bou-
cherons, etc... en faisait foi et hommage au nom de sa
femme, du chef duquel il les possédait

En même temps, cette même année 1703, d'accord avec
Louise et Elisabeth, ses sœurs, il vendait à Noël Raby
de Bes, Conseiller du Roi, en l'élection de Montluçon, moyennant

ment le prix de 11.200 livres, la Seigneurie de Civray, y compris le domaine de Jaburgieu, le tout, sis, paroisse de Lours - Hodement par acte passé en l'étude de M^r Leprieux, notaire à Montluçon. Malgre' cette vente M. des Goyis, signorle qui en 1706 et 1722, il se qualifiait encore de Seigneur de Civray (A.A.E 587) et (nommés Fédoux)

D'un autre côté sa femme dûment autorisée, achetoit à sa sœur, Marguerite de Meschatis, chanoinesse de Remicmont un sixième de terres de La Faye, paroisse de Chenaille moyennant 5000 livres (A.A.B 747) Gilbert de Rochebut est alors désigné = chevalier, ancien brigadier des mousquetaires du Roy.»

En 1723, Gilbert de Rochebut, faisoit foi et hommage, en même temps que femme Rochebut, veuve Nicolas de Saint-Martin, Balthazar de Fraignés et autres, pour les fiefs de Lounay et du Fay de Varenne, paroisse de Neuilly-en-Dun, châtellenie d'Ainay-le-Château, qu'il possédait par indivis (nommés Fédoux)

Gilbert de Rochebut, mourut le 13 février 1727 et fut inhumé le 14 dans l'église de Chenaille = dans la sépulture et aux tombeaux de La Foye, cy devant de Meschatis qui est devant l'autel de Notre-Dame, à moins gauche en entrant dans le chœur. = Etaient présents: François Collin, sacristain, Jacques Collin Fabrice etole plusieurs parents.» (Registre de paroisse de Chenaille)

En mourant, il laissoit tout ce qu'il possédait de la terre de Lounay à sa femme.

Un mois avant sa mort (le 14 janvier 1727), sans doute

pour pouvoir toucher sa pension, et motiver sa retraite, le
 sieur Dupuy, de Chesneville, lui avait fourni un certificat
 de vie, ainsi conçu : = Nous Nicolas Dupuy, prêtre curé
 de Chesneville, certifions que le sieur de Rochebut, gentil
 homme d'extraction, âgé de 79 ans, demeurant en cette
 paroisse de Chesneville, élection de Maulins, châtellenie de
 Bourbon, résidant en la Seigneurie de Bourbon-
 nais, est actuellement en vie et nous a déclaré qu'il
 jouit d'une pension de six cents livres, à lui accordée
 par Sa Majesté, en l'année 1698, au mois d'août, en
 considération des services par lui rendus à Sa Majesté
 en sa qualité de Sous-Brigadier de sa première Com-
 pagnie de mousquetaires du Roy, ayant été obligé de se
 retirer par ses infirmités. En Roy de quoy nous lui avons
 délivré le présent certificat (Signé Dupuy) (Registres de
 paroisse).

Catherine de Meschalin, sa veuve vivait encore en 1747 (A.A.
 B.763) Elle mourut, sans postérité et la Seigneurie de la Faye
 changea de maîtres.

De Catherine, nous connaissons, en 1704 : un avisé par les
 rues de Chesneville et publication au prône de la messe que
 « qui voudrait affermer la glandie de Boucheron, et leur
 en fira bon profit, sepevolant defense de mener aucun bestiau
 soupens d'esuyer les rigueurs de l'ordonnance. »^{1/}

^{1/} Cette note que nous trouvons dans le Registre de paroisse, sur une
 petite feuille décollée, a tout l'air d'être l'original de la
 main même de monsieur de Rochebut, car en rapprochant l'écriture
 de ses signatures, on en constate la ressemblance.

« Les Rochebut, de bonne et ancienne noblesse, pra
 « naissent avoir été dans les premiers possesseurs fis-
 « ciaux du sol Bourbonnois qu'ils ne quittèrent jamais,
 « Leurs armoiries mentionnées, comme inconnues dans
 « l'Armorial du Bourbonnais, étaient = d'azur au
 « croissant d'argent en abyme, accompagné de trois
 « aisiles d'or. = //

Cette famille s'éteignit avec Gilbert qui mourut sans
 postérité et son père Charles qui n'eut que des filles, dont
 la quatrième et dernière du nom de Jeanne, épousa Gil-
 bert Leboigne, sieur de Monteharion, et des Rochebuts, ainsi
 que nous le verrons plus loin.

La seigneurie de la Faye passa ensuite aux mains de
 la famille Coiffier, de cette façon : une Barbe d'Arreuil
 nièce d'Annet d'Arreuil prêtre, curé de Chasseuil, é-
 pousa Jacques de la Motte d'Espremont qui mourut à
 Paris le 14 mai 1724, laissant une fille du nom de Ma-
 delaine. Cette Madelaine, épousa dans la suite Louis mi-
 chel Coiffier, sieur du Mont. Or, Barbe d'Arreuil ²
 ayant renoncé en 1729 à la succession de son mari, nous
 voyons sa fille Madelaine et son époux Louis Michel Coif-
 fier = en exécution d'une clause de leur contrat de mariage
 qui, constitué le 5 avril 1734 une rente annuelle de 1200
 livres à Catherine de Meschats, veuve de Gilbert de Ro-
 chebut et devenir ainsi propriétaires de ses biens. = Louis

¹/ Note de M. Philippe Lionnais - Bulletin de la Société d'É-
 mulation du Bourbonnais nos 8.10 août - octobre 1910
²/ Château de la paroisse de Fromehere

Michel Coiffier fut alors seigneur de la Faye et devint bientôt propriétaire de Richard, des Chaux et d'autres terres. Il ne semble pas habiter la Faye et les Registres paroissiaux de Chenuille, ne nous signalent aucuns de ses descendants. En 1752 Monsieur Louis Coiffier de Moret chevalier, seigneur de Moret, demourant en son château de Moret, paroisse de Evrol, et sa femme mademoiselle d'Aprumont, afferment le 14 septembre à Louis Berque pour 1200 livres chacun an, la terre, seigneurie et dépendances de la Faye

Leur appartenait aussi, les deux domaines de Chey Brunot et de Adrenier, paroisse de Chenuille. Trois autres domaines dont un à Richard et deux aux Chey, paroisse de Vilhain

Le Fouinet, la queue, le grand domaine de Lavault, le petit domaine de Lavault.

On voit que les propriétaires, à ce moment n'habitaient plus leurs châteaux, et même depuis 1648, car nous voyons successivement, comme fermiers de la seigneurie 1648 Gilbert de la Loye sieur de Bourdoysse, 1676 Michel Beyon, 1752 Louis Berque, 1760 Gabriel Berger 1766 Antoine Chailbise.

La seigneurie passa ensuite, à son fils François Coiffier de Verzeux (al. Verfeux) que nous trouvons seigneur, seigneur de Verzeux, La Faye et autres terres, que nous trouvons mouli, avant 1770 à Marie Coiffier de Breuille, sa cousine germaine

Dans doute virent-ils habiter leur château de la Faye, car ils baptisèrent deux enfants à Chenuille.

Le 17 novembre 1770, Henry Louis né de la veille, qui est
 pour parrain messire Henry Louis Coiffier baron de
 Breuille son oncle et pour marraine Madeleine Lamotte
 et Dypremont, son aïeule.

Le 13 août 1772 Marie Anne P. messire Paul Coiffier
 ciuysse, seigneur de Ballais et N. dame Madame Marie
 Anne Gayot de Cue, baronne de Breuille.

Servains et marvains n'assistèrent jamais aux cirimo
 nies et furent toujours remplacés par des domestiques.
 Ne ressemblent-ils pas que ces jeunes époux, isolés
 dans leur seigneurie de La Foye, vivant des proches
 parents qui ne viennent jamais ont contracté une
 union désapprouvée par leur famille et être tou-
 jours à l'index

François Coiffier était toujours seigneur de La Foye
 En 1789 c'était son fils Henry Louis Coiffier

La Seigneurie de la Varoux

(alias Lavaroux)

53

La famille Thomas de Lavaroux a des membres, au moment où elle apparaît dans les Registres paroissiaux de Cheneuille, a des membres dans les paroisses de Cheneuille, de Saint-Elair (dont fait partie le fief de Lavaroux, d'Ygrande et de Cauluwan, et même de Frembère

nous savons même, qu'à un moment donné, elle habitait au bourg de Cheneuille

Ce nom de Thomas, très-souvent cité est commun aux possesseurs de plusieurs maisons seigneuriales. nous mentionnons les Thomas de Meschatié, seigneurs du Bourg, les Thomas, seigneurs de Lavaroux, les Thomas seigneurs de Quinlière et Bonneau, les Thomas seigneurs des modières qui pourraient avoir tous, une même lointaine origine sans que nous puissions remonter à la source

Le plus ancien que nous connaissions est Jean Thomas contrôleur au grenier à sel de Saint-Amand, époux de Gabrielle de Ghilly. Il paraît ^{avoir pour parents} pour parents, entre autres — Antoine Thomas que nous trouvons curé d'Ygrande en 1626, lequel, sans doute, devint curé de Saint-Elair dans la suite, car nous trouvons sa mort, le 8 mai 1659 alors qu'il était = curé de Saint-Elair et bachelier en droit canon (R.P. de Saint-Elair.)

Thomas de Lanarona
Seigneur de Briaucourt, de Merlimont,
de la Fontaine.



Armoiries

D'or, au chef d'azur, accompagné
de trois molettes de sable, au chef de gules,
chargé d'un lévrier rampant s'argent.
D'après "l'Armorial Bombardier"

- Descendance présumée de Jean Thomas et de Gabrielle de Chilly :

Michel Thomas, qui remplace son oncle Antoine comme curé d'Ygrande, où nous le trouvons en 1633-1634, qui mourut le 10 novembre 1692, et fut inhumé dans la chapelle Sainte Catherine de l'église d'Ygrande, âgé de 68 ans environ, ce qui le ferait naître vers 1624 (R. P^x d'Ygrande)

Gilbert Thomas, sieur de la Rebillière (alias Orbillière en 1647)

Noble Jehan Thomas, avocat en parlement, qui se maria le 20 septembre 1646 (du moins publications de ce mariage 20 septembre - 7 octobre 1646 (Registres paroissiaux d'Ygrande) avec Charlotte Cabriot, fille de noble Louis Cabriot avocat en parlement et de feu Marie Quillouet

— Jean Thomas paraît continuer la descendance de Lararroux, où ses enfants sont présentés, tantôt aux fonts baptismaux de Cheneuille, tantôt à ceux de Saint-Clair si ce n'est, sans doute, de la situation de son manoir domb ce curé, et l'occupation de la cure par Antoine Thomas, son oncle. Enfin d'autres enfants nous sont connus dont nous ignorons la date et le lieu de la naissance. Dis que il apparaît dans les Registres paroissiaux de Cheneuille, nous le trouvons désigné, non plus avocat en parlement, mais - sieur de Lararroux, époux de Charlotte Cabriot (pour Cabriot) épouse, qu'on donne de la garde du Roy. =

Descendance, en partie présumée :

- Remy - qui étoit sieur de Martinique, la Croix, la Muelle, etc. et qui mourut à Saint. Floris, le 18 avril 1721; le 6 juin 1698 il avoit fait donation de tous ses biens, meubles, et immeubles, à son frère Antoine supérieur de Lavarroux (A.A.B. 747)
- Claude-François, baptisé à Ebeneville, le 2 décembre 1657 qui a pour P. messire François Sartouveau d'Orvilliers seigneur d'Orvilliers, La Foix, Gimcoy, Versaux et autres terres épouse de Marie Charlotte de Meschatié (R.P. de Ebeneville) de M. x
- Marie-Antoine, baptisé à Ebeneville le 29 mai 1659 qui a pour P. messire Antoine Thomas curé de Saint Floris, et M. demoiselle Isabelle Thomas de la paroisse d'Yveux. Les signatures de l'acte de baptême par: M. d'Albon, C. Rioud-Isabelle Thomas, M. x de Meschatié, G. Duillars La Vallière, Duvilliers, Hector de Fouquier, le Chevalier de Meschatié, Meschatié comte de Lyon et plusieurs autres signatures illisibles sur cette page; les signatures recommencent à la page suivante, toute pleine, nous relevons: parmi les déchiffrables: Le Floire Fouzy, autre de Fouquier, des Oubés, Guéllière, autre Thomas, autre La Vallière, Damours, Genin, Chevalier de Pouzy Roux autre Thomas, Louise Charlotte de Chaudelange, Suzanne Célong, autre de Meschatié, E. Delarouze, autre de Meschatié, Antoine Cherrier, Anjothannet curé. En tout 34 signatures. Ce fut une véritable réunion de toute la grande et petite noblesse, de la paroisse de Ebeneville et des environs

Et ce dut être une cérémonie remarquable dont les habitants de Chenaille gardèrent longtemps le souvenir, selon toute vraisemblance, dans la suite ce jeune certain sem-
ble avoir été attiré à Saint Elaisie par son oncle qui y
était curé et aussi son parrain; on lui reuve une éducation
religieuse qui lui permit d'entrer dans les ordres, et
c'est sans doute lui que nous voyons succéder à son oncle
comme curé de Saint-Elaisie où il mourut, en cette qualité
le 28 juin 1703. (R.P.^x de Saint Elaisie)

- Antoine Charles, baptisé à Chenaille, le 6 juillet 1660
qui a pour P. Antoine de Sorey, sieur, seigneur de la Fo-
ret et Lagarde Civray, et pour M. dame, puissante dame
Choulotte mariée de Meschalin, consort à m. le baron d'Or-
villiers. Antoine Charles paraît continuer la Descendance
nous le trouvons, plus tard sieur de Lavarouse et de
Chaffaud, Brigadier des gardes du Roy. (R.P.^x de
Saint-Elaisie)

- Pierrette Marguerite, baptisée à Chenaille, le 20 Jan-
vier 1661 qui a pour P. messire Pierre Lesueur, docteur
en la sacré théologie, curé de Cully, et pour M. domine
Marguerite de la Trallière

A partir de cette date, il n'est plus question dans
les Registres paroissiaux de Chenaille des Thomas de
Lavarouse, sans doute définitivement paroissiens de
Saint-Elaisie. On n'y trouve plus que des Thomas
de la Trivallière, dont la branche connue Gilbert Tho-
mas, sans doute fille de Jean de Lavarouse, forme une
nouvelle branche et apparaît dans les Registres pa-
roissiaux dès 1658. Ce Gilbert, peut être un fils

de Gilbert sieur de la Rebillière, en 1647 comme nous l'avons vu plus haut

Avec cette descendance connue par les R.P. de Chenneville, Jean Thomas de Lavaroux et Charlotte Cotriot eurent d'autres enfants que nous rencontrons dans les différents documents, concernant la famille, sans connaître la date ni le lieu de leur naissance, la plus part du temps. Tels sont :

- Marie, que nous savons être leur fille par son mariage le 16 décembre 1683 (R.P. de Franchemont) avec François de la Roche, sieur du dit lieu et de Grandvilliers. De quel mariage naquirent : Charles de la Roche sieur de Grandvilliers en 1706; Pierre baptisé à Ygrande le 12 novembre 1691 qui épousa, dans la suite, Dubouys notaire royal à Ygrande; François baptisé à Ygrande le 12 décembre 1696 qui eut pour P. Pierre Samson, sieur de la Vallée et des Ouches, et se maria à Ygrande, le 10 février 1727 avec Jean Baptiste Soulier, sieur de la Forge, avocat en parlement
- Jean, baptisé le 16 juin 1685 à Saint-Blasir qui eut pour P. Jean maréchal, chevalier, seigneur de Franchemont et de Bouquetraud. (Le père est désigné quinzisme du Roy, sieur de Lavaroux et de Chaffaud) Ce Jean pouvait devenir plus tard, notaire royal à Saint-Blasir, où il baptisa une fille, Marie le 29 avril 1692, et sans doute eut un fils, Joseph Jean, que nous voyons naître à Saint-Blasir, le 9 avril 1733 comme = sieur de Lavaroux =
- Louis, baptisé le 10 novembre 1693 à Saint-Blasir qui eut pour P. Jean Choilloux, sieur des Combes.

Ce Louis, nous le trouvons en 1707 = prieur de Sainte-Catherine et de Saint-Joseph, sans doute comme héritier ou donataire bénéficiaire de Gilbert et d'Antoine Thomas ses oncles, que nous avons vu plus haut posséder ces bénéfices.

Ce Jean Thomas, sieur de Lavaroux, chef de cette nombreuse progéniture avec son épouse Charlotte Cabriot, est sans doute le même que celui cité dans les R.P. de Caudebec, en 1689, comme = capitaine appointé, à la suite de la Compagnie des gendarmes du Roy = et que celui qui mourut à Saint-Étienne en 1694 et fut inhumé le 9 Janvier. nous ignorons où et quand mourut Charlotte Cabriot.

De Charles Antoine Thomas qui continua la descendance, nous avons encore des renseignements moins précis = nous savons qu'il fut sieur de Lavaroux et de Chaffaud, et nous le trouvons, en 1682 = chirurgien, sieur de Lavaroux, brigadier des gendarmes du Roy = comme était son père. Il paraît avoir épousé Antoinette Desrochers qui devait être originaire de Franche-Comté. Il était mort en 1733. Cette maison avait pour ses membres désigné son lieu de sépulture ordinaire dans la chapelle de Saint-Joseph de Saint-Étienne. = (R.P. de Saint-Étienne. nous manquons de renseignements sur les dates et les lieux de naissance de leur postérité (peut être baptisés à Franche-Comté

Étaient leurs enfants, selon toutes probabilités.

— Jean Baptiste, désigné en 1727 = sieur de Lavaroux =

qui mourut à Saint Plaisir en 1753 et fut inhumé en
 lors qu'il étoit = prêtre et vicar de Saint Joseph pa-
 roisse de Saint Plaisir et de Sainte Catherine paroisse
 d'Yffrande = sans doute par hérédité de ces bénéfices
 qui ne quittaient pas la famille. (R.P.^s de Saint Plaisir
 — Jean Claude, qui épousa Reine Bardet de Saint
 Julien, laquelle fut inhumée dans la chapelle de Saint
 Joseph à Saint Plaisir le 29 mars 1750; Jean Claude fut
 inhumé dans la même chapelle, le 13 février 1753 (R.P.^s
 de Saint Plaisir) Le 16 août 1736, il avait été pourvu
 = étant sieur de Lavaroux et de Chaffault = avec maie-
 quise Raux, demoiselle de la Vaux, comme marraine
 à la bénédiction d'une cloche de l'église de Franchère
 = nommée en l'honneur des S.S. martyrs Abdon et
 Sennen) R.P.^s de Franchère)

Jean Thomas, = sieur, seigneur de Lavaroux et de
 Chaffault, qui épousa à Couleuvre, le 3 février 1733
 (son père étant mort à cette époque, et sa mère Antoinette
 Desnards sa veuve, déclarant demeurer à Franchère,
 sans doute son pays d'origine) demoiselle Madeleine
 Cellie, sœur de Marie Cellie qui se maria le même
 jour avec Pierre Robert de Bozodon. Toutes les deux
 filles de Pierre Cellie notaire royal et Lieutenant du
 châtelain du marquisat de Livy, et de Françoise Si-
 monnet. (R.P.^s de Couleuvre.) De ce mariage naquit
 une fille, Marie, morte, âgée de 10 jours, le 31 octobre suivant.
 Jean Thomas fut un mari tout à fait éphémère; il
 mourut au bout de deux mois de mariage seule.

ment (8 avril 1723) et Madeleine Collin, sa veuve, contractait une deuxième union, le 12 février 1724, dans l'église de Linnais avec Robert Surin Bergeron, seigneur de Bougy, fils de Claude Surin Bergeron consul de la Roy et son procureur au siège de Sannoire et de Louise Meilliers (R.P. de Linnais)

- Ouboisette Thomas de Lavaroux qui épousa à Francheuse le 29 janvier 1748, Jean Baptiste de Meschotui de Cirilly (R.P. de Francheuse)

De ce mariage naquirent :

Jean Baptiste 17 janvier 1750 (R.P. de Francheuse
Anno le 23 août 1751, (le père désigné = seigneur de
Chaudenay = (R.P. de Francheuse

Claude 1^{er} octobre 1752 do,
moué 23 août 1753 do,

Jean Baptiste de Meschotui mourut lui-même le 15 mai 1754, âgé de 27 ans (R.P. de Francheuse

Et nous n'avons plus aucuns renseignements sur les Thomas de Lavaroux.

La Seigneurie des Duches.

61

C'est, au Bourg, la maison Dauty, actuelle. nous trouvons comme sieur des Duches, en 1649 = Pierre Augjohannet Conseiller et procureur général du Roy, aux Eaux et Forêts de Bourbonnois, lequel, nous trouvons en 1653 = épouse de honneste damoiselle Anne Eustache. Le curé de Chesneville Gilbert Augjohannet est son frere.

Nous connaissons comme descendans à Pierre Augjohannet et Anne Eustache =

- Gilbert baptisé le 11 octobre 1658 qui a pour P. Gilbert Augjohannet, chanoine de l'église Saint Sauveur d'Herisson, curé de Chesneville, et pour M. honneste et discrète personne Jeanne Eustache - signatures: Augjohannet curé de Chesneville, Jeanne Eustache, Chauvet, de Bonneau, Gouaud, Demay, prêtre, curés de l'enfant, dont la mère Marguerite Demay étoit, depuis 1654 veuve d'Etienne Demay, procureur aux Eaux et Forêts de Bourbonnois et paroit habiter les Duches. Soeur ou belle soeur sans doute d'Augjohannet,
- Madeleine, baptisée le 7 novembre 1661 qui a pour P. noble Francois Siaud sieur de Villers, élu pour le Roy en l'élection de Montluçon, et pour M. damoiselle Madeleine Botiaud. Le parrois d'Herisson, la marraine de Françoise Madeleine fut inhumée dans l'église de Chesneville. le 1^{er} mois 1674
- Antoine baptisé le 28 mars 1665 - P. Gilbert Augjohannet, M. Marie Augjohannet

- Catherine, baptisée le 2 décembre 1666 (le père est désigné: sieur des Ouches, procureur pour le Roy, seul et général des Eaux et Forêts de Bourbonnais) P. Jehan Dominique de Beaumontie, Conseiller du Roy, et procureur général des Finances et domaine de Bourbonnais en la généralité de Moulins; M. haute et puissante dame Catherine de Meschalié, dame d'Orvilliers, la Faye ses terres et autres seigneuries.

- Jehan, baptisé le 14 octobre 1668 (le père désigné = sieur = P. Jehan Fumat d'Hierson M. domoicelle marquerite Aujohannet de la paroisse de Cirilly

- Pierre, baptisé le 27 août 1673 P. Gilbert Laquellière pour Pierre Adrenier, sieur des Escours, substitut du Roy en la ville et châtellenie de La Bruyère l'ancien M. marie Aujohannet sœur de l'enfant pour damoiselle marquerite de la Troisième

Dame Eustache mourut en 1692 et fut inhumée dans l'église de Cheneuille le 14 août. Nous ignorons où enqumant mourut Pierre Aujohannet, mais ses descendants paraissent avoir quitté Cheneuille pour Cirilly et autres pays circonvoisins où nous les retrouvons dans la suite. La seigneurie changea donc de maîtres.

Avant 1688, nous trouvons, comme nouveau = sieur des Ouches = sieur Damson, désigné communément = sieur de la Vallée et des Ouches = et en 1689, nous le trouvons marié à Françoise Baud. Peut-être contracta-t-il ce second mariage, car, en 1713 nous le trouvons époux de Jeanne de Clugy - où alors se serait un de ses fils aussi nommé Jean.



THENEUILLE - Les Houches

Pierre Samson, mort en 1714 et fut inhumé dans l'église de Chenneville, le 22 juin

Alors, pour notre Seigneurie, nouveau changement de propriétaire. Avant 1751 c'est François Huguet, bourgeois de Chenneville qui est sieur des Duches; il est marié à mademoiselle Thonnier.

Nous leur recommandons cette descendance :

— Françoise baptisée le 22 mai 1751 qui a pour P. messire Jean Huguet, sieur des Duches, bourgeois de Neuilly, son oncle paternel et pour M. François Delisson, son aïeul maternelle veuve de Claude Bouscat, vivant seigneur du Bouchat, représentée par Marie Anne Thonnier, sa tante maternelle

— François, né le 13 juin 1752, baptisé le 16 qui eut pour P.

François Huguet, bourgeois de la ville de Montmarault et pour M. damoiselle Françoise Thonnier, sa tante maternelle

— Marguerite, baptisée le 17 février 1753 qui eut pour P. messire Jean de la Trallière, chevalier, seigneur du dit lieu Valvignault et autres terres, et pour M. damoiselle Marguerite Liand, épouse de M. Dubouys de Ferri paroisse d'Ugrande

— Etienne, baptisé le 20 février 1754 qui a pour P. Etienne Bujon sieur de l'Étang, et pour M. Hippolyte Marguerite Thonnier

— Marie baptisée le 20 mars 1755 qui eut pour P. Jean Baptiste Thonnier seigneur du Bouchat paroisse de la Felise, son oncle maternel et pour M. Marie Huguet de la paroisse de Neuilly, sa cousine germaine

— Marie Madeleine baptisée le 12 novembre 1756 eut
 pour P. Jacques Vincent Bujan des Brosses, sous-prieur
 de la paroisse de Saint-Benoît (près Ainay), et pour M.
 demoiselle Marie Anne Thonnier, sa tante maternelle
 de la paroisse de la Feline

— Marie - Appolline, baptisée le 5 mars 1758 eut
 pour P. Messire Étienne Huguet, fils de Jean Baptiste
 Perrin des Heroux, paroisse de Neuilly et Lun. le-Roy
 et pour M. demoiselle Marie - Appolline Berthomier
 fille de feu Jacques Berthomier, vivant élu en l'élec-
 tion de Montluçon, de la paroisse du Brethon.

— Marie Thérèse, née le 19, baptisée le ¹³ ~~15~~ novembre 1760 eut
 pour P. Louis Joseph Jérôme Lionel de Vallent de la paroisse de Saint-Amour
 et pour M. Marie Thérèse Thonier, fille de Claude et de Françoise
 Pelisson de la Feline, diocèse de Clermont.

— Jean Baptiste né le 10 baptisé le 13 novembre 1761 eut
 pour P. Jean Baptiste Thonier sieur de Frenière de la paroisse
 de Nozyant, oncle par alliance et pour M. Anne Françoise
 Thonier, épouse de Martin Lavaranne sieur de Lovelatte
 de la paroisse de Theil

— Pierre, né le 21 baptisé le 23 février 1763 eut
 pour P. Martin Lavaranne sieur de Lovelatte de la paroisse de
 Theil, oncle par alliance et pour M. Anne Thonier sa
 tante de la paroisse de la Feline - Inhumé dans la nef
 de l'église de Theuille, sous le nom de = Martin Pierre
 âgé de 2 ans et demi

Madeleine Thonier épouse François Huguet fut inhumée
 dans l'église de Theuille le 14 décembre 1770 âgée d'en-
 viron 47 ans et François Huguet également le 11 juillet
 1773. âgé d'environ 60 ans.

Deignements de Grivollière (al. Grivollière) et de Bonneaux

Le premier promoteur indiqué par les Registres par
Mairiaux est Gilbert Thomas, désigné « sieur de
Grivollière en 1658, il est marié, d'une date que
nous ignorons avec Jaquette de Saint Loup.
Il paraît avoir deux sœurs et un frère auprès de
lui

- Gabrielle Thomas qui se maria le 30 janvier
1660 avec Jehan Buisson greffier de la châtellenie de
Labroyère Loubéjus à Ceuilly
- mari qui épousa le 3 octobre 1713 Hugues Ca-
barne, baron à Ainay-le-Château
- Gabrielle sieur de la Bequerie mort, en 1712

Nous supposons qu'ils eurent pour descendants :

- Jacques né vers 1665 qui continua
- Marié avec baptisée le 23 décembre 1670 qui a
pour P. Gilbert Duboy « pharmacien et chirurgien à Lincy
et voisine haute et puissante dame Charlotte de
meschais, dame d'Orléans, La Faye et autres terres
- Marquise baptisée le 23 octobre 1672 qui a pour
P. messire Antoine Thomas prêtre curé de Saint Lau-
sir et voisine damoiselle marquise de La Trullière
- Louise, baptisée le 20 avril 1673 qui a pour promoteur
messire Claude de La Trullière, sieur, seigneur de Val-
vinsault La Trullière, le Bost et voisine honnête femme
Louise Thomas femme d' M^r Gilbert Duboy = pharma-
cien à Ceuilly
- avec baptisée le 14 janvier 1674

- Jean Roux, chanoine de Bourbon et pour M. Catherine de la Vallière. En note du curé: Reçu un bœuf de vin = Inhumé le 26 novembre 1678 âgé de 2 ans = sous le marche-pied de Sainte Catherine, dans l'église
- Louise, baptisée le 16 janvier 1678 = qui se noya le 28 août entre 7 et 8 heures du soir, dans l'étang des Combes et fut enterrée dans l'église, âgé de 13 ans le 29 août 1690
 - Anne Gabrielle, baptisée le 13 août 1679 qui a pour P. Anne Gabriel d'Arveuil curé de Chesneville et pour M. Anne Chesimal de Saint-Pierre-le-Moutier.
 - Jacques né vers 1665, continue la descendance: Gilbert Thomas fut inhumé dans l'église de Chesneville = devant l'autel de Sainte Catherine, âgé d'environ 50 ans (ce qui le ferait naître vers 1633) le 31 janvier 1688 et Jaquette de Saint-Loup, au même endroit le 30 janvier 1688 âgé d'environ 115 ans

Nous trouvons Jacques, qui continue la descendance mouée, avant 1689 à Trobelle (quelquefois dirigée Elisabeth) aumônier. Descendance connue:

- Gabrielle, baptisée le 6 avril 1689 qui a pour P. Meunier Louis de Meschais, comte de Saint-Jean-de-Lyon, et pour M. domme Gabrielle Thomas de la ville de Cirilly
 - Pierre, baptisé le 26 août 1695 qui a pour P. Pierre Samson, curé de la Vallée et des Orches, et pour M. Margdeleine des Escurres dame de Goyenière
- Pierre continue la descendance
- Françoise Marguerite, baptisée le 29 avril 1698 - R

THESTVILLE - Château Niquon



H. J. Aron

Monsieur Jean Thomas, sieur de la Gouttière et veuf M^{me}
 dame Françoise Marguerite Liard épouse Damron
 — Jean Gabriel baptisé le 24 avril 1698 P. 1^{er} février 1700
 P. monsieur Anne Gabriel d'Arreuil, curé de Chesneville et
 M. Jeanne des Fontaines

Isabelle (al. Elisabeth) curmaitre, fut inhumée dans
 l'église de Chesneville = auprès des fonts baptismaux =
 âgée de 70 ans environ le 31 mars 1725. Jacques Tho-
 mas veuf, se maria en secondes noces, le 8 février 1729
 avec Jeanne Tillier fille de défunt Jean Tillier notai-
 re royal, et de défunte Marie Jacques devenant. chon
 esche ordinaire le lieu. frère de son fils Pierre, qui avait
 épousé, en 1720, comme nous le verrons, Marie Tillier, sœur
 de Jeanne. Jacques Thomas ne resta pas longtemps
 marié, il mourut, cette même année 1729 et fut inhu-
 mé = dans la nef de l'église de Chesneville, le 16 février,
 âgé d'environ 74 ans (ce qui le ferait naître vers 1665)
 Il mourut = dans sa maison de Bonneau, vintant sieur
 de Grivellière et bourgeois de Chesneville (R.P. de Che-
 sneville)

La seconde femme, Jeanne Tillier fut inhumée le
 16 février 1760 = dans la nef de l'église de Chesneville =
 âgée d'environ 72 ans (ce qui la ferait naître vers 1688
 et lui donnerait 23 ans de différence d'âge avec son mari)

Nous trouvons Pierre qui continue la descendance,
 épousant, le 20 octobre 1720, damoiselle Marie Tillier
 fille de Jean Tillier, notaire royal, et de dame Marie
 Jacques. Le domaine de Grandfils appartenait à

Pierre par héritage de son père que nous en trouvons pres-
senteur en 1786 avec celui de Bomesse, où ils allaient habiter
vers 1726, à partir duquel moment, nous le trouvons toujours
designé = Thomas de Givallière et de Bonnuaux =

Desuntome connue :

- Marie, baptisée le 5 février 1723 qui a pour P. Jacques
Thomas, sieur de Givallière et M. dame Marie Jacques, grand
père et grand-mère de l'enfant, elle fut inhumée dans l'é-
glise de Cheneuille, dans la nef, le 3 mars 1722 âgée de 29 ans
- Gabrielle Elisabeth baptisée le 20 août 1721 qui a pour P.
noble Jean de la Trullière, seigneur de la Trullière et du Bost,
et pour M. Gabrielle Thomas, épouse de sieur Jarroufflet
- Thérèse, dont nous ignorons la date de naissance, mais
née en 1737, laquelle se maria le 10 février 1745 = âgée d'en-
viron 18 ans = avec messire Louis Antoine Fouquet, âgé de 26 ans
fils majeur de messire Jean Louis Fouquet, sieur de Trucil
bourgeois de Saint-Amand. Auquel mariage étoient pré-
sents, le père et la mère de l'époux, messire Paul Lelong sieur
seigneur de Saulles, demeurant en la ville de Saint-Amand
parrain du Vieux-Château, François P. Huquet bourgeois,
Gabriel Charallet, sacristain
- Nicolas Pardoux baptisé le 31 octobre 1728 qui a pour P.
Nicolas Pardoux de Villaine, sieur, conseiller du Roy, au
présidial de Moulins, seigneur du Bois, et M. dame
Elisabeth Andrieu.

Pierre mourut, âgé d'environ trente six ans, et fut inhu-
mé dans l'église de Cheneuille, le 2 mars 1731

nous ignorons où et quand mourut Marie Thérèse

laquelle recut donation, en septembre 1748 de Marie
Thomas, fille majeure demurant à Bonneou (nom
douté sa sœur) de tous ses biens sous réserve d'usufruit.

(A.A.)

C'est tout ce que nous avons de renseignements sur
cette famille

Seigneurie des Rochères

La propriété des Rochères, appartient aujourd'hui à
la famille Dutremblay, qui a fait élever, à proximité
de la route, allant de Chenaille à Louvenc - Bourbes -
nois, un château moderne.

Depuis l'époque où commencent les Registres paroissiaux
de Chenaille, nous pouvons constater que l'ancien manoir
ne fut pas souvent habité par le propriétaire. Nous y vo-
yons généralement un fermier, dont les noms successifs
sont ceux-ci : = 1648 Gilbert Peret; 1661-1665 Claude Ma-
thieu; 1681 Jean Darnist; 1688 Jean Virmo tisseur et fermier
1689 Pamerou, 1718 Claude Girardeau 1750 Jacques
Brisebois

Ce n'est qu'en 1714 que la famille Leborgne de Mont-
chenis parait l'habiter, au moins pendant quelque temps
messire Gilbert Leborgne, sieur de Montbenois, de la, des
Orbres et des Rochères, est marié avec dame Jeanne de
Rochebut, entre 1700 et 1705; il est fils de Charles Leborgne
-cuyer et de Louise de Vallenday - Jeanne de Rochebut était
mère de Gilbert de Rochebut. Epouse de Catherine de mes.

THENEUILLE. - Les Rochères



châtie qui étoit, à la même époque, seigneur de la Faye
Elle étoit la quatrième fille de Charles de Rochebut, écuyer
seigneur de Curay en partie, et du monceau et de marquis
siti Bequas, dame du monceau, fille, elle-même - d'après
M. des Goyis - de Daniel Bequas sieur du monceau et
de Marie Meslin

Desondame connue de Gilbert Leborgne et Jeanne de Rochebut
- Pierre dont nous ignorons la date et le lieu de naissance
mais qui étoit ^{meur} mort en 1715. Et cette époque, sa mère, Jeanne
de Rochebut de son mari autorisée, déclara renoncer à
la succession de son oncle, Pierre Damron, écuyer sieur de la
Vallée, pour la laisser venir à son fils Pierre, émancipé à
cet effet, et autorisé par son père (A.A.B.H.H.) Pierre mourut
le 6 juin 1744 = vivant écuyer, seigneur de Montebonis
et veuf de dame Marie Lafargue de Saint-Georges. Il
fut inhumé dans la nef de l'église de Theneuille en pré-
sence de: messire Pierre de la Roche messire Mathias de
la Troisième, écuyer, seigneur de Goyinière et autres. A sa
mort, messire Louis Leborgne, écuyer seigneur de Saint-
Leopoldie devint le tuteur de ses enfants.

- Louis, cité ci-dessus, écuyer, seigneur de Saint-Leo-
poldie en 1744, tuteur des enfants de Pierre

- Catherine qui se maria le 14 juin 1724 avec Jean de
La Loë, écuyer, sieur de Barany, Ville-Javoie, Le Flez,
Chamblet etc... veuf de Marguerite Morquin (A.A.B. 747)

- Jean-Louis, baptisé à Theneuille, le 11 janvier 1714 qui
a pour P. messire Louis de Chateau écuyer seigneur de
la Feuille et autres terres. paroisse de Cuisilly, et M. dame
Jeanne de Cluy épouse de Damron sieur des Ouches

— Jean, baptisé à Chenaille le 12 avril 1717 (né du 9)
qui a pour P. Jean de la Trallière seigneur du Bost et autres
terres et M. damoiselle Marie Meschotie

— Gaspard, baptisé à Chenaille le 6 février 1718 qu'on
pour P. Gaspard des Brandons seigneur, seigneur de
Libersat, la Villaine et autres lieux, et pour M. dame
Marie de Beaufort, dame de la Feuille.

Seigneurie de la Borde.

En 1654 Antoine Chisereux épouse de dame Jeanne Guiflet, est - sieur de la Borde et demeure à Moulins.

Sans doute venant. ils firent de nombreux sœurs dans leur propriété, car ils baptisèrent quelques enfants dans l'église de Chenaille.

— Anne baptisée le 19 décembre 1654 qui a pour P. Jean Thomas, sieur de Lavaroux, gentilhomme de la garde du Roy et M. demoiselle Jeanne Eustache.

En 1679, c'est Pierre Thomas ^{seigneur} qui nous transmet - sieur de la Borde - un fils à Antoine, qui continue la descendance. Avant cette date, il est marié à Françoise des Brondons Lesquels baptisèrent à Chenaille.

— Catherine, le 9 novembre 1679 qui a pour P. François Pailloua Lieutenant particulier et criminel de la châtellenie de Bourbon, et pour M. Catherine Salas femme à m. Desmodière.

— Tibure le 30 mars 1681 qui a pour P. Tibure Augé - chassat, et pour M. dame Jeanne Jaquet de la paroisse.

— Anne, le 6 septembre 1682 = jour de Sainte Réine = qui a pour P. Guy Chisereux sieur de Bord, habitant Cully et pour M. Anne Floret de Chenaille.

Demoiselle Françoise des Brondons, mourut le 27 avril 1684. âgée de 36 ans environ et fut inhumée dans l'église de Chenaille. Fut aussi inhumée dans l'église et dans les tombeaux de la Vallée = messire Gaspard des

Brandons sieur de Libusat, le 24 juillet 1722 lequel
demeuroit à la Borde et était âgé de 45 ans. C'était fort
probablement un fils de François

Depuis 1690 nous trouvons un fermier à la Borde,
Etienne Verno, puis, après le décès et la mort de
Gaspard des Brandons ; avant 1736 Louis Cuvray,
qui meurt cette année-là, remplacé par Charles Cu-
vray et en 1737 Sieur Cuvray.

Le sieur de Bregy (al. Brixy)

Bregy, se dit aujourd'hui de Bray ou Brixy, dans les actes et désigne surtout un étang, propriété actuelle de la Pomme de Beauregard de Goussière

Le sieur de Bregy = apparaît en 1687, en la personne de Gilbert Floret, épouse de dame Gabrielle Thomas. Il n'y demeure pas, car nous voyons Philippe de Goudese = Première de Bregy =

Gilbert Floret est désigné indistinctement Gilbert ou Jean. Ils étaient notaires royaux de père en fils.

Gilbert fils d'autre Gilbert notaire royal, se maria avec Gabrielle Thomas, fille d'Antoine Thomas et de feu Anne Bequas = avec dispense des degrés de consanguinité accordée par N.S.P. le Pape, en présence de Gilbert Floret fils de l'épouse, Jean Tarnet, notaire royal, son cousin, Antoine Thomas, sœur d'Inodière (qui est peut-être le même nom que des modières) fils de l'épouse, Guy Bequas, procureur du Roy à Cerilly (R.P. de Cerilly)

Des unions connues:

— Elisabeth baptisée à Chavenille le 20 décembre (née le 11) qui a pour P. Guy de Borch, procureur pour le Roy à Cerilly, et pour M. Elisabeth de Beaufort, femme au sieur de la Flotte

— Gabrielle, baptisée le 27 août 1686 qui a pour P. Anne de Mischabie sieur, sieur du dit lieu, Commandant de l'Ordre de Saint-Jon de Jérusalem, demeurant à la Seigneurie de Bonis, et pour M. Ga-

Brielle Thomas, femme a m. Dubuisson de Ceilly
 — Anne, baptisée le 14 décembre 1688 qui a pour P.
 messire Pierre Samson sieur de la Vallée et des
 Ouches, et pour M. Anne Thomas de Ceilly

Jean Floret mourut le 10 octobre 1689 et fut inhué
 en l'église de Ebeneville, sous une grande
 tombe, en entrant = âgé de 46 ans environ, et lui a été
 fait un service avec trois prêtres et quinze cierges. =

Seigneurie du Bost

L'ancienne Seigneurie du Bost, appartenait au -
 jourd'hui à la famille monestier - Beauregard qui
 y a fait élever depuis quelques années un château
 moderne.

Nous ne connaissons qu'un personnage, vers la moitié
 du XVI^e siècle, Charles Benonmat écuyer, seigneur du Bost,
 Il était époux de Françoise Trounbois, laquelle de sa
~~première~~ ~~venue~~ se maria en secondes noces, le 3 février 1569
 avec Jean de Bonneau de Ebeneville

Enis, nous trouvons la Seigneurie du Bost, possession de
 la maison de la Trullière

Jean de Bonneau était venu habiter, paroisse de Evilly
 à la Seigneurie de la Faroue, dont il fut le seigneur des
 seigneurs futurs.

Des membres de la famille Benonmat seraient venus
 habiter Evilly, et aurait fait une fondation à l'église.
 Une chapelle s'est appelée longtemps = chapelle Ben-
 sonnat. Une maison, qui devint propriété des de Bon-
 neau s'est appelée longtemps = la quarrié Benon-
 nat = C'est la maison qui fait l'enseigne de la place
 du marché et de la rue de l'église, actuellement pro-
 priété de M. Petit éjuier. La bonne femme, qui est dans
 une niche à l'enseigne, est peut être une création
 de cette famille, à une date reculée.

Seigneurie des Modières

La Seigneurie des Modières, appartient plutôt à la paroisse de Vilhaine. Cependant, comme nous la trouvons entre les mains de la Famille Thomas et que plusieurs enfants furent baptisés soit à Chenevillé le soit à Cerville, nous allons consigner ici, ce que nous savons

En 1650, Antoine Thomas est seigneur des Modières = quel quels soit, Mandières. Il est marié avec Anne Bequas native de Cerville. Ils paraissent, dès cette union, avoir habité Cerville. Anne Bequas mourut en 1674. âgée de 60 ans et fut inhumée le 6 mars, dans la chapelle Saint Anne de l'église de Cerville

Antoine Thomas, mourut en 1677 âgé de 62 ans (ce qu'il paraît naître vers 1615) et fut inhumé dans l'église de Cerville = sous la corde des cloches, du côté de l'évangile le 26 août. =

Descendants connus :

— Jean Baptiste à Cerville, le 18 février 1637 qui a pour P. Jean Bequas, Conseiller du roy et son procureur en la chancellerie de La Bruyère l'Aubergis, qu'on a à Saint. a. mand. et pour M. Anne Thomas

Alors, une interruption de trix ans, pendant laquelle dut naître, Antoine, dont nous ignorons la date et le lieu de la naissance, mais que nous trouvons = seigneur des Modières = en 1677 comme frère d'une fille de

Jean son frère, le 6 Janvier, et en 1679 marié avec Catherine Salas (R.P.^e de Chenaille) Antoine et sa femme

Catherine Salas paraissent également habiter Cerilly où ils baptisent Gilbert, le 5 Janvier 1682 et une fille Marguerite en 1687, laquelle fut inhumée dans l'église de Cerilly, âgée de 13 ans, vers 1700. Après cette interruption, la descendance d'Antoine Thomas et de Anne Bequas se continue par :

— Jean baptisé à Chenaille le 3 avril 1650 qui a pour P. honnête homme Jehan Thomas notaire royal à Chenaille et pour M. honnête femme Etiennette Vaillant, femme à noble Jean Bequas procureur du roy au greffe et de Saint-Amand, sieur de Grandis, Ce Jean, plus tard fut un apothicaire. C'est en cette qualité qu'il se maria, le 28 avril 1681, à Ygrande, avec Elisabeth Augé-hannet fille de Jean notaire royal et de Marie de Anil (R.P.^e d'Ygrande) Lesquels baptisèrent à Cerilly, le 14 septembre 1685, un fils, du nom d'Antoine, qui eut pour P. messire Antoine Thomas prêtre, et pour M. demoiselle Elisabeth Bergerat, femme de Jean Cornis notaire royal à Cerilly.

— Charlotte, baptisée à Chenaille le 19 juis 1652 qui a pour P. Noël Bequas, conseiller du Roy au greffe et de Saint-Amand, et pour marraine Charlotte de la Vallière

— Pierre baptisé à Cerilly, le 2 août 1655, qui a pour P. Pierre Advenier avocat au parlement, substitut du procureur du Roy à Cerilly, et pour M. honnête femme Louise Thomas à m^re Gilbert Darbois, marchand apothicaire. Ce fut, sans doute lui qui, à l'instigation de son parrain

devant, plus tard, procureur is-siège de Moulins, où nous le trouvons en 1685, marié à Marguerite Suard et baptisant, en l'église de Saint Bonnet de Moulins, le 19 octobre 1685 un fils du nom de Jean (R. P. de Saint-Bonnet de Moulins)

— Gabrielle, baptisée à Cerilly, le 9 mars 1661. qui a pour P. M. Charles Chivernord procureur et notaire - et pour M. Gabrielle Thomas

— Anne, baptisée à Cerilly le 14 août 1664 qui a pour P. Guy Bequas sieur de Bord, et pour M. Marie Gabrielle Thomas

Jean, né en 1637 continue la descendance à Cerilly où il est notaire royal, et marié, avant 1677 avec Marie Papis. Descendance connue à Cerilly :

— Anne, baptisée le 5 janvier 1677 - P. Antoine Thomas, sieur des Modieres M. Anne de Barathoo, femme à Jean Bequas sieur des gascins

— Marguerite baptisée, le 30 novembre 1678 - P. Charles Dufour, sieur d'Inard procureur à Cerilly et M. Marguerite Oujshannet, femme à Guy Bequas sieur de Bord

— Geneviève, baptisée le 27 novembre 1680 - R. Gabriel Papis M. Geneviève Buisson

— Jean baptisé le 24 février 1685 P. Jean Blanc praticien - sieur de Douline M. Gilberte Chevrier ou (Cherrier)

Nous trouvons ces orthographes successives dans les anciens documents : Guinnyais, Guinsay, Gissay, Gineais, Gineoy, Gineoy.

L'ancien château de Gineais est situé à droite sur la route, allant de Cérilly à Thonerville, sur le penchant N. d'une colline, aux confins des deux communes. On en aperçoit aujourd'hui encore des ruines assez conséquentes. Ces ruines ont été prises par tous les environs sur notre contre-pied pour les ruines du château féodal de La Bruyère-Loubépin, siège de la châtellenie dont faisait partie Cérilly, et que l'on connaît sous le nom de La Breuere, qui se trouvent à l'ouest de Cérilly. Nous avons fait mention de cette erreur dans notre Histoire de Cérilly, au chapitre Châtellenie de La Bruyère-Loubépin.

C'était un ancien château féodal assez important dont la construction remonte à la fin du XI^e siècle ou au commencement du XII^e. Sa démolition dut commencer ainsi que celle de la plupart des vieux manoirs de notre contrée à l'époque des guerres de la Fronde et ses ruines ont été mises à contribution, sans doute, pour les constructions environnantes, ce qui accéléra sa ruine.

L'enceinte de l'ancien manoir est encore bien marquée par les vestiges existants, la porte avec son pont-levis, la chambre du quest et l'escalier qui y montait, les murailles d'une vaste pièce qui semble avoir été la salle des gardes, qui existait dans tous les manoirs de cette époque.

avec, au-dessus, le logement des palefreniers.

De chaque côté de cette porte, parlie la mieux conservée des ruines, sont encore deux escaliers, qui conduisaient sans doute, l'un à la chambre du quet, au-dessus de la porte, l'autre, aux appartements du Seigneur. Le manoir avait plusieurs tours, et étoit environné de fossés tenant eau; une partie de ces fossés existe encore et sert d'abreuvoir.

Comme tous les anciens manoirs Picotais, celui de Guineay avait sa chapelle qui existait toujours en l'année 1638. En effet, les Registres paroissiaux de Ceuilly, relatent, à la date du 23 novembre de cette année-là le mariage en l'église de Ceuilly par Jehan Augéhonnet prêtre prieur curé de Chesueille de Mr. Jacques Duboy chirurgien, fils de Mr. Charles Duboy et de dame Gilberte Jouveau avec honneste Gilberte Cheverie fille de Antoine Perrin de Guineay y demeurant et de dame Jeanne Litault - lesquels se sont espousés en la chapelle du château de Guineay, = mais, comme à cette époque Guineay dépendait de la paroisse de Ceuilly, le prêtre de Chesueille avait été autorisé à célébrer ce mariage dans la chapelle du château et la transcription en devait être faite sur le registre de paroisse de Ceuilly.

En 1301 nous trouvons un Renouard de Guineay domoicain qui fait aveu et reconnaît en fief lige de vngz de Bourbon, en la châtellenie d'Hiéron pour le mas de la Bruère avec les taillis et les autres coutumes appartenues au dit mas, idem pour les parquoyz de la Vore, paroisse de Maullet.

Le 31 mars c'est Jean de Guineay qui fait aveu de

terres et hommes dans les paroisses de moullis, de
Ples, paroisse de meaubre, de la garde, paroisse de
Theneville, de Dagonnes (Dagouret) paroisse de meaubre
de la Vore et des des tailles, cens de blé et deniers, recon-
naît de chef, tenir le fief de meaubre et les vignes de Vê-
rignet (Véringny) commune de moullis et tout ce qui il a
en la paroisse du Vilhain (don Villain) soit en cens de blé
et deniers, soit en préage, prés, terres, cultures, bois, vignes,
tailles, cens de blé et deniers dans la châtellenie d'He-
risson. Lesquelles choses peuvent valoir 1 x livres de rente

Cette même année 1301 c'est Guillaume de Gineay da-
maine qui fait avec des hommes du Clos (les Closiers)
paroisse de Cerilly et toutes les coutumes y afférentes,
soit en blé, deniers, gelines, etc... xxv s. de cens sur les
prés et terres de la Villaine (la Vilhaine), lesquelles choses
peuvent valoir 1111 lb. 1/2

En 1368, Guillaume qui est seigneur de Gineay ob-
tient du duc de Bourbon. pour ses manoirs des droits de
saque dans les forêts de Tronçay et de Cironay, par lettres
patentes datées du mois de mars. Les droits consistant
en bois mort et mort-bois pour sa manoir de Gineay,
bois vert escuré pour bâtir et réparer la dite manoir,
granges, moulins et appartenances; Pour le foin et
engraisser dans ces deux forêts quinze prours

Au commencement du XVI^e siècle = Philippe des
Escures étoit seigneur de Gineay. Il semble être un ami
préféré du Connétable Charles III de Bourbon, mort de

1/ Extrait du livre = Le parler Bourbonnais de Girard La-
mergne - Cyprien Leblond, éditeur. Moulins 1909



Ruines du Château
de Buisais près
Cérilly

P. L. Buisais, éditeur,
Moulins (Allier)

nié due. nous le voyons figurer dans le testament
de Guyanne de Baubon, en faveur du Comte de Baubon, son
marri. Fait à Montluçon, le 15 décembre 1519. Il y est
designé = seigneur de Gibouy et d'Estries. Est aussi
cité dans le même document, Loys des Escures, sieur
seigneur de Fontchaucourt - nous donte un frère a été
l'oppe. !/

nous retrouvons plus tard, comme zeli portier du
Comte de Baubon, où ils les avaient réunis, le même Philippe
des Escures. designé seigneur de Quinsay. le Charles 2/

Enfin, dans un codicille d'Anne de France, en faveur
du Comte de Baubon, du mercredi, 22. jour de novembre 1512
nous trouvons Philippe des Escures sieur de Quinsay
= exécuteur testamentaire

En 1569 Nicolas de Nicolai nous dit : le seigneur de
Quinsay est vassal non ayant justice de Baubon et de
Labruyère. L'oublié par frontie. Il paraît qu'alors
le manoir féodal avait beaucoup souffert pendant les
guerres de religion, et qu'il fut rebâti par les fondateurs
environs un siècle plus tard.

Le 13 janvier 1609, messire Michel Thomas vicair
de Baugis, baptisera dans l'église de Cheneuille = Loys
Pit de Loys des Escures, sieur, et de Cheneuille de la
Bouche, né le 14. Cet enfant eut pour P. Loys des Escures
sieur et pour M. damoiselle Antoinette du Palais. mais
l'acte ne porte aucune indication de leur seigneurie
(R. P. de Cheneuille)

A cette époque, le château semble abandonné comme
habitation seigneuriale, et la famille des Escures dis

1/ De la mur 6 11 p 234 - 2/ De la mur 6 11 p 1590



persie. Il paraît ne demeurer à Chenaille que dame
 Magdelaine des Escures veuve de noble Antoine de la
 Trallière, seigneur de Goyrière qui mourut le 1^{er} novembre
 1709 âgé de 64 ans, et fut inhumé dans l'église de
 Chenaille = sous la tombe devant l'autel de Saint-
 Blaise, le 2 novembre = L'année précédente était venue
 mourir au château de Goyrière - auprès de sa sœur,
 sans doute - des Escures de la Vierge, ancien prieur de
 prières de la Bouillie, qui fut inhumé le 31 décembre
 1708 dans l'église de Chenaille, âgé de 60 ans.

Nous ne savons pas quel est le premier des Escures qui
 alla à Pontcharraud. Déjà en 1519 un Louis des Escures
 était gendre de Françoise Goyriez damoiselle de
 Pontcharraud. Et au XVII^e siècle, il y en avait dans
 toute la contrée.

En 1601 Claude des Escures sieur de Pontcharraud fils de
 Pierre Jacques des Escures, sieur sieur de Bit lieu et de Gien-
 coy se maria à Souigny avec Hélène de Bique dame
 de la Vierge (ab. Vierge) semble s'implanter aux envi-
 rons de Souigny, et une autre branche à Pontcharraud.

Dès 1649 la seigneurie de Ginecay avait changé de
 maîtres et était devenue une mouvance d'autres sei-
 gneuries. A cette époque, et même avant nous la trouvons
 dans la maison Thomas de Meschatié seigneur du
 Bois, de Gencay, la Faye, Soulyet, etc. - qui la possé-
 dèrent jusqu'à la Révolution - D'après Nicolas elle
 avait même appartenu à la maison précédente, les
 de Rieu ou du Rouau.

Cependant, nous voyons en 1670 Antoine mulâtier
 de la Trallière Goyrière épouser Magdelaine des Escures

Du Rioux
Seigneur de Gizeux.



Armoiries
D'azur au chevron d'argent accompagné
en chef de deux étoiles de même, et en pointe
d'un lion d'or, armé et lampassé de gules.
D'après l'Armorial Bourbonnais.

et si intitulé des lors au sieur de Giney, sa femme lui ayant apporté des droits sur la seigneurie de Giney, dont l'ensemble aurait été suzerain. En 1785 Jean Vrain laurier de la Vallée Goximère est encore désigné = chevalier seigneur de Goximère, les Rochers, Giney et Chantres.

Aux XVI^e et XVII^e siècle inclus = le vieil Giney = ainsi qu'il est désigné dans les Registres paroissiaux. faisait partie de la paroisse de Cuvilly, quoique plus rapproché du bourg de Chumeille; mais on sait que la délimitation des paroisses était très-variables, selon les transactions qui intervenaient entre les curés.

En 1670. lors de la réformation de la forêt de Troncay les droits d'usage du seigneur de Giney furent reconnus ainsi que ceux des autres usagers. Thomas de Meschaut qui étoit à cette époque = seigneur de Giney = présenta les titres qui étoient :

- 1^o. Des lettres patentes de Louis, duc de Bourbon données au mois de mars 1368 par lesquelles il accordait à Guilhomme, seigneur de Giney les droits que nous connaissons
- 2^o. Des lettres des gens des comptes du duc, ratifiant ces usages, à diverses époques

Ces droits furent réduits, à l'événement : à pourvoir parager dans les forêts de Troncay et de Cuvray, à course de sa maison de Cuvray, huit pores y compris leurs servants, du nourri de sa maison hors les lieux et raisons défendus. Quant à l'égard du chauffage en mort bois et bois mort, et celui du bois vert à bâtir il fut supprimé, quitte au propriétaire de se pourvoir, par une indemnité auprès de Sa Majesté.

Cette seigneurie servit d'appanage aux filles de la famille

Les Bénédictins.

Seigneurs de Pontcharraud, de la Rivière, de la Cour du Bonil, de Gincay, de Goxinière, de Franchette, etc....



Armoiries

De sinople à la croix anerie d'argent, chargée en cœur d'une étoile à huit rais de sable.

D'après "l'Armorial Bourbonnais"

Thomas de Meschatié, ainsi que celle de la Faye. En 1654 nous voyons mesire Bastouneau, baron d'Orwilliers, par son mariage avec Marie Charlotte de Meschatié = seigneur de la Faye, Gineay, Verdult et autres terres, et en 1661 seigneur des Rochères

Aucun seigneur nouveau, ne semble avoir habité le château en ruines; la seigneurie était affermée à un fermier qui, quelquefois y demeurait, tels que Jean Cheverier bourgeois et fermier de Gineay en 1645 (R. P. de Cuvilly) Claude Avelere en 1700

En 1713 c'est mesire Louis de Meschatié comte de Lyon qui en est le seigneur, lequel est en procès avec un nommé Couzeville (A.A.B. 429 in-f^o de 90 ff.) Vers 1753 une partie de la terre et seigneurie de Gineay = appartenait à mesire Claude Durandier chevalier, seigneur de Saint-Vallier et à mesire François Durandier, son père, demeurant, le premier en la ville de Saintes paroisse de Sainte-Colombe. Ils afferment cette partie par bail du 24 juillet à Robert Chayut marchand fermier au bourg de Chesseville, pour 6 années à raison de 600 livres par an et 200 livres pour espingles et just de vin.

En 1759, le domaine et la locature dépendant de la Seigneurie appartiennent encore au même François Durandier fils et à dame Jeanne Thérèse Fomet, sa mère veuve de Claude. à cette époque les Fermiers jouissaient encore = d'un grenier du château = mais non des = poney = qui étaient réservés par les bailleurs et que l'on faisait creuser. (sans doute pour les provisions)

Les mêmes propriétaires possédaient aussi le domaine de = Chez Gabriat;



À cette époque, la seigneurie paraît morcelée. Une partie semble appartenir aux mulotiers de la Trallière; une partie appartient à la famille Duvendier; en 1761 une partie = le Vieil Ginecay, appartient à Jean Marquet, bourgeois de Ceuilly, sieur de la Busière (la Buebeie)

En 1767 est avoué propriétaire d'une partie, Louis Antoine Fouquet, sieur de Breuil, conseiller procureur du Roy au grenier à sel de Saint-Amand, y demeurant. Cette famille du Breuil avait déjà des possessions sur les paroisses de Trel et Barolais et de Ceuilly, dès l'année 1300

À la vente des biens des ennemis pendant la Révolution le domaine de la seigneurie de Ginecay appartenait à la famille Mulotiers seigneur de la Trallière. Il fut divisé en 14 lots: Laurent Etienne, acheta le premier 9300^l. - Raby Louis les 2^e et 12^e 29.050^l. - Moustouche le 9^e 4200^l. Les pans de Château, la cour et les étables 22000^l à J. Jarrault; un pré à foin 12000 de foin 11800^l à François Huguet - Le 1^{er} floral au 1^{er} le pré chaumes dépendant du domaine de Ginecay et une cour 16296^l à Suzanne Longamroy - Le 2^e brumaire au 1^{er} les bestiaux provenant du domaine 11.835^l - L'émigré était Jean de la Trallière

L'église, la Cure, la Paroisse.

L'église. — L'église de Theneuille, est la seule de nos environs qui soit complètement romane. Elle n'est rien de remarquable et ne possède qu'une nef; elle peut dater du commencement du XII^e siècle. La chapelle placée au sud, dont une partie sert de sacristie est de construction récente. Les fenêtres, primitivement en forme de meurtrières ont été changées.

L'abside est circulaire et sa voûte est à cul-de-four. A l'intérieur on voit deux petits autels, l'un de la Sainte Vierge et l'autre de Saint Pierre. Ces autels sont adossés à un mur qui sépare le chœur du corps de l'église. La voûte de la nef, fut dans le principe construite en pierres; sans doute s'écroula-t-elle à la suite des guerres de religion, on la remplaça par une voûte en bois, au-dessous de laquelle on fit une voûte en terre grise de style plus cistercien surbaissé. Les arcades de l'église sont en fer à cheval, et les chapiteaux grossiers et même barbares. Le portail, quoique sans ornements, est assez imposant.

Le clocher, très-important, est placé sur le chœur, dont la voûte est en arcètes, sans arcs-doubleaux.

Saint Pierre est le patron et le titulaire de l'église qui aurait été tout d'abord, la chapelle du château de la motte et serait devenue, à la fin du XII^e siècle, la chapelle paroissiale. Un manuscrit de M. l'abbé Bordet av.



un curé du Vitthaire^{1/} nous fait connaître qu'il y aurait eu à Chenaille, des Templiers, remplacés vers 1312 lors de la suppression de l'Ordre, par des religieux bénédictins de Sauvigny. Rien ne le prouve absolument et il est permis d'en douter. Néanmoins le curé de Chenaille est presque toujours désigné = prêtre curé de Chenaille. =

Il est fait plusieurs fois mention dans les Registres paroissiaux de l'autel Sainte-Catherine (1661-1713) et de la chapelle de = monsieur Saint Jehan en 1682 = La vieille statue de Sainte Catherine est conservée à la cure de Chenaille, celle de Saint Jehan se trouve à l'entrée de l'escalier qui monte au clocher. M. Petit qui était curé de Chenaille, il y a quelques années, s'était proposé de remettre ces deux vieilles statues ces deux vieilles statues en lieu honorable, après les avoir fait restaurer. ?/

Ces deux chapelles n'existent plus à l'église, ou elles ont changé de vocables

Dans le feuille portatif de Bourges, nous relevons ces renseignements : (1773) Chenaille, curé Y. Dubost, prêtre en 1756 archiprêtre de Bourges, patron l'archevêque de Bourges - 450 communicants, dîme 5^{1/2} 10 bureau de poste maulins.

Au cours des ans de nombreuses réparations furent faites à cette église, et des ornements y furent adaptés surtout par le curé Dupuis qui exerça le pastorat de
à Réparations et adjonctions dont les notes

1/ Un curé du Bourbonnais

2/ abbé mort - Baron de Bourbonnais (tome IV

paroisniers neus ont consacré le saccier :

- En 1676, le 9 octobre, l'église a fini d'être recouverte par Loyrier maître couvreur et un autre qui ont mis à eux deux quinze jours pour ce travail. alors que Jean Brestier est fait Fabricien

- En 1688, le 18 novembre. On mit le tabernacle blanchy et doré aux ligures, coustant 100 livres, aux des pens de Jean Aumonnier hoste de Saint-Bartholomay, et de sa femme Antoinette Jouennaud.

- En 1689 le clocher fut recervi. Gilbert Leprand maître couvreur qui y travaillait, y trouva la mort le 7 juillet = en tombant d'une des fenestres du clocher, en bas du costé de la cure, vers les 6 à 7 heures du soir. =

- En 1713, le samedi, 1^{er} avril on avait arboré = d'augmenter l'élévation de l'église dans la nef de quinze foulies = comme avait été le chœur depuis le 21 mai 1712. Cor-

- En 1713 mardi le lundy, monneur le prieur y a tenu cinq ouvriers par jour avec son valet sixième à 8 livres par jour et 4 livres de pain, pendant cinq jours. La terre fut prise devant l'église du costé du midy, et pour cela on a ouvert la petite porte de costé qui estait auparavant murée; on y a jeté de cette place qui se trouve loignée de deux pieds et bien aplany; on a mys au pillier de la chaire, l'autel de Sainte Catherine qui estait au-dessus du dernier pillier d'en bas, du même costé et tournée autrement, et les fonts baptismaux qui estoient derrière cet autel ont esté mys en bas de l'église.

Le 2 avril 1713, m. Dupuy curi donnait = le prix fait à des maçons pour 28 livres, pour écarte les quatre



16. - Environs de Cerilly. - THENEUILLE, - l'Eglise (XII^e siècle)

colonnes du milieu du grand autel et faire un couronnement d'une corniche en pierre de taille qui porte sur les chapiteaux des deux colonnes doubles, et une niche de chaque côté = En sorte, ajoute le curé à la note du sacristain = qu'au lieu d'une d'égale distance qui faisait la place des trois fenêtres au fond, celles du milieu seront opposées des autres, et seront entre les doubles la place de tableau, et avec les autres colonnes une niche de chaque côté pour deux statues; les deux fenêtres du midy furent agrandies, pour le même prix fait de 28 livres, mais sans y comprendre le vitrage. Les deux statues de Saint-Jean et de Sainte Catherine, que nous connaissions, étoient sans doute, dans ces deux niches.

Et le sacristain ajoute: = M^r le prieur et moy, avons fait une fenêtre à la tour de cloche, et élevé la porte qui étoit trop basse, et fait un renfoncement dans l'épaisseur de la muraille pour servir de sacristie, et cela fut fait au mois de Février 1713

Enfin, le 21 may. fut creusé de pierres = le four fait des maçons pour tous ses travaux; avoir ouvert l'ancienne fenêtre d'en bas sur le portail; fait une neuve, au haut du côté de l'évangile; éleva de quatorze poutres les chœurs et l'autel qui a été relevé au fond de cinq pies; augmenta le sanctuaire d'une marche et rebâtit les vieilles; renvoya le balustre du bas du chœur au haut qui est l'ouvrage de Michel de Moulins, naquier brûlé en 1660, et l'ancien tabernacle cursey; mais les deux tombeaux au milieu qui étoient à côté l'un de l'autre et vifry, une piee du sanctuaire à droite. Le curé a fait

portée toute la terre et tout Jourmy. Il lui en coustee en tout 60 livres. Il y a un an qu'il vint de Notre Dame de Montlucien pour estre curé icy par ordre de monseigneur de Gesvres

Enfin, l'année 1715 se complète par des réparations au grand autel qui ont = costé en tout 48 livres.

Et propos de Michel de Maulins = maquerie brûlé vif = m. l'abbé Moret nous donne ces détails (C 17 des paroisses bourlemoises, p. 253 en note)

« Ce fut vers la fin del'année 1663 et non en 1660, que Jean Michel, menuisier a Maulins fut condamné = a estre pendu et brûlé = attendu qu'il = estoit un très-méchant esprit qui n'estoit capable que de faire du mal et qui sçavoit d'autre chose que faire des chérelles et des mortaises =

Il avoit environ cinquante ans. Sa femme, la Florimonde, étoit aussi sorcière; son père avoit eu la réputation d'un jeteur de sorts, et son oncle, lui-même, curé de Saint-Bonnet-lez-Maulins étoit soupçonné de donner des herbes aux malades. Déjà, en 1605, Jean Michel avoit été = banny pour cinq ans pour s'estre méchamment et impieusement appliqué aux arts magiques et invocations des dimons =

Cela ne le convainqua pas. Jeté hors de France, il alla solliciter sa criminelle instruction, dans des fréquentations à travers l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie. Revenu a Maulins, au bout de sept ans = il recommença de faire mille méchancetés par le moyen d'une phiole qu'un magicien de Venise lui avoit cédée, moyennant dix écus et dans laquelle estoit enfermé, un esprit très-puissant comme Boël. Le procès de 1692 à 1693 qui

devait conduire au bûcher, le menuisier maignien, fut instruit par un juge qui avait écrit lui-même avec une réelle compétence sur les sciences occultes, le lieutenant criminel Gilbert Gaulmyr. Les architectes historiques du Bourbonnais ont publié et intérimant procès sous ce titre : = La Sorcellerie en Bourbonnais. = Il y a, dans la sacristie de Cheneuille, au dessus de l'armoire aux ornements, un vieux tabernacle en bois doré qui pourroit bien être celui qui sortit de l'atelier de Jean Michel.»

- En 1714 = l'église toute couverte de 5^l 10 de grande carreaux 55^l 7 d'autres et 6 livres de dépenses le 6 avril

- En 1716, le 30 novembre = j'ay fait faire a M. Cossete sculpteur de Bourges, une statue de saint Nicollas pour 10^l que j'ay fait venir par Brindamour et ay placé et 3^l de front. A esté mis en niche du costé de l'Episcopus

- En 1718 = le pavillon de Sabinaude coûte 13 livres, 10 sols; il y en a six autres; il a esté donné par Madame de la Moillière, a nostre Dame de Litié en juillet 1718 =

- En 1719 = le 22 février, l'ancien tabernacle fait par Michel menuisier de Moulins, sonier brûlé vif a Moulins estant négligé fut réparé de peintures et de dorure, et renvoyé sur l'autel, et le quadrang (quadré rond) fait par Durieux et doré doré par Girardeau qui fit les autres peintures de Saint Pierre et Saint Nicollas et du reste du sanctuaire et du chœur, et la fenestre du haut du clocher, ouverte.

Le 23 juillet = l'ymage de nostre Dame de Litié est venue de Bourges et a coûté 40^l et 6^l de conduite payé par damoiseille de la Moillière et benite par permission de Mgr. Simon grand vicair

— Le 19 octobre 1720 = on a mis à l'autel de Notre Dame de Pitié, un manteau fourny élixir par deux servantes et deux chandeliers de cuivre fourny par deux femmes et deux cierges et une échappe de satin barré fourny par M^{re} Morque. Cet autel a été peint en retable par le sieur Lecluze ecclésiastique de Montluçon, et la niche faite le 18 octobre, et l'image achevée de M^{re} Noc de Bourges H^{is} et 85 de front par demoiselle Marguerite de la Troisième, et les deux gradins et le balustrade; mais le marche pied augmenté; deux nappes données, et le rideau mis, le 17 avril 1720, pour le grand autel, un tapis rouge, une dentelle donnée par la Claude.

— En 1721 - le 23 may = le banc du chœur, celui de la Troisième, celui de devant Notre Dame et celui de la chapelle de Saint-Jean ont été brisés des pieds, le Carnaval dernier, jusqu'à ce jourd'hui (note du Sainctaire), mais, le mois d'octobre suivant = les bancs du chœur et celui de Notre-Dame ont été remis en lieu et place par moi; celui du chœur fait tout neuf; celui de devant Notre Dame raccommodé; et ont été fait raccommodé par M^{re} et M^{re} de Rochelut, sieur de la Faye.

— En 1722, le 18 avril = on a posé le dais sur l'autel de Notre Dame de Pitié et peint l'ymage en rouge et violet, qui étoit blanc.

— Le 11^e may = on a mis une lampe d'argent devant l'autel de Notre Dame de Pitié.

Notre Dame de Pitié, étoit en grande vénération, on lui attribuoit des miracles, dont nous relatons un, un peu plus bas et, comme on peut le constater on faisoit, pour

parer son autel de nombreux dons. Une note du sacristain nous apprend que : la lampe d'argent qui est devant son autel a été achetée par M. Robert Choquet hôte du Signe de la Bourg et de la dame Elisabeth Puellet, sa femme.

— En 1726 = le 18 juin le pied du soleil a été réargenté le vieux pied pour 31^{rs} et 110^{rs} fournis par le sieur Thomas de Givallière

— le 26 janvier précédent = la chaise de prédication qui étoit sur quatre pieds de bois a été élevée de deux pieds et mise dans le vuex, avec un bois qui n'y étoit pas... la petite armoire de la sacristie... et le tableau de Saint Blaise élevés d'un pied... =

En 1733 on acheva le mur de la sacristie nouvelle, ordonné par Mgr Roye, nostre archevesque, 14 journées 24^{rs} 15 à 15 sols par jour; on a fermé le passage autour de l'église par derrière et joignant le jardin de la cure

Cette sacristie neuve a été commencée le 20 juillet et finie le 7 novembre. Il en coûte en tout, 166^{rs} 11^{rs}

En 1736, au mois de Septembre = j'ay fait construire et placer le confessionnal dans la chapelle de Saint Jean, avec la permission par écrit du seigneur de la terre du Baup (note du curé Antoine Dubouys)

En 1737 = j'ay fait venir de Lyon, la chappe rouge qui coûte 55^{rs}; j'ay fait faire un ornement chapeuble tant en satin à fleurs qui revient à 60 livres. La niche du Saint Sacrement coûte 21^{rs}. L'armoire de la sacristie placée en 1737, coûte 30^{rs}. Dans la même année j'ay fait construire les stalles du chœur, le marchepied du grand autel qui reviennent de bois et de faucon payé à Durieux menuisier de Corne à 45 livres. ma

- demoiselle marié Chaque religieuse benédicte à
 Montluçon, donna 18^l pour faire l'autel de Notre
 Dame de Litié, derrière la chaire. (Dubouys curé)
- En 1739 = le tableau qui est au grand autel de
 Notre Seigneur, donnant les clefs à Saint Pierre a coûté
 50^l, le cadre 6^l, les tringues et ferremens 9^l. Les rideaux
 ont esté donnés par m^{lle} Tillet veuve Thomas de
 Epicellière (Dubouys curé)
- En 1740 = les fonts baptismaux ont esté faits par Du-
 rieux menuisier à Corne pour la somme de 70^l. Les ves-
 seaux des saintes Huiles, ont coûté 20^l ceux des saintes
 Huiles pour les infirmes ont esté donnés par une veuve
 et coûtent 18 livres. On fait placer le benitier que a
 coûté, pour les maisons 10 livres, (Dubouys curé)
- En 1742 = le retable de Notre Dame de Litié fait par
 Durieux, coûté 45^l. Le prie Dieu de la Sacristie 15^l.
 L'église aussi est recarée en entier; le benitier de
 pierre, plombé; il y est entré 80 livres de plomb, 33^l
 (Dubouys, curé)
- En 1748 = la voûte de la nef de l'église a esté faite
 et coûté plus de 1100^l (Dubouys curé)
- En 1749 = le tabernacle, le tableau et le devant de
 l'autel doré a esté fait par menuisier Lévillat curé de
 Menas, prieur Hierson. Les retables des deux petits autels
 dorés par le même et coûtent 6^l (Dubouys curé)
- En 1757, = le mois d'Octobre, le mur de la Sacristie
 du costé des bâtiments de la cure a esté refait en entier
 à chaux et à sable, on puit dans la terre; il aura
 coûté en tout 18^l 14 sols dont 15^l aux maisons, 3^l 6^s.

aux charpentiers, 1^{er} 10 s. pour le bois, 6^{es} francs la
chaise et 1^{er} 13 sols pour les sermons (Dubouys curé)

Cette église si bien entretenue grâce les curés Dufrenoy
et Dubouys, primitivement tenait beaucoup de la fosse
terreuse; ses fenêtres d'abord très-étroites, sur les fonts
ressemblaient à des meurtrières et rendaient l'intérieur
de l'église très-sombre. Ces fenêtres déjà agrandies, com-
me nous l'avons vu, par le curé Nicolas Dufrenoy, le
furent encore davantage, vers 1859 et sont, aujourd'
hui ornée de vitraux. Depuis quelques années, on pla-
ca, à l'intérieur, une splendide tribune et un beau
chemin de Croix. Enfin, dans le clocher fut établie, en
1868 une horloge, don de M. Bignon, propriétaire
du château de Cheneville

Ce clocher, massif et érosé, n'est plus visible de très-loin
La flèche égraine repose sur une anse de maçonnerie;
elle a quatre faces et est sans élévation.

~ Cloches. ~ nous n'avons connaissance que de
deux cloches, sur trois qu'il devait y avoir dans le
clocher, à un certain moment

Le 19 mai 1675 a été bénite = la grande et principale
cloche de l'église. Le parvoisin a été Thomas de Mes-
chatié seigneur du Bouys, et la nouvelle demoiselle
Coiffier, femme à messire Claude de la Vallée. En
présence des témoins soussignés: Meschatié, de
Gondeuse, messire Coiffier, le chanoine de la Vallée
Commandeur Lamadieu, L. Goyrière, M. des Escures

Claude de la Trallière, Joaquette de Saint-Loup, Fran-
 cois des Brandons, aube de la Trallière - de la Douche
 Marie de Chaudelange, L. Lefebvre curé, de Bon-
 neuau savistain, Fredric Fabrice, Cour et not. royal
 - En 1713, le 27 juin, bénédiction de la grosse cloche
 fondue aux frais du sieur Dubouys, parvraire. Cette
 cloche avait déjà été refaite le 11 mai 1676 et pèse
 950 livres

Cette dernière est encore dans le clocher; la grosse
 fut descendue pendant la Révolution et envoyée à la
 fonderie. Pour la descendre on coupa une colonne de la
 fenêtre au sud du clocher et on jeta la cloche par
 cette ouverture, qui entra profondément en terre sans
 se casser

Il y a aujourd'hui deux cloches au clocher. La
 grosse du poids de 653 kilos fut acquise avec les offrandes
 des spontanés des habitants. Elle fut bénite le 8 sep-
 tembre 1864 pour M. Charles curé doyen de Cerilly et
 eut pour parvraire et marraine Jean Baptiste Dubrem.
 blay maire et madame Emilie Renon épouse de M.
 Berquet du Bois, M. Louis Duquenne étant alors curé
 de Chossuville

En 1806, un ouragan qui dura deux jours, les 16
 et 17 juillet fit beaucoup de dégâts à l'église et sur-
 tout au clocher. Le conseil municipal vota une som-
 me de 800 francs pour les réparer

Nous n'avons aucun renseignement sur les anciennes
 cloches avant celle de 1675.

~ Cérémonies ~ Comme cérémonies remarquables du culte, il faut quelques baptêmes, quelques mariages et quelques inhumations dans l'église, de personnes importants dont nous ne parlerons pas ici, nous relevons ces quelques cérémonies particulières : «

- Le jeudi, 2 décembre 1677 commencent les cérémonies de la Confrérie du Saint Sacrement, fondée par dommesse Madeleine de la Trullière, qui devaient se faire le premier jeudi de chaque mois

- Le 29 octobre 1690 = la mission a commencé et se continue l'espace de six semaines par deux P. Capucins, l'un nommé P. de la Roche et l'autre P. Noyer, et le jardi de Saint André a été planté la Croix de la mission proche la Fort Saint Pierre. =

- Le mercredi, 3 juin 1733 = L'archevêque de Bourges est venu en l'église paroissiale de Choseville par M^r le curé Dupuy. Il recommande = de mettre un dais plus grand au dessus du tabernacle, de construire une sacristie de huit pieds sur douze de longueur, dans laquelle il y aura une croisée ornée de barreaux de fer cornelie filafornie et munie d'une armoire (nous avons vu ces réparations exécutés de juillet en novembre

Les chapelles particulières de la paroisse furent visités le même jour, au nombre de six : les chapelles de Saint-Bardoux, du château du Bois, de Sainte-Reme (très-bien tenue) de Sainte Madeleine de la Goyinière de la Trullière et de la Fouje

Ces chapelles sont aujourd'hui toutes désaffectées, on voit encore celle de Goyinière, près de l'habitation

et du domaine; celle de Saint Sardonx sert d'habitation particulière; celle de la Vallée, à gauche, se trouve dans la vieille maison seigneuriale servant d'habitation au métayer; celle du Bourys dans une tour en ruines du vieux château. La chapelle Sainte Reine d'après l'abbé Bordet aurait été située à quel ques centaines de mètres du château du Bourys, elle est de style roman et aurait appartenu à un Comte de Riellès au XVII^e siècle; on y célébra la messe jus- qu'à la Révolution, temps où elle aurait été com- plètement détruite.

→ En 1766 le 15 juin = on a planté la Croix de la mis- sion qui a coûté 100 livres sans compter l'arbre =

→ On trouve de 1756, ce sont des statistiques. Il sort que la moyenne des communions, pendant une période de vingt ans, est de 15 garçons et de 18 filles environ; pendant 7 années de 1746 à 1789 les naissances sont au nombre de 370 et ont dépassé seulement de 74 le nombre des décès, ce qui fait une moyenne de 5 naissances de plus par an, et que l'année 1786 a été une année particulièrement dure et malheureuse pendant laquelle on relève 74 sépultures, au lieu de 118 année moyenne.

Enfin, nous relevons, en 1744 = une Confirmation par Mgr de Roye de la Rochefoucauld archevêque de Bourges, dans ses calendes à Bourges le 19 août dont la liste nominative des confirmés de Chenouille comprend :

Hommes et garçons jusqu'à 21 ans - 63
Femmes et filles jusqu'à 21 ans - 68

nous savons qu'il y avait à Theneuille, au moins trois confréries, celle du Saint Sacrement, celle de Saint-Jean et celle du Saint Esprit. En 1727, nous connaissons, Antoine Mercier, confrère de Saint Jean, laboureur chez grand-père, et en 1718 Claude Dubouys chirurgien.

En 1717, le curé Dubouys nous fait connaître que pour mettre Marguerite Aubrun, de la Confrérie du saint Sacrement, le 6 may, il a donné 5⁴ 6 sols et no cierge. L'année suivante, 24 janvier 1718, il la met de la Confrérie du Saint-Esprit. Cette Marguerite Aubrun-nous des m. l'abbé Morel (franciscain lembonnais) doit être sa domestique, car tantôt il lui avance de l'argent, tantôt il lui en retient. C'est ainsi qu'en 1717, il compte 15 sols la messe dite à Saint-Sardoux, pour la Marguerite =

La Confrérie de Saint-Jean, semble réservée aux hommes. Comme pour toutes les Confréries, le jour de la fête annuelle, était = jour de Royauté = qui se célébrait avec éclat. Des titres se mettaient aux enchères et conféraient un honneur qui durait toute l'année. Il y avait émulation pour les acquies; l'argent, sans doute, venait à la caisse de la confrérie et servait à l'entretien des ornements nécessaires, statue, bannière, etc. et aux frais des cérémonies, nous trouvons dans le Registre de prescription de 1664 la liste des titres = estrains = pour la Royauté, qui furent :

Le Roy, m. Jean Berthier - Le Capitaine m. Claude Maquieud - Le Lieutenant, m. Chauvet notaire royal - L'Enseigne m. Jean Doyrat - Premiers sergents Pierre Bernard pour 1 livre. Jacques de Bonneau pour 1 livre

- Le quidon - Pierre Doigle pour 2 livres $\frac{1}{2}$ et 10 sols
 Le 1^{er} Rang - Antoine Camuseau et Jean Giraud, nous
 quelques pour 1 livre
 - Le 2^e Rang - Michel Meneau et Gilbert Duret pour $\frac{1}{2}$ ^s
 Anobri Vainet et Henry Marquet $\frac{1}{2}$ livre
 Pierre Dubremblay et Jehom Giquart $\frac{1}{2}$ livre
 Simon Freslier et Gilbert Martie $\frac{1}{2}$ livre
 Jacques et Antoine Collin $\frac{1}{2}$ livre
 Gilbert et Jean de Cuiray $\frac{1}{2}$ livre
 Francois Collin et Jean Camuseau chacun un quarteron
 Gayraud Reynaud 1 livre
 Jean Raquan et Jean Perin $\frac{1}{2}$ livre pour deux
 Thomas Collin à Villacieu $\frac{1}{2}$ livre
 Mathieu Moutet - Jean et Pierre Guendon - Mathieu
 Rouz - Jacques Kanathon - Jean Guendon - Jacques de
 Casse - Michel Bourdieu - Pierre Laquellier - Gilbert
 Andoune - Jean Flout - Oudie Fabieu - Jean Petit - Blaise
 du Bost - Jean Fremis, tous pour $\frac{1}{2}$ livre
 Qui tous, ont signé -

Les Registres franciniens relatent aussi plusieurs mi-
 racles ; survenus au cours des ans :

- Le 31 mars 1719 = c'est sur les huit heures du soir un
 grand feu en flamme qui paraît comme universelle, elle
 a été observée à Paris, auvay lieu qui icy ; il ne fut que
 paraitre comme un éclair d'une flamme qui rompoit
 à terre et parait vers le midy...

- Nouveau miracle le 31 avril de la même année

= un enfant à Gilbert Simonis ondoyé à sa naissance

et sous condition, ne lui connaissant pas de vie. mais l'ayant porté devant l'image de Notre Dame de l'Élie, et y ayant demeuré une demy heure, on lui a connu la vie et palpitation du cœur, reconnu par le chirurgien Jean Killion et par moy curé d'oubriquet et par plusieurs autres; il fut inhumé le 21 août

— En 1720, le 10 septembre = c'est le baptême de Antoine Ducheyrou fils de Pierre et de Jeanne Dupuy du mont, et tout hors de terme. On a eu soin de le recommander à la Sainte Vierge d'icy, n'ayant pas apparence plus de quatre mois et ainsi on attribua le bonheur d'avoir reçu le baptême, à la dévotion à la Sainte Vierge à laquelle a été recommandé la mère de l'enfant. =

La dévotion à Notre Dame de l'Élie était très grande à cette époque, à Theneuille comme partout ailleurs. Dans toutes les églises, il y avait un autel ou une chapelle qui lui était dédié, orné de sa statue, et dans tous, la même vénération, les mêmes miracles et, dans l'église un autel avec sa statue

Inhumations dans l'Église

Depuis l'année 1652 époque où nous commençons à les trouver consignés dans les R. P^s jusqu'en l'année 1776 époque où elles furent interdites, nous relevons 383 inhumations dans l'église de Theneuille, pour 97 années ce qui fait une moyenne d'environ 4 par années.

Sauf avoir un nombre se rapprochant de la réalité, étant donné l'époque à laquelle nous commençons et les

nombreuses lacunes des registres, sans doute survit-il insuffisant de multiplier ce nombre pour deux.

Primitivement, seules la noblesse et la bourgeoisie avaient le privilège de se faire inhumer dans l'église ou dans les chapelles qu'elles y entretenaient en payant un droit de sépulture aux églises. Par la suite cette faculté s'étendit toujours davantage à toutes les classes de la population.

Dans un premier manuscrit, nous avons relevé et révisé toutes ces inhumations. Ici nous nous limiterons aux plus importantes, mais, comme il y avait sur la paroisse plusieurs maisons nobles, elles seront assez nombreuses :

- Le 5 septembre 1652, c'est l'inhumation de dame Rosette marie de la Trullière qui fit beaucoup de dons à l'église.
- Le 7 novembre 1661 Gilbert de la Trullière = derrière la grande porte du cimetière du couchant.
- Le 31 mai 1678. Lefebvre curé de Cheneuille.
- Le 2 juin 1681 - messire François d'Arceuil, seigneur, sieur de Baulieu décédé au château de La Trullière et inhumé = dans la chapelle de Saint Jean, sans une grande tombe proche le marche pied de l'autel = avec grandes cérémonies et assistance de plus de deux cents personnes de qualité. C'était sans doute le frère d'armes Gabriel d'Arceuil curé de Cheneuille et de Barbe d'Arceuil épouse de d'Arceumont habitant la Faye.
- Le 7 mai 1683 - messire François Dartreux chevalier seigneur de la Faye, âgé de 53 ans = sans une grande

tombe qui est sous les pieds du christ. = frere Jehan Fabien, vicair de Cerilly.

- 17 octobre 1683 = Haute et quissonne dame Marie d'Albon, veuve de quissonne seigneur messire Thomas de Meschabie seigneur du Bouis et autres terres et seigneurie, âgé de 80 ans environ.

- 24 mai 1685 = Thomas de Meschabie, chevalier seigneur du Bouis, Gineay, Verfeuil et autres terres et seigneuries décédé dans son chasteil du Bouis âgé de 74 ans: dans le choeur, du costé de la chapelle Saint Jean, sous le grand banc, avec grandes ceremonies.

- 1692 - 14 aout = damoiselle Jeanne Eustache veuve de Pierre Auguhannet, vivant procureur du Roy aux Eaux et Forêts de Bourbonnois, âgé de 62 ans environ

- 1695 - Le lundy de Pasques (avril) Claude de Laforest sieur de Cerelles âgé de 28 ans environ; = Le dimanche de Pasques, il vint à l'église faire et langriment estre confessa et communie. En sortant de la messe, il saluoit tous ses amis et connaissances les uns après les autres, disant: « je vous dis adieu, mes amis, je vais mourir, vous ne me verrez plus, je vous demande pardon = Le samedy même de ce dimanche de Pasques, après avoir reçu les sacrements et après avoir vécu en bon christien il est mort.» A esté enterré dans l'église par devant sa mere qui demouroit chez m. de la Feuille, à Cerilly

- 1709 - 11 fevrier = Jean Thomas d'Inardivies vivant châtelein du Bouis et Saint Pardoux: dans les tombeaux des Thomas, devant l'autel de Sainte Catherine

- 1711 - 14 janvier = noble messire Jean de la Vallière

vivant Seigneur de Beauvalon, et du Bost, décidé à la seigneurie du Bost, âgé de 68 ans environ = dans les tombeaux de la seigneurie de La Trullière.»

- 1714 - 27 janvier = demoiselle Elisabeth de Rochebut veuve du sieur Desfontaines décidée au château de la Faye âgée de 60 ans environ = devant l'autel de notre-Dame proche la muraille.»

- 1717 - 20 septembre = Sébastien de Loursanne seigneur de Calendelle, décidé au château de La Trullière

- 1722 - 29 juillet = messie Gaspard des Brandons sieur de Libersot, demeurant à la Borde, âgé de 47 ans environ = dans les tombeaux de La Trullière.»

- 1723 - 21 mai = dame Marguerite de La Trullière, veuve du sieur de Calendelle, âgée de 86 ans = le long du balustre de Saint Blaise, sous le crucifix.»

- 1724 - 1^{er} mars = demoiselle Madeleine de La Trullière âgée de 74 ans, le long du balustre et du tombeau de La Trullière, proche l'autel Saint-Blaise. = Elle est décidée à La Trullière, où elle alla le 15 octobre dernier; elle a languie à l'agonie plus de trois semaines sans connaissance, mais avec de grands pleurs de ses vives douleurs, étant escorebée et en martyre; c'est elle qui a fondé la benédiction du Saint Sacrement, les premiers jeudys, changés aux derniers dimanches du mois, ce qui a servy pour établir la confrérie... elle a encore fait faire, l'image de notre Dame de Létie, le 23 juillet 1719.»

- 1727 - 14 juillet = Gilbert de Rochebut, sieur, seigneur de la Faye, ancien brigadier de la 1^{re} Compagnie

des mousquetaires du Roy = dans la sépulture et aux
tombeaux de la Foire, cy. devant de meschabie qui est
devant l'autel de Notre Dame, à main gauche en
entrant, en allant dans le chœur.»

- 1733 - 1^{er} décembre = messire Nicolas Dupuy prestre
curé de la paroisse de Saint-Pierre de Chesville
Ont assisté à ces funérailles messire Claude Chauvet curé
d'Autry, François Durantou, curé de Saint-Blas et
Georges Dubreuil de Louvroux curé de Cerville.»

- 1734 - 6 mars = messire Philippe de La Trullière, sieur
seigneur de Goxinière, âgé de 60 ans = dans la nef, près
l'autel de Saint-Blaise

- 1744 - 6 juin = Pierre Lebonnet, sieur seigneur de
Montehours veuf de dame Marie de Saint-Georges
= dans la nef =

- 1745 - 11 avril = Louise Auguste de Dornay femme de
messire Mathias de La Trullière, sieur de Goxinière
= dans la nef, près de l'autel de Saint-Joseph.»

- 1753 - 28 septembre = dame Anne Andruet veuf de
60 ans épouse de messire Jean de La Trullière, chevalier
seigneur du dit lieu = dans la sépulture de la maison de
La Trullière.»

- 1755 - Le 2 may = messire Antoine Dubouys prestre curé de Che-
neville âgé d'environ 51 ans = dans le chœur = on présenta de
m. m. les curés soubrigney = messire Durantou curé de Saint-
Blas, Berthier curé de Louvroux - Bouchornais, Michelon
Duchellat curé du Vilhain, Ceuret curé de Vieux, Dubost
curé du Cosne, Guerdon curé de Saint-Blas, Bonneau
curé de Cerville, Courant curé de Vieux, Duboy et le curé de
Bardou

- 1760 - 29 janvier = messire Jean de la Trallière, seigneur du dit lieu âgé de 81 ans veuf de dame Anne Ambras = dans la sépulture de la maison de La Trallière. »
- 1761 - 19 mars = Hugues Michoud, bourgeois, vivant procureur fiscal de la justice de Valmoult âgé de 67 ans = dans la nef. proche le mur, devant l'autel de Notre Dame de Lésion.
- 1763 - 14 août = 6 novembre = Menie Mathias de La Trallière seigneur de Goyrière, âgé d'environ 50 ans épouse de dame Marie Anne de Courtais = dans la nef, en présence des curés saubigney : Fleury curé d'Ygrande, Michelon Dubollet curé du Villain, Dubost vicaire de Cerilly, Dumont vicaire de Cheneuille, de Villiers curé de Loureux-Bourbon-vaux, Dubost, curé de Cheneuille. »
- La dernière inhumation dans l'église fut celle de marquerite Bonneau vivante matrone du bourg = dans la nef le 5 février 1776.

La Paroisse.

Orni que nous le savons, la paroisse de Cheneuille appartenait, pour sa grande partie à la châtellenie de Bourbon, division administrative féodale, et pour une petite partie seulement à la châtellenie de Labrugère Laube pins et Cerilly. Elle dépendait de la justice seigneuriale du Bourgs.

Sous le rapport ecclésiastique elle était de l'archevêché de Bourges. L'évêché de Moulins n'existait pas alors = et de l'archevêché de Bourges.

Que courant de l'histoire elle avait subi le sort de tout le Bourbonnais. Elle était restée sous le gouvernement des vices comtes ducs de Bourbon, jusqu'à la défection de Charles III, comte de Clermont, notre dernier duc.

Les biens ayant été confisqués, et le Bourbonnais réuni à la couronne (1527) elle passa alors sous le gouvernement royal, et sous l'autorité successive des personnes royales, auquel le Bourbonnais fut donné en apanage. Enfin, en 1662 elle passa sous le gouvernement du prince de Condé par l'échange que Louis XIV fit avec ce prince, du Bourbonnais, contre le duché d'Albrecht et la baronnie de la Touraine. Situation qui dura jusqu'à la Révolution de 1789.

Les paroisses, divisions ecclésiastiques avaient alors des limites assez confuses et nous voyons les curés de celles qui étaient limitrophes, constamment en procès, ou en transactions amiables pour leurs délimitations. Par ces transactions il arrivait assez souvent qu'un domaine ou même un village était, sous le rapport religieux, alternativement, une année d'une paroisse, l'année suivante d'une autre. Les curés y tenaient la main, car leurs intérêts étaient en jeu.

En 1722, le curé de Chenaille, spécifie sur le registre de paroisse : « que la goutte de Jarry ou ruissseau descendant devers le petit estang de l'hermitage, au travers du dit bois, et sortant entre le domaine et la lucarne de Bonyolle fait séparation de la paroisse de Saint-Elois, d'avec celle de Chenaille. » Il nous apprend que les loges de la Jarry, furent bâties en 1722, et que les

lequis de Cirrais étaient en deçà de la goutte de la Jarry»

En 1688, grand procès entre messire Pierre Lecouyec curé de Cirilly, et messire Annet d'Arreuil curé de Theneuille au sujet de la délimitation de leurs paroisses respectives : Le curé de Theneuille revendiquant le bois d'Embrun, le village des Brosses (probablement des Boursois et La Kachette. Les actes antérieurs furent compulsés, douze ou treize témoins furent cités par devant M. Lhuillier Lieutenant d'Hermon, conseil de M. l'officiel pour l'enquête. Lesquels témoins déclarèrent que les deux villages furent de tous temps de la paroisse de Cirilly qui se partageait avec celle de Theneuille - par la bande de l'écang de Bergy (Brisil), tout droit le Plant de l'eau.» De la transaction et reconnaissance de cette limite pour l'avenir.

Il est probable, qu'il y eut aussi transaction au sujet des villages de Gineuay et du Vieil Gineuay, car nous en voyons les habitants s'adresser tantôt à l'église de Cirilly, tantôt à celle de Theneuille.

Lorsque la France fut divisée en communes, on les délimita à peu de choses près comme les anciennes paroisses. La division ecclésiastique devint ainsi la base de la division communale, et laissa occupés des individus, ayant, de temps immémoriaux les mêmes intérêts et les mêmes habitudes.

La division paroissiale avait surtout une grande importance pour le curé, au point de vue du paiement des dixmes que nous verrons tout à l'heure au sujet de la cure, et encore du casuel des différentes cérémonies

En donnant les confins du dixme = Dubos = en 1713
 le curé mentionne, sur la paroisse de Cheneuille = au tra-
 vers de la Brie de Cimois, la chapelle de l'hermitage,
 la Croix de la Boillatte, la Croix des quatre chemins,
 la Fontaine de Lavelatte, la croix de pierre, la croix de la
 malade, la Croix de la mission, la Croix au presb. etc.

La paroisse de Cheneuille, fournissait au pape Jean
 XXII en 1324, 50 sols de subsides. Elle est alors désignée
 Capellanus de Cencilio (Abbe Moret - Paroisses bouillon-
 noises).

- La Cure. -

La Cure de Cheneuille, nous dit Nicolas de Nicolai
 est à la présentation du prieur de Sourigny et colla-
 tion de l'Archevêque de Bourges, et vaut 90 livres.
 Mais, comme il nous le dit plus loin au sujet des biens
 Pieux = revenu annuel qui est faible moindre années
 car, quand les blés et les vins sont chers, elles valent
 plus de deux fois autant.

C'était une des meilleures cures de nos environs.
 Le revenu en était environ de 1500 livres qu'elle tirait
 de biens, dixmes, redevances et fondations, mais pour
 ces fondations, il y avait de lourdes charges, et l'entre-
 tien d'un vicarie qui coûtait, par an 250 livres de bien-
 tenu, sans compter les autres frais.

— 1° Biens — Le presbytère et ses dépendances; la
 moitié d'une vigne produisant un provision et d'un de

vin blanc, estimé 15 livres le poinçon; un petit pré à Bregy dormant 10 quintaux de mauvais foin, valant 20 sols le quintal; un autre pré à Courallière, sujet aux curés d'eau et rapportant environ 30 quintaux de foin à 20 sols le quintal. Le pré Franier (ou Ranier) produisant deux charrois de foin. Ce pré était situé au-dessus de l'élong de Frichaud, paroisse de Naltrai.

— 2^o DÎMES — Une dime appelée = du Bost = produisant huit charges de seigle; la charge valant dix boisseaux ou douze mesures. Le bli valait, année commune, un sol la livre, ou autrement dit, quinze livres la charge qui pressait trois cents.

La moitié de la dime = de l'archerie de Bouques = à m^r de Charlenat de Puygigue, rapportant en ferme pour tous grains, douze charges de bled seigle à 15 livres.

La dime de = la Feuillée = dormant, en ferme, pour tous grains six charges de bled seigle à 15 livres.

La moitié de la dime = de Pailleret = (l'autre moitié appartenant à m. Legrevin (à la Trallière) avec ses novalis, produisant en ferme, pour tous grains, une charge de seigle à 15 livres.

La dime de vin sur certains cantons de la paroisse dormant, en ferme, quatre poinçons de vin, estimés année commune, 18 livres le poinçon.

— 3^o Redevances et TERRIER — Les novalis de

1/2. — On appelait novalis, la dime prélevée sur une terre nouvellement défrichée et mise en culture. Également la dime que les curés prélevaient.

de Gineoy, de Saint-Paroloux et de la dime du Roy pro
duisant, en ferme, pour tous grains, six charges de seigle
à 15 livres.

Les redevances de charges ou de noyaies qui étaient
dûes annuellement par M^r Coiffier propriétaire de la Faye,
vingt mesures - par M. de Villaine propriétaire du
Bouys, cinquante mesures - par M. de Goyinière, proprie-
taire de Goyinière, douze mesures - et par M. de la Rome-
gère, propriétaire de la Trullière, quatre mesures.

On appelait Terrier = un droit ou une redevance qui
était dû, sur un immeuble.

Le Terrier de la Cure de Chenaille avait valu à une
certaine époque 120 livres; mais beaucoup de ces droits
étaient prescrits, et au XVIII^e siècle, il ne restait que les
suivants = 1^o Sur la maison d'Adrien au Bourg, il
était dû à la cure deux sols de droit portant lot et vente.
2^o Sur le pré Gaudy des manonnats deux sols de droit
portant lot et vente - 3^o sur le champ des marreaux de
Buissonnière, une mesure de seigle estimée 30 sols portant
lot et vente - et 4^o sur la vigne des marreaux cinq de-
niers et une demy-mesure de seigle estimée 15 sols,
portant lot et vente.

- H^o FONDATIONS - Voici les nombreuses fondations
telles que les réglait, en 1754 Monseigneur Jérôme de
Roy de la Rochefoucauld, Cardinal de la Sainte Eglise
Romaine du titre de Saint Agnès, Patriarche, archeve-
que de Bourges, Primat des Aquitains, Commandeur
du Saint-Esprit, Abbé, chef supérieur et général et dis-
tributeur de tout l'ordre de Chevry.

- 1^o Une fondation faite en 1444 par Jean et Pierre de la Chapelle, d'une quarte de seigle et une rente de 21 sols pour l'aquit d'une grande messe des morts avec un nocturne, laudes et un libera le premier jundy de carême, et d'un service semblable le 30 septembre
- 2^o Une fondation faite en 1638 par Jean Dujahannet curé de Chesneville, d'une rente de cinq livres dont deux revenaient à la fabrique, pour l'aquit, le 17 août d'un nocturne, laudes, et une grande messe des morts, et un libera et de deux messes basses
- 3^o Une fondation faite en 1658 par Gilbert Dujahannet curé de Chesneville et archiprêtre de Bouillon d'une petite maison affermée six livres, dont deux livres reviendront à la fabrique, pour l'aquit d'un nocturne, des laudes d'une grande messe des morts et d'un libera chanté le 29 may et, en outre, une messe basse le 4 février et un libera tous les premiers dimanches de chaque mois.
- 4^o Une fondation faite en 1662 par Etienne Roux pour avoir, le 17 juillet, une messe basse et un libera, d'une rente de trois livres. Le curé avait 15 sols et la fabrique avait le reste.
- 5^o Une fondation faite en 1666 par Claudine Picaut épouse de Jean de la Trolle, de six journées de vignes sises à Herisson et affermées 15 livres pour une grande messe et un libera les premiers dimanches de chaque mois
- 6^o Une fondation faite en 1674 par Antoine de La Trolle, seigneur de Goxinieu, d'une rente de 29 livres pour une messe basse et un libera, qui se diront

- les quatre premiers semaines des six premiers mois de l'année, et les trois premiers semaines des six derniers mois
- 7^o Une Fondation faite en 1674 par Mademoiselle de La Croix d'une rente de 15 livres pour qu'on lui dise le record dimanche de chaque mois, une grande messe avec exposition du Saint Sacrement et après la messe, procession salut et bénédiction
 - 8^o une fondation faite en 1684 par Louise de La Croix d'une rente de 4 livres 10 sols pour l'aquies de six messes basses et un libere a la fin de chaque messe, dont la première se dira le 4 juillet et les autres les jours suivants
 - 9^o Une Fondation faite par Jean Thomas, sieur de Lavareux et une rente de six livres pour quatre messes basses avec un libere a la fin, savoir, une le 7 mars une le 7 mars, et les trois autres le 8, le 25 et le 26 de novembre
 - 10^o Une Fondation faite par Jean Touzel notaire etra homme d'une petite maison qui fut ajoutée à la maison curiale et qui était affermée auparavant cinq livres, pour l'aquies du chant de la prose. » stabat, tous les jours de carême et de quatre messes basses.
 - 11^o Une Fondation faite en 1703 par Claude de La Croix d'une rente de 12 livres, pour avoir, les premiers vendredis de chaque mois, une messe basse dans la chapelle du château de La Croix.
 - 12^o une fondation faite en 1707 par Claude de La Croix, d'une rente de cinq livres pour obit ou service le 21 janvier
 - 13^o Une Fondation faite en 1712 par Louis Gondoux de quatre livres dix sols, pour quatre messes basses, le

16 mars, le 2 juillet, le 23 août et le 14 septembre, et un libéra chanté les second et troisième dimanche de chaque mois

— 14° Une Fondation faite en 1714 par Claude Dubouys chirurgien, de trois livres, pour trois messes basses et un libéra. les 6 juin, 9 mars et 26 juillet

— 15° Une Fondation faite en 1720 par Claude Debord de trois livres pour un service le 6 juin

— 16° Une Fondation faite en 1733 par Jean Doué de trois livres pour son service le 6 février

— 17° Une Fondation faite en 1748 par Pierre et Jean de Cironay, père et fils, d'un pré appelé Pravier (ou Ravier) dépendant du grand domaine de la mayeurie paroisse de Vilhaine, avec le droit de frange pour sortir le foin; pour avoir les prières des quarante heures les trois jours qui précèdent le mercredi des cendres. Ce pré situé au-dessus de l'étang Richaud, rapportait deux charrois de foin. »

— 18° - 1749 Monsieur Robert Chaput sieur des Chibaudais, d'accord avec son épouse dame Elisabeth Prellier constituèrent par contrat du 18 septembre, avec l'archevêque notaire royal à Cilly une rente au profit des pauvres mendiants du bourg et paroisse de Chevilly qui y sont maintenant et ceux de Venier. = Messire Antoine Dubouys prêtre prieur curé, me François Huguet fabricant et Sieur Mordet syndic du bourg présents et acceptant. En un principal de 600 livres sous le courant de 30 livres de rente annuelle et perpétuelle, chaux vier de Farques Charnel, exemptés de tous droits dixième et autres impositions. Pour sûreté, les Constabuliers ten

affecté hypothéque sur un pré situé près du bourg de la contenance de 3 charrettes de foin ou environ, lequel joint, de soleil levant le pré du sieur de meschabie; de midy le pré et chenevier appartenant aux héritiers du sieur Tilliet, notaire royal, de couchant le chemin qui va de Thesneville à Cerilly. Les héritiers des constituants en font l'abandon aux pauvres ou le retiendront. Dans ce cas ils en payeront le revenu qui sera employé aux vêtements des dits pauvres, en particulier pour les parents pauvres des dits constituants. (Etude de M. Thi. venard - étude de M. Laffaeriere, actuelle)

- 19° Monsieur de Villaine donnait chaque année pour la Fondation de Jean et de Pierre de la Choquelle, quatre mesures de seigle. Ce blé était estimé 30 sols la mesure.
- 20° Monsieur de la Romagère, versait tous les ans 36 livres pour trois Fondations.

Nous savons que le curé, comme cela se pratiquait ailleurs, affermais les diames dont il jouissait ou affermait à des ouvriers la terre de la vicairie. Quelques-uns de ses fermages trouvés dans les archives de l'ancien curé étude Thesneville (étude Laffaeriere actuelle) que M. Joseph Dutremblay, a bien voulu nous donner un renseignement, lorsqu'il était notaire, vont nous fournir quelques renseignements, non seulement, sur la façon de procéder à cette occasion, mais encore sur la valeur de ces diames:

- En 1731, le curé Dupuy donne à Barthélemy Ducheynaud et à Jean de Faise laboureur et journalier

et Jean Quelvre tirant tous deux au bourg de Cheneuille, la somme de 9 livres pour avoir = lere et avoir aux vendanges dernières les dixmes dudit sieur curé dans les vignes ci-après : dans la plante Dubumblay, dans les vignes des Combes; dans celles des Ouches; dans celles de Cuizin; dans celles du sieur Lauvaron, toutes situées près le bourg; dans la dixme des Faillères, où M. de la Trullière prevoit partie des dixmes de bled - et non de vin = plus, dans les vignes des Combes, dans celles des moureaux; dans toutes celles du village de l'Ombre, de Goyrière, de Bergy situées dans la dixme où le roi tire les dixmes de bled - non de vin - plus, dans les vignes du village du vieux Gineay, des monnaies, de mauplie, de Rallière, des Bonneaux + des Germainis et de Trochère toutes situées dans le canton de Monseigneur l'archevêque de Bourges, où il prevoit les dixmes de bled - et non de vin - (Etude Chironnaud)

Comme en beaucoup d'autres endroits, le curé était seul décimateur des dixmes de vin, et cela lui était d'un grand revenu, car nous savons qu'anciennement tous les domaines ou presque tous avaient une vigne

Lorsque le rouinier était mûr, il y avait réunion à la cure de tous les assujettis, on fixait les jours de vendange dans chaque quartier par une publication qui on appelait = bon de vendange =

- En 1484, le 7 juillet, le même curé Nicolas Dupuy affirma à Bouthilery, Ducheyreau de la paroisse, la récolte prochaine, la dixme normale ensemencée de

30 moduriens de seigle, situés prout le château de la Faye, rompu deux ans en scai entre la place du domaine et les champs de Claudis d'orient, de midy et d'Occident et les terres du dit Mallet, qui sont aussi novalis, et le champ des Corre et de Bauchard de -biye = prout le pris et quantité de 12 moduriens de bled seigle, mesure bon bled, loyal et marchand, rendre conduit dans le grenier du bailleur au jour et feste de saint martin Archange suivant. Lequel bled est de valeur de 20 sols chascun moduriens (Arch. Thiernard)

— En 1433, toujours le même afferme = prout la moinesse de l'année prout les dimes des novalis qui lui appartient, dans la paroisse en gros et menus grains dans la diocèse de la Conde, savoir: 1° du champ de qui de Sabot, entre le chemin de Pringon à Farnis d'orient, la rivière de Biende et l'autre champ de Sabot, de midy, le chemin de l'étang Erivost à Farnis d'occident, et les Roches de -biye. 2° plus, de la garonne des pâturages de 50 moduriens entre le grand pré des Ouches, les héritages des Trellis, et le champ des pâturages (A. Thiernard) 3° plus des marteaux des Trellis, 4° plus des petits marteaux, deux champs joints, chascun de deux moduriens 5° les marteaux de Floret de dix moduriens 6° les vignes de Floret, en novalis de 3 moduriens. 7° les marteaux d'Ouyhamet. 8° un champ de Cros ou de Jaillat de cinq moduriens en avoine. 9° le champ des gouttes de Gabriel de 48 moduriens - 10° la basse des tonnes - 11° le champ Rollay de 50 moduriens - 12° le champ des Osmes, de

domaine du Vieux Gincou - 13^e, le champ de Bruinonier
 14^e la goumme des Vigoux (ou vignoux) - 15^e le petit
 Champ près du domaine de la Trallière - 16^e Le petit
 champ près des Cent Clous - 17^e la Courrière de 2
 modurières - 18^e le chaumais des Belliers aux granges
 de 12 modurières - 19^e le champ près d'un champ de
 La Trallière

La présente ferme faite à Jean Achere fixier et à
 François Blanchon marchand, demeurant au bourg de
 Chenaille moyennant la quantité de 37 modurières de
 seigle, mesure de Cérilly, bon bled, rendu conduit au
 grenier du rieu curé au jour de Saint Michel 29
 septembre. Ledit bled valant 29 livres 15 sols.
 (Etude Chenouet - de m^e Laffourrière actuelle)

~ Cimetières ~

Le cimetière primitif de Chenaille était, comme
 dans presque tous les petits group, autour de l'église.
 En construisant la cure du presbytère, et le petit bâti-
 ment servant actuellement de cuisine, on découvrit de
 nombreux ossements et des tombeaux en pierres.

Ce cimetière étant devenu trop petit et gênant, on
 en fit un nouveau, hors des fossés, à environ cent mètres
 vers le Sud-ouest de l'église. On se servit alors,
 pendant quelque temps, des deux cimetières, mais on
 finit par faire disparaître le plus ancien.

Ce nouveau cimetière, de nouveau trop petit et mal
 placé, fut remplacé par le cimetière actuel en 1870.

qui fut béni le 22 Février 1841. Il se trouve au N.O. du bourg sur la route de Saint-Fardoux. On y voit de belles tombes élevées par les principales familles du pays, parmi lesquelles on remarque particulièrement, le mausolée athénien appartenant à la famille Bignon, et une chapelle en marbre blanc, appartenant à la famille Ciraud qui a, dit-on, coûté quinze mille francs (francs d'a vant la guerre)

Presbytère

Le presbytère de Chenaille, placé au N.O. de l'église était composé - nous dit-on l'abbé Bordet - de quelque partie d'un couvent détruit. Cette habitation, basse et dans un mauvais état se composait d'une cour renfermée de murs, d'une remise et d'un beau jardin. Plus tard, il y eut certainement un changement, car nous savons, par les Registres paroissiaux, que le curé Jean Arjhanuel qui mourut en 1642 - avait basti la maison curiale. =

Ce nouveau presbytère fut vendu comme bien national, le 26 juillet 1796. Il fut acheté, au nom de Balthazar Batisse, par François Cossonier de Bouillon d'Arhambault. François Cossonier ayant hérité de son oncle Batisse devint propriétaire de la vieille maison curiale qui menaçait ruine et fut démolie. Elle fut remplacée par la maison actuelle, ou habitée son fils Jean Baptiste Cossonier

En même temps que le vieux presbytère, M. Batisier avait acquis, l'ancienne sacristie dont il fit donation à la Commune le 12 septembre 1817.

Cheneuille resta donc quelque temps sans presbytère. Et la réorganisation du culte, par le Concordat, les curés furent obligés d'habiter, comme locataires dans différentes maisons, plus ou moins convenables.

Le 17 août 1819, M. François Xavier de Bodinat achetait, pour en faire un presbytère, une vieille maison située auprès de l'église, appartenant à M. Léonard Bonnet, curé d'Aigu (chef lieu de canton de l'arrondissement de Ruffec (Charente). Ce bâtiment quoique en mauvais état, coûta 2447 francs. On lui fit 542 francs de réparations, ce qui porta le total à 2989 francs. La commune paye sur cette somme 1989 francs et le département 1000 francs.

Le 19 novembre 1830 le Conseil municipal votait 3500 francs et, avec cette somme fut construite la chambre placée au S. du presbytère.

Ainsi rénovée, la maison curiale se compose : d'écuries au devant, de trois chambres et de trois cabinets au-dessus des écuries, et d'un vaste grenier au-dessus tout.

Et proximité de l'église, ce presbytère est séparé de son jardin, par une petite rue qui descend de l'église, sur la route de Maulins.

Curés de Chenaille

- 1446 - Nicolas Deschiex - premier nom d'une liste des curés de Chenaille dressée par le curé Nicolas Dupuy et son vauristaîn Collin en 1711

- 1550 - Jehan Crozat - deuxième nom de cette liste cité ~~comme~~ ^{par} Nicolas de Nicolai comme = prêtre résidant à Hérisson, où il est chanoine et tient la cure de Chenaille en 1569. Il en était curé, déjà en 1530 suivant la liste

- 1586-1642 - Jehan Aujoumet (alias Aujoumet), archiprêtre d'Hérisson et curé de Chenaille pendant 56 ans. Il avait bâti la maison curiale, et mourut le 16 avril 1642

- 1642-1653 - Gilbert Aujoumet (dit le grand-barbe) ancien archiprêtre d'Hérisson, qui avait été curé de Tournois de 1642 à 1643, année de sa nomination à Chenaille

Ces deux derniers Piéres - ou plutôt oncle et neveu, de la famille des Aujoumet de Chenaille, demeurant aux Ouches. Jehan, le premier qui apparaît dans les R.P. faisant souvent des absences et remplacé, chaque fois dans ses fonctions, par = Messire Demay prêtre : dont la mère demeura aux Ouches et doit être une demoiselle Aujoumet, veuve d'Etienne Demay procureur aux Eaux et Forêts de Bourbonnais, nous ignorons quomodo il mourut.

- 1658-1661 - Gilbert Aujoumet - cité par M

l'abbé Moret (provoine bourbonnaise) comme archiprêtre de Bourbon - par M. l'abbé Bordel comme archiprêtre d'Herisson. Et que nous croyons être le même que le précédent, jusqu'à la fin de 1661.

C'est pendant le pastorat de Gilbert Dupichannel que les messeurs de Donnal résidèrent à Cheneuille (1648) nous avons vu que Jean Dupichannel avait fait à l'église une fondation de 5 livres, et que Gilbert Dupichannel = curé de Cheneuille et archiprêtre de Bourbon, avait fait, en 1658 une fondation de 6 livres - 1664 - 1678 - Jehan Lefèvre = prêtre et prieur = qui mourut le 31 mai 1678 = sur les quatre heures du soir à Bourbon, chez M. de Beautizier apothicaire, âgé de 40 ans et fut inhumé le 4^e juin dans l'église de Cheneuille = sous la corde des saints, tout proche le banc qui est sous la lampe de la Foire = après avoir occupé la cure pendant quatorze ans. Vers 1670 ayant fait une absence assez longue, il fut remplacé dans son ministère par les curés des environs, par plusieurs vicaires comme desservants parmi lesquels nous connaissons : Louis Faure religieux recollé du couvent de Champaigne, desservant. Denisnet religieux augustins, bénédictin de notre Dame de Lorette - Sieur Auelre, chanoine de la Sainte Chapelle de Bourbon - messire Jean Bizard prêtre chapelain et aumônier de madame de Saint-Mencoux - sieur André Duffiez prêtre recollé.

La grande et principale cloche fut bénite pendant son pastorat (1675); l'église fut recouverte (1671) Une messe fut dite à Notre Dame de Mirails. (1671) La Confrérie de Saint-Sacrement fut fondée par demoiselle Madeleine

de La Trullière, qui a commencé en décembre 1677. La
corporation des charpentiers a fait dire messe, jour
de saint Joseph (19 mars 1678)

— 1678-17-11. Arnet Gabriel d'Orueil de Beaulieu
qui prit possession de la cure le 9 juin 1678, jour de fête
Dieu, âgé de 28 ans. Il a, avec lui, à Chenaille, une
sœur germaine, Barbe d'Orueil mariée au sieur d'A-
premont, seigneur de la Faise, et qui est apparentée
avec la famille de Meschakie seigneur du Bourg. Le
18 juillet 1682 Arnet Gabriel d'Orueil = évêque, pres-
tre prieur curé de Chenaille = fait donation à sa cousine
germaine, demoiselle Françoise de Meschakie = pour ses
bons et agréables services = d'une somme de 6000 livres à
prendre sur les biens qui lui échiront, dans le partage
à faire avec demoiselle Barbe d'Orueil, sa sœur ger-
maine (A.A. série B. 746) Il fut remplacé par le curé
Dupuy: = qui le mit hors par ordre de Mgr, l'arche-
vêque de Bourges du 8 avril précédent après avoir
demeuré la cure pendant 30 ans = ce qui lui a bien
donné de la frayeur et du chagrin. = même d'Orueil
quitte la cure pour aller chanoine à Châtillon-sur-
Indre dont Mgr lui donna le canoniat (1/

Pendant son pastoral, sieur messire François d'A-
rueil, évêque, sieur de Beaulieu au château de La Trul-

1/ Châtillon-sur-Indre, ville avec un présidial érigé
en 1681 et une prière royale, un chapitre composé de
six chanoines, un couvent de religieuses, etc. en Tour-
raine, diocèse et intendance de Bourges, 350 feux
(Dictionnaire d'Expilly 1764)

lière, âgé de 40 ans, qui fut inhumé dans la chapelle Saint-Jean, dans l'église, le 2 juin 1682 (qui, sans doute était son frère). On trouve, en 1647 dès le mois de Juin = Dupuy prêtre curé de Theneuille provisoirement, et il y eut une mission qui dura six semaines et qui a commencé le 29 octobre 1690. Il y eut le rigoureux hiver de 1709-1710 pendant lequel moururent - à partir de novembre 1709 - 30 pauvres mendicants de la paroisse.

— 1711-1735 - Nicolas Dupuy, qui prit possession de la cure, le 1^{er} juin, par ordre de Mgr l'archevêque, âgé de 50 ans, 11 mois et 10 jours, lequel, auparavant, était = prêtre de la Communauté de Notre Dame de Montluçon = Pendant son pastorat, il assista au synode du 18 octobre 1724. Il mourut le 30 novembre 1735 = par une attaque d'apoplexie et paralysie, en faisant le prône du premier dimanche de l'advent, 27 novembre, muni des sacrements de pénitence et d'extrême onction, âgé d'environ 76 ans, après avoir bien défendu et soutenu les biens et les intérêts de son église. » (Note du savant Collis) Il fut inhumé le 4^e décembre, dans l'église de Theneuille = au milieu de la chœur, sous une grosse pierre = après avoir occupé la cure pendant 24 ans. » assistèrent à ses funérailles = messire Claude Charrier curé d'Autry, François Duranton curé de Saint-Blasier et Georges Dubreuil de Lourdoué, curé de Cilly, nous savons que sous son pastorat furent exécutées une foule de réparations à l'église, comme nous l'avons vu plus haut. En 1712 eut lieu la bénédiction de la grosse

cloche pesant 950 livres. Il y eut la visite de l'archevêque de Bourges en 1733. En 1718 un ouragan de neige et orage qui brava les vitraux de Saint-Etienne de Bourges. En 1719 le grand feu en flamme qui fut considérée comme un miracle et effraya les habitants. En 1721, le vol audacieux de l'abbaye de Charanton. En 1722, la dilapidation des provisions de Saint-Elair et de Chenaille. En 1712, les puits des Pource-saulniers dans le bourg de Chenaille

— 1736-1755 — Antoine Dubouys - quelques actes sont tout d'abord signés = Chénang curé de Bourlon et, à partir de 1736, Dubouys prêtre curé

Antoine Dubouys mourut le 1^{er} mai 1755 âgé d'environ 51 ans et fut inhumé le 2^e dans le chœur de l'église = comme ses prédécesseurs par messire Durantou curé de Saint-Elair, en présence de : Berthier curé de Louroux Bourlonnais, Michellet curé de Vilhaine, Keuret, curé de Vieue. Dubost curé de Corne. Queston vicarie de Saint-Blasie, Bonneau vicarie de Ceully. Roussaint vicarie, Dubost vicarie de Chenaille et le curé de Bourlon

Sous son pastorat, les réparations commencées à l'église sous son prédécesseur furent continuées. Il y eut grande confirmation à Bourlon par Mgr de Roy de la Rochefoucauld, où furent mesurés les puits siens de Chenaille. Il fit également une abeille de quatre mois (septembre-décembre 1745) pendant laquelle il fut remplacé par le Père vicarial Drouault vicarie de Amoy-le-Château (6 acres) Berthier prêtre

vicarie de Cuvilly (2 actes) Querzous prêtre licencie
en theologie (3 actes) furent publiés deux fois l'idee
de Henri II, concernant les femmes encintes (1747-
1749)

— 1755-1757 - Gilbert Bouquerot - licencie en theo-
logie, remplace Antoine Dubouy et signe son pre-
mier acte le 15 juin 1755, et le dernier, le 13 juin 1757. Il
quitte Cheneuille pour aller curé au Theil. Dans le
registre des provisions de l'archeveche de Bourges, il
est dit que Gilbert Bouquerot est nommé de plein
droit, a la cure du Theil, ce qui permet de supposer
— nous dit M. l'abbé Moret — (Paroisses bourbonnaises
t. IV page 256, en note), qu'il y avait eu contestation
entre l'archeveque et le prêtre du Montet, et que ce
dernier l'avait emporté. C'est ce qui explique pour-
quoi Jean Dubost signera plus tard un acte (12 juill
let 1757 = cure du Theil, commis a la desserte de Che-
neuille. Gilbert Bouquerot avait été nommé le 20
Janvier 1757, par Laurent Francois de Montmaillon,
comte de Lyon, abbé commendataire du prieuré du
Montet aux Moines, a la cure du Theil, vacante par
le décès de Jean Louis Miterier

— 1757 - 1792 - Jean Dubost - Il signe un acte du
12 juillet 1757 = cure du Theil, commis a la desserte de
Cheneuille, et a partir du 21 juillet, curé de Cheneuille.
Jean Dubost, était vicarie a Cheneuille, a la mort du
curé Antoine Dubouy et était allé curé au Theil.
Dans les registres des provisions, mutations, du parrain
et... du diocèse de Bourges, on trouve a la date du 17 aout

1735 : = Suite de promotion de l'eccl^e de Saint Pierre de Chenaille par Jean Boss (né) prêtre en cours de Rome de la dite eccl^e, sur la résignation, concordat et permutation qui en a fait, en sa faveur, Gilbert Benqueret prêtre de ce diocèse, licencié en théologie dernier promoteur de cette eccl^e.

Le curé Jean Dubost étoit curé de Chenaille à la Révolution; il prisa serment à la Constitution civile du clergé, comme nous le verrons plus loin, et signa son dernier acte le 18 juillet 1792.

Vicaires

- 1609. Michel Thomas - 12 août Torquay
- 1642 - Gujohannet - 1649 Pierre Advenier - 1652 Duross
- 1654 - P. Redon - 1659 (à la fin) Gilbert de Lafouest -
- 1660 - Gilbert Boche - 1664 Eyudon - 1665 P. Gilberton
- 1671 - Fabieu - 1672 Rainard - 1677 Jean Duross.
- 1678 - Jean Vasale (désigné: premier vicaire)
- 1683 - Dumont - à la fin, Chuxel - 1685 Blane -
- 1689 - Leblanc - 1694 Leonard - 1696 Vironis (3^e 7^e)
- 1700 - P. Huguet (16 novembre) qui signait le 8 septembre
- 1701 = prestre chanoine d'Herisson = 1701 (29 octobre) De
Cebix - A cette époque, c'est le secrétaire Collin qui ^{re} rédige tout les actes, sans détails et sans signature.
- 1707 - Le S. Desplats, vicarie d'Ygrande, indivisaire -
- 1737 - Lespinouse (1^{er} acte le 8 février) et part curé de Montilly
- 1741 - Blanchard (1^{er} acte 11 mai - dernier acte 28 février)
- 1743 - 1746 Baudouin (1^{er} acte 14 janvier, dernier 22 juin)

- 1747 - Rigal (1^{er} acte 14 août. dernier 16 août 1748
- 1749 - Jean Dubost (1^{er} acte 11 janvier. dernier 28 novembre 1757, au moment où il part curé au Theil
- 1756 Quetton (1^{er} acte 27 décembre. dernier 7 août 1758
- 1758 Siniquault (1^{er} acte 6 octobre. dernier 28 décembre 1760
- 1761 Antoine Dubost (1^{er} acte 19 janvier. dernière 15 décembre 1767 - 1768 Corvé (1^{er} acte 1^{er} janvier. dernière 17 mai
- 1768 Bequus - Desgargères (1^{er} acte 17 juillet. dernier 10 7^{bre}
- 1769 Lanuque (1^{er} acte 14 septembre - dernier 14 juin 1771
- 1772 Demont (22 janvier) - 1773 Aubergie
- 1773 Caillot : vicarie de Coore = rédige les actes à partir du 9 novembre jusqu'à la fin de l'année, à partir de janvier 1774 il signe = vicarie de Cheseuille. =
- 1784 - Comy - Jobaud - 1785 Bersagol qui quitte en 1788 pour aller curé à Coore
- 1788-92 - Darmault, lequel comme nous le verrons prita serment à la Constitution civile du clergé et le rétracta par la suite.

~ Fabriciens ~

Nous avons relevé quelques noms des procureurs Fabriciens, ayant collaboré avec le curé de Cheseuille à la bonne gestion des deniers du culte. Certainement la liste doit en être bien incomplète

- 1652 Le vicar de la Croix - d'or - 1676 Jean Presler
- 1683 - Pierre Dubremblay (pendant 13 ans un mois 1/2
- 1685 - Jean Doyrot - 1690. Gilbert Deperniee (en place de Pierre Dubremblay - 1698 Pierre Dubremblay renommé en place de Gilbert Deperniee - lequel Du

Trumbloy nous trouvons encore en 1700 - 1705 Jacques de
 Cimouy, vicaire de Gondoux - 1706 Surin de Gondoux -
 - 1727 Jacques Collin

Sacristains

Parmi les noms de sacristains qui faisaient générale-
 ment de longs stages dans leurs fonctions, fonctions
 qui se transmettaient souvent de père en fils, nous trouvons :

- 1648 Claude de Bonneau = sonneur de bans et sa-
 cristain =, ailleurs = joueur de vielle et sacristain =

Tandis que Claude de Bonneau était joueur de bans,
 il y avait avec lui, pour relever les cérémonies de
 l'église = Blaise Denizon maître joueur de vielle =
 nous les trouvons tous les deux ensemble au baptême
 de Jean Minoux, fait dans l'église de Ebouville le 17
 Février 1667 par messire Charles Freslier, prestre vicaire
 du Brethon, en l'absence du curé

- 1676 - François Collin, succède, comme sacristain à
 Claude de Bonneau, son beau-père dès la mort de ce
 dernier, arriva le 14 mai 1676. Devenu veuf, il se remaria
 le 26 Février 1678, et comme c'est lui qui rédige les actes,
 il écrit : = moy, Collin sacristain, et Marie Gudin,
 avons reçu le saint sacrement de mariage par nos
 Jean Lefebvre curé. =

C'est un personnage considérable : il gardait un peu
 plus loin, toute une page de sa plus belle écriture
 pour laisser à la postérité, le souvenir du baptême
 de son premier enfant : = Le 14^e jour de décembre sur

les 9 heures du soir, est née Marguerite Collin, fille de François sacristain et de Marie Guerin (nous avons vu à l'acte de mariage. Gudlin). Elle est baptisée, le 18^e du dit mois, vers les 11 heures du soir, par messieur Jean Vassale prestre vignayeu du dit Eberneville; a esté prouvain noble et discrete personne amé Gabriel Dorneuil prestre curé de l'église de Saint Eusébe de Eberneville et marraine damoiselle Marguerite de La Croix, tous de cette paroisse. Signé Collin sacristain.

François Collin étoit un sacristain quelque peu lettré, c'est lui qui rédige les actes d'une assez belle écriture, il fait même l'école à quelques enfants de Eberneville comme nous le verrons tout-à-l'heure. Les Registres paroissiaux lui servent quelquefois de registres pour ses comptes particuliers. C'est ainsi que nous y trouvons entre les comptes ayant rapport à ces écoles: = le 12 septembre 1690, j'ay compté avec Jacques de Cirony Premier de l'école, et le dit cinquante quatre livres dix sols qu'il m'a avancé; plus 6 livres 10 sols; plus il a une promesse de moy, qui ne reste plus que 9 livres, j'eluy donne quittance.

- Le curé Fabrice a pour la lampe de l'église à entretenir 22 livres par an - Aujourd'hui 18 d'embre 1690 j'ay rendu ma rigne des Heurdes à Joseph Buisonnier dit Liot, pour le mariage de sa femme, la somme de = six vingt dix livres. = le contant en contrat. Est tout payé; à la réserve de 10 livres, un linceul, demy d'aine serviettes et une nappe. La vente est parée face devant Collin notaire, le dit jour et au lieu dessus

Le 26 septembre, j'ay donné 12 livres au jeune homme

receveur des deniers royaux de la paroisse de Saint-Laurent pour la taille, en déduction de ce que j'en dois.

Le 29 septembre 1690, j'ay baillé mon billet de vendange à mon beau-père, afin de jouir de la vigne et de la terre situées au Parlering de Villefranche, paroisse de Bourlon sur pied de prise de huit livres par ar, prouvé en cens et d'entretien de peneaux pour le cens du greffe de la maison de notre tante Bérnard qui a été faite en l'année 1681 par Juste.....

À François Collin, succeda comme curiste Jacques Cuhlin, son fils, qui avait épousé Marie Dubremblay, et qui mourut en 1740, âgé de 46 ans et qui fut inhumé dans la nef de l'église de Cheneuille. =

- 1743 Pierre madet

- 1745 Gabriel Chauvellet, qui mourut en 1760 âgé de 50 ans

- 1760 Jean Daquet, époux de Marie Jousseau

~ Ecoles et Instruction ~

Nous avons remarqué d'ici, qu'en général, les actes des Registres paroissiaux, étaient revêtus d'un nombre assez grand de signatures, ce qui prouveroit un certain degré d'instruction chez les habitants de Cheneuille. mais nous savons qu'il faut tenir compte que beaucoup de famille et de grande et petite noblesse habitait le pays, dont les enfants avoient un précepteur, ou étoient instruits dans les collèges. Une beaucoup d'actes concernent des familles et leurs parents réunis. Sur le fin, par rapport au chiffre de la population, il y avait un nombre assez grand de fonctionnaires.

On pourrait encore ajouter, que le fait d'apposer une signature au bas d'un acte, ne prouverait rien, au point de vue de l'instruction, car beaucoup de gens, en avait une des plus rudimentaires qui se bornait souvent à savoir signer leur nom.

Nous n'avons pas rencontré d'école à Cheneuille, ni aucune trace de maître d'école. nous trouvons lui, en 1666 un nommé = Louis Vidal maître d'école au Bourg = qui était, sans doute le principal des enfants du château, ainsi que Gilbert Richard - autre nom que nous retrouvons = il était à Cuvilly, pour les enfants du château de la Feuille. Ces châteaux bien ordonnés avaient un principal pour les enfants, et un aumônier pour la chapelle.

Est-ce à dire que les enfants des autres habitants, au moins ceux du bourg, restoient sans aucune instruction? Non, cependant. Le curé de la paroisse, comme partout ailleurs, à l'origine, et dans les petites bourgades, où il n'y avait pas de maître d'école ^{enseignait} ~~donnait~~ les premiers rudiments aux enfants, et prenait le nom de recteur.

Il en fut certainement de même à Cheneuille, où nous voyons le curé Doreuil désigné, à un certain moment = recteur actuel = (1694)

Une autre chose, le prouverait, c'est le nombre assez grand = de clercs = que nous trouvons constamment au cours des Requêtes paraventées, qui suppose un certain degré d'instruction, au moins religieuse:

- 1649 Denis Gigaud, clerc - 1655 Jacques Duplier clerc
- 1658 Jehan Collin clerc - 1662 Jehan Collin le jeune
Claude Tillier - 1665 Antoine Collin, clerc - 1700 Claude

Maquais, clerc - 1668 François Collin - 1670 François Mathiot
 1671 Gilbert Berthomé - 1710 Sieur madet. 1728 Gilbert
 Villier - 1758 Antoine Dubost = clerc mineur au bourg; en
 1759, diacre. =

L'un de ces clercs, François Collin semble avoir un certain
 degré d'instruction; devenu sacristain le curé lui confia
 la rédaction des actes paroissiaux, sans doute aussi à
 cause de sa belle écriture, et semble se reposer également
 sur lui du soin d'instruire les enfants. C'est, à nos mo-
 ments donné un véritable maître qui tient une véritable
 école. De ce maître et de cette école nous ne connaissons
 que ce que François Collin nous en apprend par une
 feuille de comptes inscrits par lui sur les Registres paroiss-
 iaux. Écoutons-le :

- Le 1^{er} jour de juin 1689, le Pils de Jean Auelua est venue
 à l'école; le marchand Pils pour deux ans faire le prix de 7⁵
 - Jean Germain et moy, nous sommes demeurés d'accord
 que je lui montrerai à charbon pour un quart de vin
 à prendre dans la vigne des hosmes que il fait de
 sa main, et avons bu le vin du marchand à Saint-Bar-
 thoux.

- Avec le thuyllier Audibert, le marchand aussy fait
 le 18^{er} janvier 1690 au dit Saint-Barthoux, et le quart
 de vin à prendre est recevois, dans le genre qu'il
 vendant par la dite vigne cette présente année 1690
 Poulte de ce sera contrainct par voye ordinaire

- Le premier jedy de carême, 9^{er} fevrier 1690, le ven-
 ueu du curé Tainos Collin est venue à l'école

- Le 9 fevrier, j'ay eu une livre d'huile de chey m. Cuyzin
 - Et le 2^{es} mesmes mesmes m'apporta une livre d'huile,

Le 2 avril 1690 Jacques Cirray m'a donné cinq modiers de bled, à 12 sols le modier.

- Philippet, est retourné à l'école le 5 avril 1690
- Preslieux ne vient plus à l'école depuis le 1^{er} avril
- Ouisnot-huy 23 avril 1690, le beau père et moy nous avons compté ensemble des mois dus par Philippet son garçon qui vient à l'école depuis le 20^{er} month jusqu'à ce jourd'huy. Il m'est demeuré redevable de trente deux sols, et je dois lui enseigner jusqu'au 5 may prochain. Ouisnot fait pour Jean de Bonneau
- Le 27 avril 1690 j'ay reçu 20 sols de la mère de ~~mon~~ Nanne sur les mois de son fil. Nanne ne vient plus à l'école, depuis le dernière avril 1690
- Laignet de chez Cirray vient à l'école depuis le 2^{er} may 1690; payé et compté le 12 septembre
- J'ay reçu une pinte de vin blanc de Jean Aueche hoste et deux sols.

Comme on le voit, le sacristain maître d'école avait un emploi assez lucratif. Ces transactions pour une petite partie d'année nous prouveraient une certaine émulation scolaire et prouveraient nous pourrions dire que les parents qui le pouvaient, faisoient volontiers des sacrifices pour faire instruire leurs enfants.

Il est probable que François Collin qui resta long temps sacristain (13 ou 18 ans) fit toujours l'école.

Il ne pourrait aussi, que son fil Jacques qui lui succéda en fit autant, et qu'à Cheneuille, l'instruction fut donnée aux enfants par le sacristain, sous la surveillance du curé, dont c'était une prérogative. Mais, nous restons pendant une période de cent

années, sans autre renseignement sur l'instruction de la jeunesse à Chenneville.

La Révolution survint et réorganisa le système d'instruction primaire, mais l'application en fut impossible dans beaucoup de localités, pendant un temps assez long, faute de subside et de maîtres. C'est ainsi que le maître d'école, nommé pour Chenneville en l'an IV ne fut jamais installé. Comme auparavant, pendant quelques temps encore, les curés furent = recteurs = et s'en occupèrent plus ou moins. D'après le manuscrit de l'abbé Bordil, auraient été maîtres d'école à Chenneville sous la Révolution les curés ci-dessous :

- 1789 Dubost - 1792 Giraud - 1795 Rouvet ex. curé
 mais : pendant cette époque tourmentée, on lui a des devoirs qui le frappèrent continuellement, ils n'eurent qu'une faiblesse d'enseigner la jeunesse.

La Période Révolutionnaire.

Lorsque la Révolution éclata, ce fut à Theneuille comme partout, un moment de grande effervescence et le début de grands changements dans la vie de la petite paroisse. L'année même de 1789 fut pour les habitants de Theneuille, comme pour ceux de toute la France, l'année = de la grande peur. = Surtout, le même jour, à la même heure, des brigands devaient survenir et commettre des meurtres et des ravages. Et le complot avait été si bien organisé que toutes les paroisses tremblaient à la même heure, surtout celles qui étaient sans défense, comme nos petites paroisses environnantes.

La France fut divisée, comme nous le savons au de partement, et les départements en districts; enfin les Districts en cantons comprenant plusieurs communes, lesquelles remplacèrent les paroisses.

Il ne fut plus question de l'organisation féodale en châtellenies. Le département d'Albi comptait alors sept Districts, dont Cirilly était l'un.

Cirilly devint alors chef-lieu de District, avec 8 cantons et 11 communes, et Theneuille fit désormais partie du canton révolutionnaire de Cirilly, qui comprenait les trois communes de Cirilly, Theneuille et le Vilhain.

Lorsqu'il fut question de réduire les 7 districts du

département au nombre de trois seulement, sous prétexte d'économies, avec la suppression de celui de Cerilly, la municipalité de Chenaille fait une importante délibération, en faveur de la conservation du district de Cerilly, en faisant valoir ces raisons: =

1^o que l'économie d'une sage administration, ne consiste pas tant dans un calcul d'argent que dans la manière d'administrer;

2^o que les administrés sont fiers de leurs administrateurs en qui ils ont confiance, qui connaissent leurs facultés leur état et le sol de leurs biens fonds et qui ils en attendent plus de justice, dans la répartition des impôts au-
trefois répartis si inégalement par les trois élections résidentes si longtemps;

3^o que la révolution des Districts du département paraîtrait faire revivre l'ancien régime et même le rendre plus, puisque celui-ci avait à son aide des subdélégés dans les villes voisines de chaque lieu, et que de nouveau gouvernerait toute l'autorité dans un très-petit nombre de villes du département, dont toutes les autres villes et paroisses ne pourraient approcher qu'à grands frais;

4^o que le tiers de 83.000 livres pour le département serait bientôt absorbé par les dépenses extraordinaires et inégales, que les municipalités les plus éloignées des chefs-lieux d'administration seraient obligées de payer, pour parvenir graduellement à leur but.

5^o que le plus grand nombre des municipalités d'une grande étendue du département a intérêt à des

monder la conservation des 7 districts

6°. Enfin, que la suppression du district de Cerilly ne peut avoir lieu, sans faire lieu des inconvénients 1°. parce qu'il est au centre des administrations; 2°. parce qu'il renferme beaucoup de paroisses qui sortent de la généralité du Berry et qui aimeraient mieux rentrer dans le département du Cher, que traverser celui d'Allier, pour être administrés par des personnes inconnues. »

On sait qu'après ce référendum, des communes intéressées et aussi, sans doute, grâce à l'appui de M. Berthamier de la Vilette, ancien procureur du roi à Cerilly et nommé député à l'Assemblée nationale, les sept districts furent conservés, mais sur une réclamation de Bourlony, le Tribunal de District, siégea à Bourlony et l'Assemblée du District siégea à Cerilly.

La première action révolutionnaire qui eurent à exercer les habitants de Cheneville fut la nomination d'une municipalité qui, dorénavant devait être chargée, d'exprimer leurs desirs, de veiller à leurs intérêts, et de faire exécuter les nombreux décrets. C'était là le premier ouvrage administratif vraiment semblable.

Cette opération eut lieu, le 14 février 1790: = au presbytère, par convocation faite par les anciens officiers municipaux de la paroisse, au son de la cloche, à l'issue des vêpres. »

Ces anciens officiers municipaux nous ne les connaissons pas. Dans cette nouvelle réunion où il y avait plus de 80 citoyens actifs (82 noms sont cités sur le

registre et mis de ces mots (et autres habitants) procédés par messie Jean de la Trullière désigné unanimement.

On procéda à l'élection des nouveaux officiers municipaux, d'un secrétaire greffier, d'un procureur de la commune et de douze notables qui devaient composer la municipalité. Furent élus:

- maire : Jean Dubost curé
- procureur de la Commune : Gilbert Berge fermier au Bouys
- officiers municipaux : François Huguet, bourgeois - François François gendre de la maîtrise de Cerilly - Gilbert Berge fermier à Chy Braud - Jean Baptiste Simonis propriétaire aux arables - Jean Baptiste Couet fermier - Secrétaire greffier Hugues Botinier, chirurgien juré
- Les 12 notables élus furent : Jean Clostre aubergiste, de Martilly, seigneur de la Romagne - de la Trullière - de la Trullière Goyimière - Jean Baptiste de Cirais menuisier, Jean Duvernet, meunier - François Desnois, fermier - Jean Petit, laboureur - Louis Berge et François Thomas fermiers - Nicolas Gouyard laboureur et Jacques Richet, fermier.

Le 14 novembre 1790 on remplaça l'ancien maire et 6 notables = destitués de leurs fonctions par tirage au sort = Les mêmes sont renommés par 48 citoyens actifs présents.

Le 21 septembre 1791, nouveau renouvellement de la municipalité, par le remplacement du maire, de trois officiers municipaux = sortis par voie de tirage au sort = Furent élus, par 31 citoyens actifs présents =

- maire Jean Baptiste Simonin, propriétaire aux Ch-

notables, officiers municipaux: Louis Delbord meunier à la chaîne, Sieur Durvenet, meunier à Epimoux, Jean de la Vallée de Goyinière en remplacement de Dubot, curé: Jean Baptiste Simonin et Gilbert Berger.

De la même façon = sortis par l'effet du renouvellement annuel des municipalités = furent élus notables:

- Sieur et Jean Mathieu - Gilbert Berger, Jean Baptiste Couvet, Jean Baptiste de Cirrais, Robert Bonnichon, Jean Petit, pour remplacer la Vallée, Leguing de Montilly, de Cirrais, Louis Berger, Jean Petit et François Desnois.

Gilbert Berger fut élu procureur de la Commune et Babinier élu secrétaire.

Dans les petites paroisses on était forcé de recevoir les sortants, par pénurie de candidats.

Le 7 octobre 1792 (an 1 de la République), les officiers municipaux prêtent serment = la main levée à Dieu = de maintenir la liberté et l'égalité et de mourir en les défendant.

Un nouveau renouvellement de la municipalité eut lieu le 2 décembre 1792: enfin le 30 ^{germinal} décembre au 11, la municipalité convoque par le délégué du citoyen Menou représentant du peuple en mission dans le département = au son de la cloche, au temple de la divine Raison = pour procéder à l'épuration des autorités constituées, le peuple assemblé: = les membres en ont tous été reconnus comme bons patriotes, amis du peuple et dignes de sa confiance. » François Fromois deinis - sieur à cause de ses occupations de garde forestier; il

est remplacé par Jean Baptiste Cirvois notable, comme officier municipal et Jean B^{le} Cirvois par Philippe Giroud comme notable.

Ces différentes municipalités, assistées de notables qui composaient ensemble le Conseil général de la Commune duraient jusqu'en l'an IV. A cette époque, de grandes modifications furent apportées au système administratif. Les Districts furent supprimés, ainsi que les Conseils généraux des Communes, mais les cantons révolutionnaires demeurèrent et, au lieu des assemblées administratives précédentes un peu trop compliquées, on créa un ouvrage administratif de la plus grande simplicité. On remplaça les municipalités de communes par une = administration cantonale =

L'administration cantonale se composait : d'un agent national et d'un adjoint à cet agent par commune; de plus que l'administration municipale du canton de Cerilly, se composait des trois agents et des trois adjoints des communes de Cerilly, Bessueille et Le Vithouin, auxquels on ajouta = un commissaire du gouvernement qui remplace les anciens procureurs de la Commune.

Cette nouvelle création administrative qui dura de l'an IV à l'an VIII se réunissait au chef-lieu de canton et réglait toutes les affaires le concernant.

En l'an VIII, nouveau changement : rétablissement des municipalités communales et nomination par le tiers des membres qui devaient les composer. C'est ainsi que le 10 messidor an VIII furent nommés : comme maire M. Chilault Laguerre ex-agent et comme adjoint

Francis Haquet ex-adjoint; lesquels prêtèrent le serment
 « 7^e jeure fidélité et attachement à la Constitution. »

En 1791 la municipalité, en vertu des décrets des 20, 22
 et 23 novembre 1790 avait divisé la commune en 4 sections
 probablement pour la facilité administrative et l'ap-
 plication des nouvelles impositions : 1^o la section de
 Grand-Fay, celle de Biozans, celle de Goyinière, et celle
 de la Faize

Pendant ces événements municipaux de grandes choses
 se passaient en France l'année 1789 pendant laquelle
 s'étaient réunis les Etats généraux avait vu, le 14^e juillet
 la prise de la Bastille; l'abolition des privilèges
 féodaux, la proclamation des droits de l'homme, en
 1790 la grande fête de la Fédération. En 1791, la réu-
 nion de l'assemblée constituante qui vota la Constitu-
 tion de 1791. Cette assemblée se séparait pour faire
 place à l'assemblée législative = dont elle s'interdit
 de faire partie. =

L'assemblée législative gouverna la France du 1^{er}
 septembre 1791 au 20 septembre 1792. Elle suspendit
 les pouvoirs de Louis XVI arrêté à Varenne, pendant
 sa fuite de France et l'envoya au Temple et convoqua
 la = Convention nationale. = Cette assemblée siégea du
 20 septembre 1792, jusqu'au 14 brumaire an 1^{er}. Elle
 avait proclamé la République le 21 septembre; elle con-
 damna Louis XVI à mort qui fut exécuté le 21 janvier
 1793; Elle eut une période de difficile et douloureuse =
 la Terreur = qui dura du 31 mars 1793 au 27 juillet
 1794. A la Convention succéda le Directoire du 27

octobre 1795 (18 Brumaire au IV, au 9 novembre 1799
 (18 Brumaire au VIII, époque où il fut renversé par
 le général Bonaparte, lequel devint 4^e Consul par
 la Constitution de l'an VIII, jusqu'au coup d'É-
 tat du 18 Brumaire (9 novembre 1799 et empereur
 le 18 mai 1804. De l'an IV à l'an VIII se célé-
 rent les fêtes de la Révolution, connues sous le nom
 de fêtes diodotaires. après ces grandes lignes, re-
 tournons à nos documents.

La Constitution civile du clergé, ayant déclaré que
 tous les biens ecclésiastiques seraient biens nationaux
 la municipalité de 1790 eut à faire exécuter le décret
 à cet égard. En vertu des lettres patentes du Roi sur
 le décret de l'assemblée nationale du 18 octobre 1789
 portant = que tous les titulaires de bénéfices devaient
 faire leurs déclarations dans les deux mois, un ta-
 bleau fut dressé pour la municipalité. Il y avait a-
 lors plusieurs bénéficiaires étrangers à la localité.

Des le 26 février, le sieur Antoine Louis Perronier prin-
 cipal de mair de Charlevet de Luyssique, archevêque
 de Bourges faisait déclaration = d'un dième de grains
 affermé à Jean Bruissonnier pour 240 livres, et qui à rai-
 son de ce dième, il participait aux charges de la com-
 mune.

Le 28, ce sont les Religieuses Bénédictines de Sourb-
 gny qui déclarent que leurs charges du domaine
 de la Borde affermé 760 livres sont de 150 livres

Le même jour. le curé de Ebermeille fait sa déclaration

Chapitre 1^{er}

Buis fonsols de la cure de Chenouille

- 1^o Un dixme appelle = de Bost = produisant en ferme pour tous grains, dix huit charges de bled seigle, restant, année commune un sol la livre ou, ce qui est la même chose, 15 livres la charge qui pèse 300
- 2^o la moitié de la dime de = l'archevêque = l'autre moitié appartenant à Mgr^s produisant en ferme pour tous grains deux charges de bled seigle à 15^l
- 3^o La dime de la Feuille produisant six charges à 15^l
- 4^o La dime (la moitié) = de Sailleret = l'autre moitié à M^{rs} Lequing avec ses novalles, une charge de bled à 15^l
- 5^o Les novalles de Gineay, de Saint-Dardaux et de la dime du Roi produisant six charges de bled seigle à 15^l
- 6^o Les redevances de charges ou de novalles qui sont dues annuellement pour M. Coiffier, 20 mesures pour M. de Villiers cinquante mesures, pour M. de Goyinière douze mesures, et pour M. de la Romagne quatre mesures qui font huit charges et demy de bled seigle à 15^l
- 7^o La dime de vin, sur certains cantons de la paroisse se produisent, en ferme H. Paineone de vin, qui vaut, année commune 18 livres le poinçon
- 8^o La moitié d'une vigne, l'autre moitié étant de fondations, produisant, année commune, un poinçon et demy de vin blanc estimé 15^l le poinçon
- 9^o Un petit pré à Bregy produisant 10 quintaux de mauvais Poin, estimé 20 sols le quintal
- 10^o Un autre pré = à Courvalière = sujet aux crues d'eau, produisant environ 30 quintaux de fens estimés 20 sols le quintal

Chapitre 2^e

Du terrier de la cure de Chesneville

Le terrier de la cure de Chesneville valait autrefois 120 livres; il est prescrit, sous les articles suivants =

- 1^o Sur la maison d'Adolphe au bourg, il est dû à la cure deux sols de Direct portant loods et vente;
- 2^o Sur le pré Gaudy des manonnats deux sols de Direct, comme l'article précédent
- 3^o Sur le champ des marbeaux de Buironnais une mesure de bled seigle, portant loods et vente, le bled estimé 30 sols.
- 4^o Sur la vigne des marbeaux dont j'ai jadis, une demy mesure de bled seigle et cinq deniers aux mêmes droits que l'autre article, le bled estimé 15 sols la $\frac{1}{2}$ mesure

Chapitre III

Des fondations de Chesneville

1^o Il y a en cette église la fondation des = quarante heures = faite par Pierre et autre Pierre de Courais prie, qui consiste en une messe haute, exposition du Saint Sacrement, bénédiction, répons et salut pendant les trois derniers jours du Carême, pour l'aquiel de laquelle ils ont abandonné à la cure, un pré situé en la paroisse du Vilhain, appelé pré = Bravir = d'environ deux charrois de foin, estimé 12 livres par l'acte de fondation du 6 avril 1742 reçu Rivière, notaire

2^o La fondation du Royaume faite par Claudine Picaud de la Trallière, le 30 septembre 1666, pour célébrer tous les premiers dimanches du mois, une grande messe, pour l'aquiel de laquelle, elle a donné une vigne située à Héron, affermée 20 livres.

3° Une maison avec un petit jardin au bourg, affermie 15 livres donnée par Messire Gilbert Aujouanmet, curé de Chenouille pour un service à trois messes, et une autre messe basse, avec libera le 11 février et un libera tous les premiers dimanches de chaque mois; trois livres viennent à la Paroisse et 12 livres à la cure.

4° quatre mesures de bled simple payées par M. de Villaines, pour la fondation de M. de la Choypelle qui consiste en deux services chaque année, le lumineux et libera, le dit bled estimé 30 sols la mesure

5° par M. de la Romagne trente six livres dix sols pour trois fondations de son château de la Trullière pour six messes basses avec libera, la représentation garnie de cierges, quatre livres, dix sols.

De Madeline de la Trullière pour une grand messe exposition, provision et benediction du Saint Sacrement tous les seconds dimanches de chaque mois 15 livres. De Claude de la Trullière pour une messe tous les premiers vendredis de chaque mois, à la chapelle de la Trullière, et un service à la paroise 17 livres

- 6° Par Antoine de la Trullière, une messe basse avec libera, les quatre premiers samedis des six premiers mois de l'année et les trois premiers samedis des six derniers mois, et pour ce, 23 livres.

- 7° Par Claudine de Bord, un service payé 3 livres

- 8° Par Pierre Aujouanmet curé de Chenouille, un service avec grand messe, et deux basses et libera 3 livres

- 9° Un service par Jean Doucet, 3 livres

- 10° Par Jean Thomas de Lavaraux pour quatre messes basses avec libera donné à la cure 6 livres, nathetes

- par Henry Thomas, son fils, par l'abandon fait à la
 cure et un sarrasin planté depuis en vigne, faisant moitié
 de la vigne énoncée au n° 8 de chapitre 1 et la charge
 par le curé de payer la fabrique 3 livres 10 sols
- 11° Par Etienne Roux pour une messe basse avec
 Libera. 15 sols, payés par la fabrique
 - 12° Par Joseph Tauxet et sa femme cinq livres pour
 5 messes basses avec Libera et Stabat tous les jours
 de carême, sur les bâtiments de la cure
 - 13° Par Louis Gondoux, pour quatre messes et Libera
 et encore deux Libera par mois, quatre livres, dix sols
 sur les bâtiments du sieur Chanchard

Ces biens nationaux étoient mis en vente, la municipalité
 de Chenaille donna l'état suivant, comprenant
 ceux pour lesquels elle avait l'intention de soumission-
 ner: (Voir le tableau à la page suivante.)

Ces biens furent vendus dans la suite.

Le 5 Février 1791, le domaine de l'Orbillière et deux
 locations, appelés, l'Hermitage à Chenaille dépendant
 de la maison des dames de Ouan 8.800 livres à Y. B.
 Guimard — Le 17 Mars 1791 — 6 acres de vigne de-
 pendant de la cure, adjugés 825^{fr} à Jean Baptiste
 Tauxet — Un pré au village de Tournellière 174^{fr}
 à Jean Mardet — Le pré Bregy 590^{fr} à Jean Dubost
 — Une maisonnette et un jardin à 300^{fr} à Jean
 Buissonnier — Le domaine de la grande Bords et
 la rière ou le domaine de la petite Bords et la lisière
 sur le Rivolière, provenant des Bénédictins de
 Saubigny 25 000 livres à Jean Mardet — Le 13 Mars

1791 Le pré situé au-dessus de l'étang Richard s'élève
dant de la cure 1250^l à Pierre Morelet

- 14 mai 1791 - Une vigne de quatre journaux, un pré y at-
tenant et une cote de bois bachelés dépendant de la
cure 1.550^l à F. B. Lardy

- 20 mars 1792 - une vigne de 5 aunes dépendant de la
cure 720^l à dame Petitjean, veuve Couret.

La Constitution civile du clergé, arrêta les prê-
tres, ainsi qu'on le voit, à prêter serment. Le curé Jean
Dubost et son vicaire Darnault, avortèrent la municipalité
le 23 janvier 1791 : = que leur intention était de prêter le ser-
ment exigé par l'art. 38 du décret de l'Assemblée natio-
nale du 12 juillet 1790 Le Dimanche suivant, à l'issue
de la messe paroissiale, le serment fut prêté : Je jure de
veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui me
sont confiés; d'être fidèle à la nation, à la Loi et au Roy
et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution di-
criste par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roy : =

Mais, un an après le 27 janvier 1792, le curé Dubost
eut à donner en chaire l'explication du serment
prêté, qui était une véritable rétractation : = Par ma
profession de foi catholique, apostolique et romaine
dit-il, j'ay reconnu le pape pour le chef de l'église chri-
tienne en quelque partie de l'Univers qu'il existe
non comme un chef vain en figure, et non seulement,
mais, comme un chef vivant et agissant sur tous les
membres de son corps quequel soit son catholique doit
une vraie obéissance, comme un successeur de Saint-
Pierre prince des apôtres et vicaire de Jésus-Christ, et je

persévère et persévéraise toujours dans ces sentiments jus-
qu'à la mort sans déroger d'ailleurs aux engagements
que j'ai pris lors de ma prestation de serment, que j'exé-
cuterai de tout mon pouvoir, quand il ne sera pas contrai-
re à la Foi catholique. »

Le 29 janvier c'est le vicairé Darnault, sans doute de
communion avec son curé, qui rétracte son serment, à peu
près dans les mêmes termes.

Après cette rétractation, le curé et le vicairé furent
obligés de renoncer à leurs fonctions. Jean Baptiste Du-
bost ayant refusé de prêter le nouveau serment exigé par
un nouveau décret du 14 août 1792 et n'ayant pas quitté
la France fut arrêté et déporté à l'île d'Orléans où il
mourut le 19 juillet 1794.

Jean Dubost était né à Saint-Denis en 1726 et
était fils de Pierre d'Antoine Dubost curé de St. Cayre.

Le vicairé Darnault obtint un passe-port de la
municipalité le 16 septembre 1792 et partit de France.

Dès le 29 juillet 1792 au 1^{er} de la liberté, la munici-
palité de Chenaille installait le citoyen Pierre Gi-
raud, cy devant vicairé d'Ygrande et nommé curé
de Chenaille par les électeurs du District de Crilly
du 1^{er} juillet précédent, suivant son institution canonique
du 24 juin par Mgr François-Xavier. Souverain
évêque Constitutionnel de Moulins. Pierre Giraud
réitéra son serment = en face du peuple et la main levée
à Dieu, de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse
d'être fidèle à la nation, à la Loi et au Roy, et de main-
tenir de tout son pouvoir la Constitution du royaume.
Le 7 octobre suivant, il prêtait le serment = de mainte-

ni la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant.
 Et la suppression du culte, dans sa réunion du 3 brumidor
 au III le Conseil général de la commune autorise le cito-
 yen Giraud son ex-cure = ce qui avait spécifique contre
 le fanatisme = à assurer les rites du culte catholique
 Et cette même date se présentent les citoyens Bequero
 invité par les habitants à exercer le culte, et le citoyen
 François Couret, prêtre, tout d'abord engagé volontaire
 pour l'armée des Alpes, autorisé aux mêmes fonctions
 lesquels, le 6 Brumidor au IV prêtent le nouveau ser-
 ment = de reconnaissance que l'universalité des cito-
 yens est le souverain et promettent soumission et obéissance
 aux lois de la République.»

Nous savons que le presbytère de Chesseville avait été
 vendu le 6 brumidor au IV 2500 livres à Balthazar
 Batinier de Creignat. L'église fut vendue, l'au VII
 seulement, 3600 francs à Jean François Bourgoing de
 Cilly.

En 1490, on leva sur les fortunes, une contribution pa-
 tristique = les maisons seigneuriales de l'ancienne
 paroisse y contribuèrent pour une bonne part.

- M. Legoinq de la Trellerie, est imposé à 600 livres et
 redonne = parce qu'ayant opéré, il est obligé de faire une
 remise à ses fermiers et une avance à ses métayers. Pour
 ces raisons, il demande une diminution

- Le cure Dubost est imposé pour 450 livres

- Anne Dubost pour 30 livres

- Jean Claustra aubergiste pour 12 livres

- François Bourdery vicaire de Cilly pour 9 livres

- Damoult vicarie pour 18 livres
 - Maulilly capitaine commandant du Régiment de Chameurs des Vosges actuellement dans la province 30^l
 - François Huguet bourgeois 30^l
 - Jean Baptiste Couret, marchand fermier 18^l
 - Jean Baptiste de Ciray propriétaire au Bourg 18^l
 - François Fromois do, 42^l
 - Jean Baptiste Simonin do, 13^l
 - François Huguet Batinier chirurgien 6^l
 - Jean Lété laboureur 9^l
 - Nicolas Gouyard laboureur - François Desnois au-
bergiste - Gilbert et Louis Berger fermiers - Gilbert
Berger fils fermier - chacun 6 livres
 - Marie Ferroni, veuve de Jacques Philouyat 12^l
 - Jean Duvernet muniier à Ginoux 9^l
 - Thérèse Modet veuve Jean Ciray propriétaire 12^l
 - Claude Signoret coctive - François Maillet fermier
Gabriel Bernard thuitier chacun 3 livres
 - Jean Ronsefond, muniier 6^l
 - Louis Delord, muniier à la Chaine 6^l
 - Jean Buissonnier 6^l
- Les maisons nobles, comme nous pourrions le constater échappèrent à cette contribution, sans doute parce que les maîtres ne résidoient plus à Chosroulle

mais, la même année lorsque fut décidée la suppression des dîmes, on dressa = un Etat désignatif et estimatif des dîmes des particuliers dans la paroisse, lequel nous donne ces renseignements :-

- Il y a dans la municipalité de Chenaille 7 cantons de dîmes appartenant à différents particuliers, savoir: celles de la Faize, de Valvignault, d'Aglan, de Bouilleret, d'Asculice, de Saint Sordaise et celle du Roi.
- 1^o La dîme de la Faize appartenant à M. Coiffier consiste en grains et en vin; elle s'étend sur la paroisse de Vilbaie pour les trois quarts et sur celle de Chenaille pour un quart; elle est affermée à Pierre et Michel Durvonnay pour sans.vingt 500 livres, c'est 125^l qu'elle produit sur cette paroisse et 20 pintes de vin à 2 sols la pinte, cy 127^l
- 2^o La dîme de Valvignault appartenant à M. Leguiny prie est affermée, avec les domaines sans distinction de dîmes, au dit Durvonnay par bail recue Bureau à Courvaux; elle est estimée la quantité de quarante huit boisseaux de seigle le boisseau étant la mesure dont on se sert à Chenaille prise en seigle et livres des froment 26 livres - le seigle dont il s'agit est estimé ici, année commune, 1 sol la livre ou 25 sols le boisseau; elle produit encore, cinquante pintes de vin, estimées 2 sols, la pinte. Cy pour le tout 65^l
- 3^o La dîme d'Aglan à M. Labollive de Foyivière s'étend sur la paroisse de Courvaux Bourbonnais et yeulle. Elle est estimée, pour la partie qui se perçoit à Chenaille, cinquante boisseaux de seigle, le boisseau pesant 27 livres, valant 27 sols; elle produit en dîme 27 pintes de vin, valant 2 sols la pinte. Pour le tout 65^l. Cette dîme n'est pas affermée.
- 4^o La dîme Bouilleret, dont la moitié appartient à

m. Legrainq fils, non affermé et l'autre à la cure est-
 me, pour la moitié du dit sieur, la quantité de deux
 bannaux de seigle pesant 27 livres, valent 27 sols, et
 un bannaux de vin, estimé 20^l. Soient tout 22.5¹⁰

- 5^o La dîme de Orseulier, du dit sieur Legrainq fils
 non affermé, estimée 24 bannaux de seigle pesant 27
 livres, valent 27 sols. pour le tout, cy 50^l

- 6^o La dîme de Saint Sardon, appartenant à m. de
 Villaines, si elle est sur la paroisse de Cirilly, et sur celle
 de Cheneuille. elle est affermé à Louis Berger avec
 le Bouys et Saint Sardon par bail prani à la
 Châtre. la partie de cette paroisse est estimée 192 bannaux
 de seigle qui pèse 27 livres à 27 sols; elle pro-
 duit aussi cinq bannaux de vin, qui vaut cinq livres la
 mesure. cette dîme paye à la cure de Cheneuille 76
 bannaux de seigle. Soient le tout cy 265^l

- 7^o La dîme du Roy, soufermée par sous seing à
 m. le Curi 110 livres et 64 bannaux seigle; elle n'a
 point de dîme de vin. Soient tout, cy 180^l

Le 3 avril 1791 une nouvelle évaluation était faite
 de la dîme de Saint Sardon sur la demande de m.
 d'Esrot d'Estrie, chevalier de l'ordre royal et militaire
 de Saint Louis, capitaine d'Infanterie, nouveau pro-
 priétaire de la seigneurie du Bouys, de laquelle dépend
 la dite dîme pour se conformer à la loi du 5 mars pré-
 cédent, de l'Assemblée nationale: Elle est trouvée,
 consistante, année commune en 110 mesures de bled
 seigle, ancienne mesure de Cirilly, du poids de 30 livres;
 27 mesures d'avoine, 4 mesures de froment et 4 mesures
 d'orge; plus, les pailles de seigle 140 lianes ou gluis =
 5 sols;

33 boussons ou bottes, à 2 sols, 6 deniers la botte; 18 boussons ou balles de paille d'orge et d'avoine à 2 liards et 6 deniers la botte. Et que les charges à déduire sont: les frais de levage ou de perception montant annuellement à 27 livres; ceux de battage qui, à raison de la treizième portion du grain sont de 11 mesures, puis les vingtièmes, montant à 2 livres 14 sols, Enfin 31 modes riers mesure de Cerilly, de règle dus à la cure de Neuville à la Saint-Michel.

Pour toutes ces formalités, ainsi pour dresser l'état des fortunes, et en vue de la répartition des nouvelles impositions, nous avons vu, que dès le 31 janvier 1791 la commune avait été divisée en quatre sections.

Et, aussitôt, avaient été nommés des communaux pour opérer dans chaque section. Ces communaux se composaient d'un officier municipal, d'un notable et d'un citoyen actif pour chaque section. Ils devaient fournir tout d'abord un état nominatif des propriétés et le nom des propriétaires.

Ces communaux étaient = pour la section de Grand-Fry: Jean Bte Simonin, officier municipal - Jacques Deschet notable, Brauchiot laboureur citoyen actif - pour la section de Biogais: Francois Francois officier municipal - Francois Demuere notable, Jean Mathiaut laboureur à Rogée, citoyen actif.

pour la section de Gopinere: Francois Huguet officier municipal - Jean Bte Ciray notable. Pierre Mathiaut au Bost cit. act. - pour la section de la Faix: Gilbert Berger officier municipal.

Siècle Darnault vivait, Louis Gillardis cit. act,

La Révolution se poursuivait; les circonstances étaient de plus en plus difficiles, les décrets se succédaient, de plus en plus sévères, la disette sévissait, les hostilités recommençaient des sacrifices toujours plus grands se croient et en hommes. Et de graves événements compliquaient chaque jour la tâche du gouvernement et exaltaient les esprits. La fuite du roi, sa condamnation et son exécution avaient jeté en grand trouble en France; la terreur avait continué ce trouble. Les citoyens étaient toujours sous le coup d'une dénonciation qui pouvait les conduire à l'échafaud.

Les nobles, de plus en plus traqués ne se rendaient plus en sûreté et émigraient. Comme il y avait à Chenneville beaucoup de propriétaires seigneuriaux il y eut, relativement beaucoup d'émigrés. Émigraient M. de Villaine, d'Ernot d'Estrie, Coiffier de la Faye Niscent Lepring, Jean musclat de la Trallière, François Xavier de Budinat. Les femmes de ces émigrés de meuraient, tant pour veiller à leurs propriétés que pour leur faire passer des secours. Elles furent tout d'abord astreintes à déclarer leur domicile, à se présenter aux autorités quand elles en étaient requises surveillées de très-près, considérées comme suspectes et enfin dépouillées de leurs biens, par de nouveaux décrets, qui les déclarèrent biens nationaux et les mirent en vente, au profit de la nation.

Il en fut de même des religieuses de la paroisse

qui, ayant abandonné le coursant supprimé, viennent chercher aile dans leurs familles

L'assemblée nationale promulgue contre la noblesse et contre les ennemis de nombreux décrets, se succédant avec rapidité : le 6 août 1791 elle abolirait tous les ordres de chevalerie ou autres, toutes décorations, tout signe extérieur qui supposaient des distinctions de naissance. Elle n'a eue fait que l'ordre de Cincinnatus établi en Amérique. Le 20 juin 1792 elle décrétait que tous les titres généalogiques seraient brûlés; le 3 août 1793 que toutes les maisons ou étaient gravés ou conservés des armoiries seraient confisqués au profit de la République; le 8 pluviôse ou 11 elle condamnait à cinq ans de fers tout notaire, greffier et autre dépositaire qui inscrivait dans ses actes, minutes ou expéditions quelque qualification tendant à rappeler le régime féodal ou nobiliaire; puis elle décrète successivement la confiscation de tous leurs biens, l'envoi de tous leurs titres de propriété, leur bannissement à perpétuité du territoire français et, en cas d'infraction leur arrestation et jugement par une commission militaire et leur incarcération dans les vingt quatre heures; la destruction de leurs châteaux, et des fortifications qui les entourent, les poursuivront jusqu'à la troisième génération, déclarant inhérentes à toutes fonctions administratives les pères, fils, frères, oncles, neveux, gendre et ennemis et alliés au même degré

Le Directoire du Département recommandait aux Districts d'exécuter les décrets sans retard, et afin que rien ne soit discriminé de faire un inventaire des meubles apparents, d'apposer les scellés sur les armoiries et d'ap-

timents.

L'émigration avait commencé à Chenouille en 1792
 Henry François de la Trullière partit, laissant sa femme
 au château de la Trullière, Françoise, Charlotte Charbon;
 Charles Legrand y laissa son épouse Michelle, Charlotte,
 Claire Verdalle; demeurait aussi à la Trullière Suzanne
 Monson, épouse de Vincent Legrand; Jean de la Trullière
 laissa Marie de Longamney

Les femmes des émigrés sont astreintes aux prestations de
 serment. Par la nuit elles sont dépossédées de leurs biens
 d'abord mis sous séquestre et affermés au profit de l'Etat
 enfin confisqués et vendus comme biens nationaux. alors
 elles vivent au hasard de leurs amitiés et connaissances.
 Les secours chez soi n'est pas toujours prudent dans ces
 temps de suspensions et de dénonciation

Suzanne Longamney divorce pour tâche de souster son
 fratriçaine, divorce au moins apparent sinon sérieux et
 réel^{1/}. Elle est arrêtée et incarcérée pendant quelque temps
 dans la prison de Cirilly puis remise en liberté

Plusieurs femmes d'émigrés se retirent à Cirilly

L'année 1793 les administrateurs du District remboursent
 les créanciers des émigrés pour les rembourser - s'il y a
 des ressources suffisantes. = Ils devaient faire la déclaration
 des sommes qui leur étaient dues, affirmer la sincérité
 de leurs créances et se présenter au bureau d'émigration

^{1/} Elle établit sa demande de divorce, le 22 mars 1793, le 27
 il y eut une assemblée de famille tendant à ce divorce.
 L'acte de divorce a été prononcé à Chenouille devant l'officier
 public, le 27 mars 1793 et enregistré à Cirilly le 3 mars

- de Cerilly. ainsi furent remboursés entre autres
- Gilbert Boulat charpentier à Couru 119^l pour travaux fait pour Coiffier de Verseux
 - Jean Queugre de Cheneuille 656^l 16^l pour travaux fait à La Troisième imigrie
 - Jean Bte Cuvay de Cheneuille 21^l pour François Coiffier
 - Monquis Jean, ex-devant fermier de la terre du mont (Cheneuille) 127^l dus par Lambert de Balore imigrie
 - Jean Bonnot à Bugey les Bains 48^l 20^l Bernard marichal à Cheneuille 90^l. Jean Bugey de Cheneuille 67^l etc...

Nous avons vu qui avont leur rente comme lui-même nous les biens des imigriés avoient été affermés

- Le 4 novembre 1793 le domaine de la Fort de Goyinière est affermé à Claude Ruinormier de Villoumont pour 3 ans, 1085 francs l'aris
- Le domaine du mont paroisse de Cheneuille à Denis Girardeau, de même pour 670 l'aris pour 3 ans, celui de la porte de la Troisième, au même pour 3 ans 1210^l
- un fondue à Goyinière 250^l. l'étang Devaux paroisse de Cerilly 80^l. deux étangs à Givray 175^l. l'étang de Bregy 180^l. une laiterie à Goyinière 30^l. un pré 120^l. Des vignes 320^l. Le domaine de l'Ombre à Noël curé - rat 795^l.
- La rente de la Troisième à Jean Petitjean Deslous 1510^l par an
- Les deux domaines de Valbonand à Jean Ruinormier 1810^l
- Le domaine de la Paroy à Jacques Duchier 950^l
- La rente de la Paroy 950^l à Alexis Duchier
- Le domaine de Trauvault 765^l par an

- Le domaine des Chers 1630^l a Gilbert advenier
- Un autre domaine de Couroult 750^l a G. advenier
- La loucherie de la Fairroult 100^l par au a Duchier
etc...

On vendit aussi des meubles: le 17 juillet 1793 la vente des meubles saisis sur les émigrés Coiffier, Legrand et manoir de manoir a rapporté 5558^l.

une autre vente de meubles saisis sur Legrand, madame et Coiffier se monta à 2761^l.

Ensuite on procéda aux ventes comme biens nationaux de 2^e Catégorie, les biens du clergé ayant été désignés de 1^{re} Catégorie. Ces ventes durèrent plusieurs années, en l'an 7 on vendait et on affermait encore, mais ce fut pendant les années 9 et 3 qu'il s'en vendit le plus.

Le 28 pluviôse au VII a été procédé à Cerilly, pendant trois jours consécutifs, par le ministère de François Chouehard, ministre à la vente des effets des frères Viollet émigrés. Cette vente = composée de mauvaises affaires sacrifiées = s'est montée à 586^l. On y voit, parmi d'autres objets sans valeur = une tabatière or de manoir - eim avec bailli de manoir en galuchat, une chaîne de montre en cuivre et deux mauvais cadenas d'ivoire adjugés 6^l 15^o une grande armoire à deux faces de bois peint adjugé à Alouis Duchier Receveur d'Enregistrement à Cerilly, pour 70 livres.

- Les biens de Coiffier de Verdoux aussi désigné de Verdoux de la Faye à Cheseuille furent vendus:

- Le 22 prairial au 2 - La réserve de la Faye à Bourdeux 20.000^l - La réserve de la Faye - Le domaine

- de la Porte de la réserve de la Faye à Orléans Ducher à
Ceryilly 26.000 livres
- Le 11 vendémiaire an 2 = Le domaine de Chey Brouard 24.100^l
à Louis Gabou de Bourges - Le domaine de Braudet, 9,
avec la locaterie de Chancennes 24.100^l à Bourderye Sé-
bastien
 - Le 4 frimaire an 3 = Le grand domaine de Savoux
24.100^l, le petit domaine de Savoux 20.500^l. En tout
44.600^l à Balthazar Botissier de Creignat et Huguet
 - Le 16 fructidor an 2 = Le domaine de Dour, commune de
Vilhois 18100^l avec l'étang de Dour 5200^l. En tout 23.300^l
à Gilbert Hardy - Les deux domaines des Bordes commune
de Vilhois 114.312^l à Bonnichon et Marie Jarry - Le pré
de goût, 9, sans doute (gourd?) 16200^l à Chailleur
 - Les biens de d'Esuat d'Estries -
 - 29 fructidor an 2 = L'auberge de Saint Pardoux, 10500^l
à Berger
 - 6 thermidor an 2 = 166^l d'effets - Le domaine de la Claude
12.200^l à Gilbert Delard de Chenaille
 - 2 frimaire, an 3 = La vente des bestiaux de la Claude a
produit 2318^l. - Le moulin de Cottignus vendu 19000^l
à Duret meunier au dit lieu
 - 2 Vendémiaire an 3 = Le moulin de Valin 21.100^l à Jean
Barnelond - Le domaine du Spi 18400^l à Berger Claude
 - 2 frimaire an 3 = La vente des bestiaux du domaine du
Spi a produit 5935^l. - Le domaine de Lagarde Cirain
32.400^l à Guillaumes
 - 6 Vendémiaire an 3 = Le domaine de la Vellette 18100^l
à Bonnichon Robert
 - 21 frimaire an 3 = La vente des bestiaux a produit 2854^l

La Chapelle de Saint Bourdeaux a 1500^l a' Autremblay
Claude Louis

- 23 Nivôse an 3 = La réserve de Bonis 45.000^l au
même que dessus, ainsi que la Thulerie de Saint Bourdeaux
4575^l

- 21 Brumaire an 3 = Les bestiaux du domaine de Bonis
ont produit 2260^l avec la vente des jardiens, en tout 5221^l

- 29 Fructidor an 3 = Le domaine des Chéliers 18300^l a'
Berger Claude -

Tous biens situés sur la commune de Cherneville, car il en
avait ailleurs, également vendus

- Le 28 germinal, an 3 on vendit également des lots de bois
dépendants de l'avois de d'Esrots et Estreis 1200^l a'
Jean Chauste - 1715^l a' Gilbert Advenier et Jean Bonne-
fant - 810^l a' Gilbert Advenier - 1525^l plus 862^l plus
6150^l + 31^l + 9450^l plus 2015^l plus 1500^l a' Jean Buissonnier
en plusieurs adjudications - 350^l a' Alexis Duchet

— Biens des Legnaires —

- 8 fructidor an 2 = Le domaine du mont commune de Che-
rneville a' Jean Buissonnier et François Huguet

- Le grand domaine de Valrinault a' Cherneville 18100^l
et le petit domaine de Valrinault 16.000, En tout 34.100^l
a' Jean Buissonnier - Le bois d'Orlan a' Cherneville
12600^l a' Bourdoux de Corne et Jean Petitjean de Lennoux

- 3 nivôse an 3 = Le domaine neuf (Cherneville) 25.200^l a'
Diebet et Huguet - La bousterie de la Jarry 4375^l a'
Calmand Jean

- 29 nivôse an 3 = Une grande partie du domaine de la
Troisième 70.200^l a' Huguet François - Les bestiaux de la

risure de la Trullière à Vincent Lacroix sont vendus
17525^l le 22 Brumaire an 14.

- 16 fructidor an 2 = la locature de la Trullière 12000^l
à Jean Philippe Maquet de Cirilly
- 28 thermidor an 2 = cour, jardin, grange, étables du
domaine de la Trullière 3200^l à Gilbert Berger de Chenuille
- Le moulin d'Épinouse 6000^l à Alois Duchier de Cirilly
- 2 primavie an 3 = Le pignon de l'étang s'est vendu
2500^l à plusieurs acheteurs. Les étangs sont affermés
le 9 vendémiaire an 7, l'étang neuf pour deux ans à
17^l par an à Pierre Bizard de Cirilly, l'étang Raux 45^l
par an et aussi l'étang Claudy 11^l par an à Jean Buis-
sonnier (étangs réquisitionnés sur la veuve Lacroix mère
d'émigré)

— Bins des mulotiers (Jean)

- 12 ventôse an 3 = Le domaine de Gineay est divisé en 14 lots
Léonard Philippe achète le premier 9300^l - Rabry Louis les
2^e et 12^e, 29050^l - mousteus le 9^e 4200^l (ce 9^e lot se com-
posait de l'étang et un pré, de même fait: grange, é-
tables et terres du domaine 22000^l à Jean Jouvouille)
- le 23 Brumaire an 4 = les bœufs du domaine de Gine-
ay se sont vendus 11.815 francs
- le 29 nivôse an 3 = Le domaine de l'Ombre 29100^l à
Longarnay Guyonne. La vente des bœufs a produit
4695^l.
- 24 pluviose an 3 = Le château de la Trullière 9000^l
à Clostre Jean Baptiste anbergiste à Chenuille - Le
champ des poiriers 4050^l à Huguet
- 12 vendémiaire an 3 = le champ de la place 3050^l.

le champ de l'anneau 2700^l le champ du Colombier
1200^l à Louise Raby de Vallon - le champ de la Croix
2200^l à la même - Le grand choume 7050^l, le champ
de Bours 600^l une vigne 6125^l à Ruionnier - le pré
du jardin 16000^l à Berque - celui de l'Ombre 13100^l
à Louis Outremblay

- 1^{re} Vendémiaire an 3 = l'étang de Bregis 3050^l à
Anne Françoise Petitjean et Gilbert Berque
- 24 pluviose an 3 = l'étang des Vaux (alias Derreaux)
commune de Ceryilly 4100^l à François Laquais - le do-
maine des Granges à Michel Siebaud 71000^l - le do-
maine de Goxinière et la locature du château
64050^l à Suzanne Longonmay (110 journées de vignes,
le grand pré, etc..)
- 6 Vendémiaire an 3 = La chapelle Sainte-Reine 1110^l
à Claude Chavaillon de Cheneuille

Dans ces ventes trois choses sont à remarquer =
quelquefois la même propriété est mise deux fois en
adjudication, prouve que le premier acquéreur a renoncé
à son acquisition. Le prix des adjudications paraît de
plus en plus élevé, prouve que les assignats perdent de
plus en plus de valeur. Enfin, il y eut de la spécula-
tion et des acheteurs qui achetaient pour revendre à
leur compte.

Comme victimes de la Révolution à Cheneuille, nous
ne connaissons que ^{Jean Raybille} François Huguet de Ly, ci-devant
maître particulier des Eaux et Forêts, exécuté à Lyon
sur la dénonciation de = Cornille révolutionnaire de
moulins, qui perdit avec trente deux de ses compa-

gnons de l'allié, lequel demeurait alors à mo ulins.
 Il est accusé = d'avoir conspiré contre la liberté du peu-
 ple Français et d'être connu pour être des contre-révo-
 lutionnaires. = son requinisme porté = aristocrate
 très dissimulé, très dangereux, portant sur sa fi-
 gure, la duplicité de son caractère. = Exécution en 1793
 an 11

On peut encore citer Adrienne Françoise de Villaine
 Pille du seigneur des Bois, née le 23 août 1734 à la
 Chaître. Elle avait épousé Jacques noble Gilbert
 Rollot d'avaux demeurant à Riom. Elle fut guil-
 lotée à Paris le 11 mai 1794. Son mari, né à Riom
 le 3 avril 1716 premier président du présidial de
 Riom, fut aussi guillotiné le même jour.

Pendant cette période révolutionnaire quelques faits
 particuliers se produisirent à Thoreuille :

Le 11 septembre 1793 les officiers municipaux et nota-
 bles procédaient au recrutement de deux hommes de ca-
 valerie, pour le contingent de 30.000 hommes en confor-
 mité de la loi du 23 juillet précédent. Cette opération
 ne se fit pas sans difficulté. Marie Simonnet femme
 de Jean Manquin marchand, demeurant dans la forêt
 de Cironis, ayant appris que son fils était désigné =
 entre comme une proie dans la machine commune, vomis-
 sant une infinité d'improvisions, et se tournant vers de
 citoyens Simonnet, maire, elle ne fut pas contente de l'ac-
 cuser d'injure et d'improvision. elle s'est précipitée sur
 lui et lui a donné plusieurs soufflets, corps de fraincs

et coupa de pieds sur les os des jambes. = malgre la
 douleur du moine, pour lui faire entendre raison = cette
 femme furieuse est revenue a la charge pendant trois
 fois en bouffant toujours, lui disant qu'elle voulait
 avoir sa vie, qu'il n'en étoit pas quitte et une infinité
 d'autres menaces. ... » Nous n'avons pas connu
 qu'elle ait été punie, et dans les deux cavaliers des
 ordres, Jean Baptiste Cellier au Bourg et Jean Trotet
 Pondeur a Cirrais, nous ne voyons pas le nom de son fils.

Le 10 fevrier an 2 pendant une distribution de
 grains faite aux habitants, dans le temple de la Ré-
 volutions divine Raison. Le sieur Simonet Louis culti-
 vateur au domaine de Rogot, dit des injures au maire
 et se servit de la queue d'un garde national qui se
 trouvait près de lui = pour lui casser la figure =

Était-ce un parent a la femme Simonet présidente
 qui poursuivait la vengeance? - Nous l'ignorons.
 mais celui-ci fut condamné a 24 heures de prison
 dans la maison d'arrêt de Cirilly, a dire 50 francs d'a-
 mende et a payer la course des gendarmes et des gar-
 des nationaux qui le conduisirent en prison.

Ces, a Cheseuille, comme partout ailleurs, alors, il y
 avait une garde nationale composée de tous les citoyens
 actifs. Comme en était le capitaine, Louis Pierre
 Boivot le lieutenant, Barathon Maurice le sous-Lieute-
 nant, Martin Gabriel le sergent et Antoine Cholet et
 Jean Durvernoy les caporaux.

La disette de grains se fit sentir a Cheseuille comme
 partout ailleurs. On fut obligé d'y remédier par
 des distributions faites aux habitants. Des perquisitions

trans sont faites chez plusieurs personnes accusés
 de accaparer et de spéculer, des réquisitions sont faites
 aussi pour alimenter les Parques de Trombois. Enfin
 le prix du blé fut taxé dans le communal, le même
 que dans tout le District de Cirilly, taxe publiée
 à Chenaille, le 3 juin a cette valeur: le Froment 5⁴
 2^o. le seigle 3⁴ 2^o. et l'orge 3⁴ 10^o

La question des vivres fut angoissante pendant
 plusieurs années, et toutes les questions y afférentes
 furent réglées par le Directoire pour l'ensemble du
 District. Chenaille eut à s'y conformer comme les
 autres communaux.

Après la Révolution.

Dès le 10 messidor an VIII, le Préfet du Département nommait, comme maire de Cheseuille, M. Thibault Lagaranne ex-agent national de la Commune près l'ancienne administration cantonale qui cessait d'exister et M. François Huguet comme adjoint. Un remaniement nouveau des circonscriptions administratives venait d'avoir lieu. Nous avons vu qu'en 1790 la France avait été divisée en départements, les départements en districts et les districts en cantons, comprenant chacun, un certain nombre de communes. Nous savons que Cerilly était l'un des sept districts du département d'Allier et comprenait huit cantons.

Celui-ci était également chef lieu d'un canton comprenant les trois communes de Cerilly, Cheseuille et le Vilhais. Nous savons que cette distribution en districts fut supprimée en l'an IX mais que la division en cantons demeura.

Les districts supprimés, chaque commune qui avait avant une certaine autonomie avec un conseil général composé d'affiliés municipaux et de notables, avec parfois d'un procureur de la commune perdirent alors un peu de cette autonomie pour en avoir dans l'ensemble du canton. Elle n'eut plus, pour la représenter que deux membres, l'agent et l'adjoint au sein de l'administration cantonale.

mais à la fin de la Révolution, vers 1804, sous le régime impérial les cantons actuels remplacèrent les cantons révolutionnaires, et le Canton de Cerdilly fut définitivement composé des 12 communes qui nous les composent aujourd'hui, avec une superficie de 34.339 hectares, et une population de 10.000 habitants d'après le dernier recensement de 1936.

En même temps, furent créés les arrondissements actuels à la tête desquels fut installé un préfet résidant à Maulins pour le chef-lieu et un sous-préfet dans chaque chef-lieu d'arrondissement.

Les communes reprissent alors leur autonomie. Si, sous le rapport de la justice, elles restèrent astreintes à se rendre, au chef-lieu de canton, elles recouvrèrent pour leur administration intérieure leur municipalité locale.

Pendant quelque temps, cette municipalité ne fut plus élue, mais désignée d'office par le préfet. C'est ce qui arriva en l'an VIII, où le préfet, en nommant le maire et l'adjoint, leur enjoignait de se rendre immédiatement à leur poste, après avoir prêté le serment = de fidélité et d'attachement à la Constitution. =

Cette nouvelle municipalité débute, comme partout ailleurs par l'organisation de la fête du 21 nivôse ou VIII, fête nationale du 14 juillet, à laquelle on avait réuni pour lui donner plus d'éclat elle = en souvenir de la pacification de la Vendée, et qui on appelle = fête de la Concordance. =

En l'an 11 Thibault Lagarmon ayant donné sa démission, fut remplacé par François Huguet; puis le 1^{er} janvier 1808 Joseph François Dubost est nommé par le Direct. avec François Huguet

En 1814 le 16th changement des autorités a causé du changement de régime, la royauté a remplacé l'Empire, Napoléon est exilé à l'île d'Elbe. sont nommés le Chevalier François Xavier de Rodinat comme maire et François Huguet comme adjoint, lesquels = prêtent serment au Roi =

M^r le Chevalier Xavier de Rodinat, alors propriétaire à Chenaille était un ancien officier de cavalerie, fidèle à la Royauté, qui avait émigré pendant la tourmente révolutionnaire et qui demeurait à Goxviève

Un mois après le 12 janvier 1815 François Huguet démissionne et est remplacé par Gercois, officier de santé.

La première restauration ne s'opéra pas à Chenaille du grand événement des Cent jours (20 mars 1815 - 8 juillet) En pleine période des Cent jours le 23 mai 1815 eut lieu la nomination - de nouveaux par voie éléctive - du maire, de l'adjoint et du Conseil municipal. On y procéda = dans l'église =

Xavier de Rodinat fut nommé maire par 7 voix

Nicolas Gercois, adjoint par 116

Jean Duvernay, Jean B^t Cirais, Gilbert Berger aîné, Claude Ruissonnier, Gilbert Berger jeune, Jean Baptiste Simonin père, Jean B^t Bonnesfons père - Jean Baptiste Guillaumin, Gilbert aîné père, soit 9 conseillers

Ces opérations annulées - nous ne savons pour quelles raisons - nous doute après les Cent jours - furent

recommencés peu après, donnèrent les mêmes résultats. Alors, l'usurpateur était bien vaincu, le rocher de Saint-Hélène, tenait son prisonnier pour toujours.

Durée, la deuxième Restauration, tranquillement installée, s'empresse-t-elle de faire la Sainte Louis avec éclat. Le 27 août suivant : « Dieu le nation, on cue l'ora le drapeau blanc au haut du clocher, drapeau parsemé de fleurs de lis, qui a été salué par plusieurs décharges de coups de fusils, et aux cris de : Vive le Roi ! Une réunion eut lieu à l'église pour y entendre la messe chantée à Dieu, et la proclamation suivante qui y fut faite :

Habitants de la Commune de Thoreuille

« Louis XVIII est depuis le 8 juillet sur son trône.
 « Il y a été reporté de Gand à Paris par une immense
 « population. Depuis ce heureux moment, les ex-
 « pressions et la conduite du Roi dans la capitale de
 « notre patrie ont été celles du meilleur et du plus dé-
 « ment des pères, sa sollicitude pour le bonheur de tous
 « lui a fait sentir qu'une partie de la nation pour-
 « vait être ignorée ; il a voulu qu'une lettre salu-
 « taire donne à chacun le moyen de calmer l'exalta-
 « tion que auroit pu produire les différentes opinions
 « politiques

« Le drapeau blanc, et étendard des lis, arbore
 « aujourd'hui, est le signe de tous les Français. De-
 « venons les plus fermes appuis de cette couleur sym-
 « bole de l'urbanité française, respectée des nations
 « depuis tant de siècles, et qui vint d'être reconue

« comme pour la seconde fois dans l'espace d'un an
 « comme le seul signe qui puisse assurer la paix à la
 « France et à l'Europe entière

« Rallions-nous donc de cœur et d'affection autour de
 « cet étendard vraiment national, oublions les divi-
 « sions qui ont occasionné l'esprit de parti, enfant de
 « l'amaïeur propre et de l'intérêt particulier; que
 « chacun de nous ne voie plus qu'un frère dans son
 « voisin; qu'il soit toujours prêt à le secourir dans
 « ses besoins, et se livre avec sécurité aux travaux qui,
 « en faisant refluer l'agriculture et le commerce, feront
 « naître les plaisirs que la cruelle ambition d'un petit
 « nombre a fait à la Nation. Vive le Roi! Vive les
 « Bourbons!»

« Habitants de cette commune, nous vous remercions
 « de la confiance que vous nous avez témoignée dans
 « les moments difficiles que nous avons eu à parcourir.
 « Recevez tous l'expression de notre satisfaction de
 « l'esprit d'ordre qui vous dirige, et soyez persuadés
 « dès qu'en reconnaissance de votre bonne conduite nous
 « ferons de tous temps ce qui dépendra de nous pour
 « vous obliger....»

Des cris longtemps répétés de Vive le Roi! Vive les
 Bourbons se font entendre, les salves de mousqueterie
 ont recommencé, des groupes de domes et de demoiselles
 se sont formés et n'ont été interrompus que pour aller
 entendre les vêpres; à cinq heures les Discours ont
 recommencé; à huit heures le banquet entier a été
 illuminé, ainsi que la maison de compagnie de m.
 le maire, dans laquelle se sont rendus, la majeure

pour les habitants, les musettes en tête. Ici les danses et les cris de Vive le Roi ont recommencé et ne sont plus allés jusqu'à 11 heures du soir et, chacun satisfait de sa journée s'est retiré chez soi.

Ce long compte-rendu paront remporté l'enthousiasme des habitants et leur discernement à la royauté est signé: Xavier de Bodinat... et plusieurs membres du Conseil.

Les membres de la municipalité étaient renouvelables tous les cinq ans. Au renouvellement quinquennal de Périer 1816 les mêmes sont renommés. Serments et serjoints sont installés et tous prêtent ce serment: « nous jurons et promettons à Dieu de garder obéissance et fidélité au Roi, de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue qui soient contraires à son autorité et si, dans le ressort de nos fonctions, nous apprenions quelque chose qui se brame à son préjudice, nous le ferons connaître au Roi. »

En 1817, comme tous les ans, nouvelle fête de Saint Louis, avec moins d'éclat: les circonstances sont d'ailleurs pénibles, la vie est dure, le blé se vend huit francs la mesure, la misère se fait sentir en beaucoup de ménages; dans les églises, il y a des émeutes, et cette période est désignée sous le nom de Trauvelion de la Paix = par le docteur Cornillon qui l'a étudiée et mise en brochure. On va à la messe pour Dieu d'accorder de bons et heureux jours à Sa majesté Louis XVIII le Bien-aimé monarque.

Sans doute par ordre supérieur, le maire Xavier de Bodinat profite de l'occasion de la fête de Saint Louis

= pour former un grenier d'abandonne en saison de Gozinière, le blé étant très cher, = des grains emmagasinés achetés à tous prix devaient être distribués aux habitants aux prix de vente ordinaire et gratuits aux indigents. La dépense qui atteignit 1558 francs 80 fut couverte, en partie, par 758 francs de blé vendu et par un don de sa majesté. Ce qui fut que m. le maire fournit un don de 800 francs.

Du renouvellement quinquennal de 1821 les mêmes maire et adjoint, demeurent en fonctions.

En 1824 nouveau changement de gouvernement, Charles X remplace Louis XVIII, sans apporter cependant de modifications dans la municipalité, mais, en 1830 à l'avènement de Charles-Louis Philippe, le maire refuse de prêter le serment exigé (17 septembre), tandis que l'adjoint et le conseil s'y conforment: «Je jure fidélité au roi des Français, obéissance à la Charte Constitutionnelle et aux lois du Royaume.» Le maire intérimaire est alors remplacé par Louis Boivot qui prête serment. Le 9 février 1832, le maire est renommé maire avec Hugues Cononier comme adjoint; de même les 18 novembre 1834 et 22 février 1835

Pendant cette dernière année une importante opération eut lieu dans toutes les communes de France = la Confession du Cadastre = Et Cheneuille, pour se conformer à l'arrêté du Préfet, du 30 janvier 1835 à ce sujet la municipalité convoqua les propriétaires les plus imposables à la Contribution foncière = pour procéder à cette opération avec l'assistance de l'inspecteur préposé par

à travail. Les 24 plus = haut cotes = abient =

1. Lequainq Vincent à Saint-Sauveur cote	570.75
2. Moustaux Jean Pierre à Cerilly	508.20
3. Loursnel Gilbert à Ygrande	294.04
4. Chibaud Beaumouard à Cerilly	211.93
5. Dubois Dumesbray à <u>Sentant</u> (?)	192.07
6. Hardy Francois à Cerilly	182.99
7. Giroudeau Denis à Cerilly	173.51
8. Neveu muret au Brethon	169.55
9. Lasser à Saint-Hilaire	158.53
10. Sivat Pierre à Cerilly	144.60
11. Daniel Francois à Maulieu	138.46
12. Aude Jean Baptiste à Ygrande	128.04
13. Simonin Jean Baptiste au Brethon	119.08
14. Bonnichon Joseph à Bonniere	104.20
15. Labreillie Henri à Bourbon	97.57
16. Souffrin pour Loudoux à Cerilly	95.68
17. Duret Francois H. de Collignon à Cerilly	89.96
18. Duret Jean Baptiste à Valier	87.15
19. Bonnichon Gilbert à Laubilliere	77.24
20. Riffart la veuve à Bussy	63.74
21. Lermie Jacques au bourg	59.05
22. Chabot Jean Baptiste à Maulins	44.40
23. De Benon Jacques à Lavaux	44.17
24. Saubeau Francois à Giraix	39.74

Lesquels, réunis, nommément pour procéder à la clas-
sification des différentes propriétés : = Chuzel Louis,
Lepoivre Jacques, Berque Pierre, Hardy à Cerilly, et
Loursnel à Ygrande - et pour classificateurs suppléants
m.m. muret Charles, Duremony Jean, Dubois Jacques

Durmont anobis a' y'grands, maintenant Jean Pierre a' Crilly
Le 1^{er} octobre 1837 la même municipalité était installée
et en 1840 nous la trouvons ainsi composée

Siège maire Daladier maire demeurent a' Longue

Dubumblay adjoint au Bost

Conseiller au bourg - Cluzel au bourg - adre
nier au bourg - Bonnichon a' Blandière - Deperris a'
Blandière - Berger au Bouris - Muret a' la Trullière - Duran
nay a' la Monturieu - de Bodinat a' Gopinère. Lesquels
prêtent le serment : « Je jure fidélité au roi des Français,
obéissance à la charte Constitutionnelle et aux lois du
royaume. » On remarque que M. de Bodinat qui n'a pas
voulé prêter ce serment, comme maire en 1830 le prête
comme conseiller en 1840, mais, à cette époque, le gou-
vernement était tellement instable que chaque parti
conservait l'espoir d'un changement à venir, et que
chaun, en attendant, tenait à rester sur la brèche.

En 1843 installation de la nouvelle municipalité

En 1848 nouvelle installation des conseillers élus, qui sont
Daladier, Muret, Dubumblay, Cononier, Deperris, Gas-
set, Debenon, Pinet, Muret Charles et Muret Siève

En 1850 nouvelle installation avec Cononier comme maire
lequel prête ce nouveau serment : « Je jure obéissance
à la Constitution et fidélité au Président. »

Charles Louis Philippe était tombé et la République
était proclamée depuis deux ans, avec Louis Napoléon
Bonaparte comme Président

Enfin, le 13 novembre de cette même année sont
installés Dubumblay comme maire et Berger Henri
comme adjoint. Lequel nouveau Conseil, dans sa séance

de ce jour = prend l'initiative d'une manifestation, évidente expression de la volonté nationale, et adopte cette adresse: = présent de la plus profonde gratitude pour l'immense service que le prince Napoléon a rendu à la France, par l'acte héroïque du 2 décembre; convaincus qu'il n'y a d'avance et de sûreté pour le pays que dans la stabilité du gouvernement, émet le vœu que le prince Napoléon soit nommé Empereur des Français. Ce vœu que le Conseil municipal vient exprimer à Votre Altesse Impériale s'ajoute aux acclamations avec lesquelles les habitants de cette commune vous ont salué, à votre passage dans le département de l'Allier. = Cette adresse est signée = Dutremblay, Berger Henri, Muret Pierre, Grosnet, Senet et Muret Charles

Le 19 décembre, le nouveau conseil prête serment: = d'obéissance à la Constitution et de fidélité à Napoléon III, Empereur des Français, et le 27 février 1852 prête le nouveau serment prescrit par le Sénatus Consulté du 23 décembre 1852 qui modifie l'article 14 de la Constitution: = Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur, sans conditions ni réserves. = Et les cantonniers prêtent le même serment

Ainsi, la Révolution de 1789 éclate. Elle est accueillie avec enthousiasme, elle multiplie les constitutions tous y prêtent serment, réitéré combien de fois! Napoléon est proclamé Consul puis Empereur, on l'accueille avec enthousiasme et on lui prête serment de fidélité. L'empire tombe et la première restauration survient, on accueille de nouveau Louis XVIII avec enthousiasme, et on

lui jure fidélité devant Dieu; napoléon reprenait pendant cent jours, même enthousiasme même serment; voici la deuxième Restauration, et c'est encore un nouvel enthousiasme et un nouveau serment. Fuis viennent successivement Charles X, Charles Louis Philippe le prince Président, Napoléon III Empereur des Français et à chaque changement nouveau, l'incarnation humaine manifeste un nouvel enthousiasme et jure un nouveau serment, au fond desquels existent des vilains sentiments, l'ambition et l'intérêt particulier

Notre relation s'arrête ici, en 1854 avec le premier Registre des délibérations municipales. Elle demanderait à être continuée jusqu'à nos jours. Nous compléterons par quelques renseignements sur cette période d'après la Révolution

Les changements survenus à l'histoire de l'église furent ceux-ci :

À la reorganisation du culte par le Concordat les curés furent : 1807-1812 Regnard des Gargues - 1812-1820 Bonnet - 1820-1826 Clermont, lequel fut installé par la municipalité le 4^{ème} mars 1820, nommé par son évêque de Clermont et cy-devant de Bourlemont 1826-1830 - Vaeanne - 1830-1846 Benouie - 1846-1851 Hiscot - 1851-1856 Joudet - 1856 - Louis Requena - Petit

Nous avons vu que le curé Jean Dubont fut nommé maire de Cherveuille en 1791 et faisait, comme maire les fonctions d'officier public, continuant ainsi, comme par le passé à enregistrer les différents actes de la

ré, qui furent dénommés de lors = actes de l'état civil
 et fut remplacé dans ces fonctions d'officier public par
 le marie Jean Simonis, auquel ces fonctions revinrent de
 droit le 11 X^{bre} 1791; cependant le nouveau curé Pierre Gel
 nous en remplît les fonctions jusqu'au 3 germinal ou
 3 date à laquelle il fut remplacé par Huguet Batis-
 sier = comme conséquence de l'épuration des autorités
 constituées par le délinquant du représentant du peuple
 Vernerey, en mission dans l'Allier.

Nous avons vu plus haut que le presbytère avait
 été rendu, comme bien national et qu'avant l'acquisi-
 tion d'un nouveau local les curés logèrent chez diffé-
 rents particuliers; enfin qu'un nouveau presbytère (le
 presbytère actuel) avait été acquis par la commune.
 Ce nouveau presbytère avait été établi dans une maison
 appartenant à Leonard Bonnet prêtre curé de la ville
 d'Origné, chef-lieu de canton de la Charente. Elle fut
 achetée 2447^{fr}; y compris le coût de l'acte passé chez M^r
 Ribaud Beauregard notaire à Cerilly, et sans savoir
 que de Roi donna 1000 francs. Elle dut servir, dès cette
 époque de logement au desservant. Sept ans après, le
 17 mars 1796, le Conseil diocésain d'y faire des répara-
 tions et vu son exiguité de terrain il fut convenu d'y
 faire une cuisine, une chambre et une nouvelle écurie
 mais à trois conditions: 1^o que la petite rue entre
 la maison et le jardin ne serait jamais supprimée; 2^o que
 la porte de la chapelle Saint Jean ne serait jamais
 fermée ni interdite au public; 3^o que le terrain qui
 se trouve en avant de la dite chapelle, et en face de

moment, une somme d'argent pour reconstruire la maison d'école qui menaçait ruine, pour laquelle reconstruction il y a en coïncidence 1778⁶⁷, tandis que le devis estimatif se monte à 3316³⁰, laissant par conséquent un montant de 1416³⁰.

En 1851 on décide, qu'à part la rétribution scolaire, le traitement fixe de l'instituteur devait porter à 200⁰ afin de lui faire un traitement minimum de 600 francs (18 avril).
Les autres maîtres qui se succédèrent furent 1857 Ravaut
1858 Nauthier - 1861 Monet - 1880 Laporte - 1885 Meilleroux
1904 Libot

Comme pendant l'instruction des filles fut plus négligée que celle des garçons. Il faut arriver à 1850 pour en trouver trace au moyen d'institutrices qui faisaient la classe aux filles et aux tout petits des deux sexes. En 1850 c'est madame Guichard, femme probablement de l'instituteur; en 1857 l'instituteur réunit les deux sexes.
En 1875 madame Richet - 1881 mademoiselle Bonquis - 1882 mademoiselle Gras - 1883 mad^{lle} Auboué - 1885 mad^{lle} Lafarge (devenue femme Debenon) 1891 mad^{lle} Boffety - 1893 mad^{lle} Forestier. Depuis cette époque l'école des filles de Theneuille possède une institutrice adjointe.

Pendant de nombreuses années Theneuille ne possédait aucun local spécial comme maison d'école. Gaspard Collin fit d'abord l'école dans une maison louée pour cet usage, ensuite dans une maison qu'il acheta.

La commune de Theneuille fit construire vers 1860 un bâtiment qui servit tout d'abord de mairie et de maison d'école; plus tard cette maison a été agrandie et deux classes ont été construites. Enfin, plus tard

encore, on construisit sur la route de Cerilly, à la Croix une école spéciale pour les filles, avec salles de classe, cuisine et logement pour l'institutrice. auparavant le logement des institutrices n'était qu'une petite maison basse bâtie près de la cure, sur la route de Troulins.

Voici la liste des maires de Theneuille, complétée =

- Jean Dubost curé	14 février 1790 - 21 novembre 1791	
- Jean B ^e Simonnin	21 nov 1791 - 18 Brumaire au IV	
- François Huguet agent	1 ^{er} Brumaire au IV - 10 messidor an VIII	
- Thébaud Lagaranne	10 messidor an VIII - 30 vendémiaire XI	
- François Huguet	30 vendém. an XI - 1 ^{er} janvier 1808	
- Joseph Fursange Dubost	1 ^{er} janvier 1808 - 16 décembre 1814	
- François Xavier de Bodinat	16 décembre 1814 - 6 octobre 1830	
- Pierre Louis Riviot	6 octobre 1830 - 1840	
- Valodier Pierre noire	1840 - 1841	
- Louis Pierre Riviot	1841	3 juillet 1848
- Valodier Pierre noire	3 juillet 1848	- 1850
- Hugues Canonnier	1850	- 13 novembre 1852
- Dubromblay Jean B ^e	18 novembre 1852	- 1870
- Alexandre Doucet	1870	- 1871
- Berger Renon	1871	- 1876
- Gustave Sauty	1876	- 1884
- Louis Bignon	1884	
- Joseph Raymond		

- Concours départemental -

Un mois de septembre 1894 eut lieu à Theneuille le Concours agricole départemental refusé par la Municipalité de Cerilly, qui avait donné pour raison

que la grande sécheresse de l'année précédente (1892) avait été une grande difficulté pour le propriétaire. M. Bignon, maire de Cheneville, a fait que il ne sorte pas du canton demanda l'autorisation de le transporter à Cheneville où il se tint les 15 et 16 septembre, le 2^e jour consacré à la distribution des récompenses. Il y eut ces deux-jours là, à Cheneville, une foule considérable. Grâce à la générosité et au zèle de M. Bignon, maire et Conseiller général du canton tout fut organisé de magnifique façon. M. le Préfet et M. le sous-préfet de Montluçon, vinrent clôturer le concours en assistant à la distribution des récompenses, et terminèrent par un feu d'artifice très-beau dont les pièces finales représentant l'apothéose de l'agriculture sous la figure d'un laboureur conduisant des bœufs labourant a été très-remarquée.

De Theneuille à l'Ermitage.^{1/}

- La Fontaine de la Trallière
- La Fontaine, la Caverne et le Temple de Saint Sordoux
- La Chapelle de l'Ermitage

On point de vue pittoresque, la Commune de Theneuille est certainement une des mieux partagées de nos environs. Son sol accidenté, sillonné par une ligne tortueuse de chemin de fer, parsemé de vallons aux îles que couronnent des massifs d'arbres, comme à Theneuille même, au bois d'Aglan, aux Ecurieux, à Grand Ey, aux Rochères et à Goyinière; de vallées profondes où, dans la verdure des prairies, serpente, en murmurant le Pilet d'argent des ruineaux; ses campagnes fertiles aux cultures variées recèlent toutes les couleurs les plus chatoyantes, offrent continuellement aux regards un spectacle ravissant et sans monotonie.

Mais, dans la beauté de l'ensemble, la route de Saint Sordoux est celle qui offre le plus d'attrait pour le touriste et pour l'historiographe. A chaque pas en avant, c'est un témoin des temps franais qui surgit, c'est un site nouveau qui se dévoile à la vue. On peine à-t-on dépassé les dernières maisons du bourg et commencent à dévaler la route qui assure une grande déclivité

^{1/} Ce chapitre a été publié dans les Bulletins des annes de Montluçon nos / , de l'année

que les yeux ont quelque merveille à contempler, et la mémoire un aliment à ses souvenirs. Et gauche ce sont des vallons élevés, à droite une vallée profonde; au fond de cette vallée la fontaine de la Trollière dresse son dôme quadrangulaire de maçonnerie, aux arcs obtus et la toiture d'ardoise, dans une prairie verdoyante; à quelque cinq cents mètres au-dessus, sur le versant d'une autre série de vallons, le vieux château féodal de La Trollière, semble glisser sur la pente et rappelle une ancienne famille importante, les mulatier, dont une branche alla fonder le Puy de même nom dans la paroisse de Sourigny, et une autre branche, un peu plus tard, le Puy de Gouzière sur la paroisse de Thoneuille et dont on aperçoit le châtelet, à travers des marais de sapins.

Descendons la ravine jusqu'à la fontaine et faisons ici notre première pause.

La Fontaine de la Trollière

La fontaine de la Trollière, semble avoir été inscrite à Nicolas de Nicolai, dans sa renommée parmi notre contrée, lorsqu'il recueillit les matériaux pour sa - géographie - description du pays et duché de Bourbonnais. / Voyageur par grands chemins, il remonta

1/. Nicolas de Nicolai, originaire du Dauphiné et parent de l'illustre famille de Nicolai propriétaire à Heisson et à Bled, historien, voyageur, géographe, obtint, à la cour par ses travaux et son habileté une position considérable. Il fut chargé par les rois Henri II et Charles IX de plusieurs missions diplomatiques dans diverses
(suite page suivante)

contours et celle de Saint-Fardoux sur celui tendant de Bourbon à Cérilly, et il s'y arrête avec prédilection, ainsi du reste qu'il paraît en avoir la contrainte spéciale de Catherine de Médicis, sa protectrice et l'instigatrice de ce voyage. Cette visite à Saint-Fardoux nous la verrons tout-à-l'heure avec beaucoup d'intérêt.

Le premier qui nous parle de la Fontaine de la Trallière est Jean Bane, médecin de Moulins / dans son ouvrage

(suite de la note page précédente) : contreis. Il consacra 16 années de sa vie de 1544 à 1560 à visiter successivement le Nord et le midi de l'Europe et toute la partie septentrionale de l'Afrique. Quelque temps après son retour en France, la princesse Catherine de Médicis, lui donna un logement dans son château de Moulins, où elle était douairière du Bourbonnais, en le chargeant d'écrire, pour son usage personnel la description topographique de plusieurs provinces de France, entre autres les pays et duchés de Berry (1567) et de Bourbonnais (1569).

Ces ouvrages présentent un véritable intérêt historique. Nicolai est le plus ancien statisticien qui ait parlé des eaux minérales du Bourbonnais. C'est de son manuscrit, qui se trouve à Paris, à la bibliothèque Mazarine, orné de gravures enluminées, représentant les fonts de Bourbon, de Viehy, de Néris et le portrait de la Fontaine de Saint-Fardoux, que nous extraions une grande partie de ce qui va suivre.

Cette relation du voyage au pays et duché de Bourbonnais a été publiée en deux volumes par l'archiviste de l'abbé Noyssière et imprimée chez la librairie F. Durand - Librairie Historique du Bourbonnais 2 Rue François Deris 1889 - 1 / voir la note page suivante.

intitulé = La mémoire renouvelée des eaux naturelles et
 l'usage des Nymphes Françaises et des maladies qui ont
 recours à leurs emplois salutaires (Paris - Pierre Serestre
 1605) Voici ce qu'il nous en dit: «

..... « A moins d'un petit quart de lieue de là (Saint-Par
 doux) un peu plus haut, se trouve une autre source d'eau
 minérale de presque pareil goût. Elle est prise dans
 un puits fort marécageux et s'appelle la Fontaine de la
 Traulière; son cours est fort difficile, voire en été le plus
 sec, si est-elle riche et fort copieuse en son émanation, froide
 piquante, vaporuse et claire à vue, ne ressortant de
 ressortant de son fond, qui avec murmure et bruit. Les
 voisins de là qui travaillent ou labourent de la campagne
 s'en débâtissent et n'en boivent point d'autre en leurs
 plus grandes chaleurs, sans aucune nuibance. Ils disent

1/ (La note page précédente): « Jean Bane docteur et professeur
 à l'École de médecine de Paris, naquit à Moulins, dans la
 seconde moitié du XVI^e siècle. Il avait fait ses études médi-
 cales à Montpellier, où il eut, parmi ses maîtres Orbin
 médecin de Henri IV. Il fut l'opérateur comaisse des Nymphes
 Françaises. = Il alla dans nombre de stations thermales, y
 Paris sur place de consciencieuses études. Son renom de sa-
 vant spécialiste s'y propagea et lui attira d'utiles protec-
 tions, parmi lesquelles, celle du duc d'Épernon. Il s'occu-
 pa surtout des eaux curatives du Bourbonnais et d'au-
 trevoir et publia, outre l'ouvrage cité plus haut: = Les
 admirables vertus des eaux minérales de Loup Bour-
 bon et autres renommées en France. » Paris Pierre
 Serestre 1618 - in-8°

qu'ils en sont fort soulagez lorsqu'ils sont frumey de roif
 et attains de fiere, mais qu'ils de personnes ne s'en ser-
 vant pour la sante, pour estre, pour la plupart destituee
 des meilleures propriety des eaux calcantreuses et ferue
 gineuses, deues aux indispositions que j'ay collez aux
 traites precedents. Orsus croy-ji a la verite qu'elles ont
 beaucoup de meslange d'alun, soit en esprit, soit en tenue
 matiere, et ne m'est point apparu jusques icy que leur
 usage est rendu quelque fruit contre les moladies....

C'est pourquoy je n'asseur rien pour elles de bon ny
 de mauvais succed..... Puis, il retourne a Saint-Eardoux
 pour en vanter les propriety remarquables qu'il compa-
 rent a celles des eaux de Langue.....

En 1804 J. S. F. Faye, Inspecteur des eaux de Bourbon /
 l'Archambault, nous donne sur la Fontaine de la troi-
 liere des renseignements plus precis, mis au courant de la
 science a cette époque : «

«..... Il est une source voisine de Saint-Eardoux qui a
 beaucoup d'analogie avec elle, et seroit tres-precieuse
 queique moins salubre, si elle en etait plus éloignée :

1 / J. S. F. Faye, medecin et Intendant des eaux de Bourbon -
 l'Archambault est né a Maulois. Il a laire me =

Envoi sur les eaux minerales et medicinales de Bour-
 bon l'Archambault - Paris 1778 - Un vol in-8° completi-
 ve 1804. Son fils qui fut également Inspecteur des
 Eaux minerales de Bourbon l'Archambault poursuivit
 ses études, et c'est sans doute a lui que nous devons
 les renseignements qui precedent

je veux parler de la source de la Fomford (autre
 nom qui désignait la fontaine de la Trallière). Elle se
 trouve dans une prairie particulière qui dépendait
 autrefois de la terre de la Trallière, à un grand quart
 de lieue sud-est de Saint Sordaux et ne sert qu'à la bois-
 son des habitants des maisons voisines. Elle est toujours
 claire et limpide, un peu plus limpide que celle de Saint
 Sordaux, et comme elle ne gèle jamais, paraît tiède
 l'hiver et fraîche l'été. La source de ces eaux est à peu
 près la même. Cependant, celles de la Fomford, sont
 quelquefois moins aigrettes et paraissent alors fades
 et nauséabondes, comme l'eau crayeuse, d'autres
 fois, au contraire, elles sont très-piquantes, ce qui
 sans doute, a donné lieu à leur nom, et dépend de ce
 qu'elles sont moins abondantes et moins gazeuses que
 celles de Saint-Sordaux. On voit, dans leur réservoir un
 dépôt jaunâtre assez rare, et l'esquisse de Conservé qui on
 appelle bulbeuse. L'action des réactifs versés sur l'eau
 de ces deux sources (Saint-Sordaux et la Trallière) est à
 peu près la même. J'ai seulement remarqué que celles
 de la Fomford, se coloraient en un rouge plus clair par
 l'addition de la teinture de tournesol, et en un bleu moins
 foncé par le poussoir de potasse, ou de l'acide nitri-
 que. L'eau de chaux versée sur une pinte (litre) de
 ces eaux jusqu'à ce qu'elle ne se trouble plus a
 donné avec l'eau lime riche un précipité de 32 grains
 dont les 19,32 ôtés, il est resté 13 grammes d'acide
 carbonique pour la quantité de gaz contenu ici.
 L'évaporation de 30 pintes (litres) m'a donné un
 résidu de 22 grains $\frac{1}{2}$. Ce résidu, sorti intact de

de l'alcool, de l'eau froide et chaude distillée et de l'acide acétique s'est dissous dans l'acide muriatique et traité par le persulfate de potasse aide de l'acide nitrique s'est coloré en bleu de prusse et a formé un précipité de persulfate de fer pesant 50 grains $\frac{3}{4}$ dont :

Acide prussique 28 grains $\frac{1}{4}$

Oxyde de fer noir 22 grains $\frac{1}{2}$

J'ai versé du persulfate de potasse sur trois pintes, litres de cette eau et j'ai eu un précipité de persulfate de fer de poids de 6 grains $\frac{3}{4}$ qui, calculé d'après les proportions reçues, contenait

Acide prussique 2 grains $\frac{33}{40}$

Oxyde de fer noir 2 grains $\frac{3}{4}$

Ainsi chaque pinte d'eau de Fomford contient :

gaz acide carbonique 13 grains (0.676 milligrammes)

Oxyde de fer noir $\frac{3}{4}$ de grains (0.089 de)

L'eau de Saint Pardoux lui est donc supérieure et presque toujours préférable; il est cependant quelques cas, où celle-ci peut s'employer, et c'est une ressource pour le pays que la prusse... »

Enfin, un autre auteur, nous dit encore : «

Cette source qui appartient aussi à l'Etat offre de grandes analogies avec celle de Saint Pardoux dont une distance de 1500 mètres environ la sépare. Elle sort des masses jurassiques; les graviers du loess qui renferment cette eau minérale sont garnis de conques et d'un dépôt marécageux. Dans la limpidité de la masse, on aperçoit sortir du fond de l'eau de grosses bulles qui montent à chaque instant et éclatent avec bruit à la surface; elles rendent une odeur d'œuf

proveri.

L'eau de la Trallière est utile dans de graves maladies par suite de la sulfuration de cette eau qui maintenant est un fait prouvé. Un débat a eu lieu, à ce sujet, entre plusieurs médecins hydrologistes. On constate dans cette eau, une odeur sulfureuse prononcée, un goût marqué d'œuf pourri qui caractérise le gaz hydrogène sulf. pur. M. Reignault a écrit la phrase suivante, à laquelle M. M. Caillat, Belu et Serrier ont donné leur entière approbation : « L'état sulfureux de la Trallière semble dépendre de réactions opérées entre les sulfates et quelques matières organiques, débris de conferves; il est dû, aussi, à ce que l'acide carbonique en grande excès s'échappe sans que le gaz sulfhydrique et lui rend l'odeur manifeste; mais quelque soit l'origine de ce gaz, sa présence n'en est pas moins du plus grand intérêt pour la thérapeutique. »

Ces trois auteurs, comme tous les autres, ne font que raisonner à la Trallière, en s'occupant plus spécialement des eaux de Saint-Sardoux. Cependant, comme sa source privilégiée elle se recommande par des qualités précieuses et a porté de notre mois, que nous ne pourrions pas passer sous silence.

Et maintenant, reprenons notre route. La côte est dure et nous la gravissons lentement. Nous en profiterons pour nous remémorer l'histoire des seigneurs de La Trallière, dont l'ancien manoir, aujourd'hui habitation du maître, est encastré à notre vue, aux armes parlantes de trois têtes de mulets. Laquelle manoir

de la Vallée fonde le branle de Goyrière, dont nous avons vu la demeure seigneuriale, dans le lantain, sur notre gauche.

La côte gravie, c'est encore de l'histoire et de la plus importante, pour l'ancienne paroisse, dont les vestiges s'étaient à nos yeux. Derrière et sur la droite de la nouvelle demeure du propriétaire actuel du Bonis, aujourd'hui M. Raymond, nous apercevons de la route, les ruines de la puissante maison seigneuriale de jadis dont les maîtres, Piers Varrault du châtelain de Bawlon-l'Archambault, avait droit de moyenne et haute justice sur toute la contrée environnante, sur le bouvy de Theneuille lui-même. Quelques pans de murs couverts de lierre, quelques tours dilabries ou transformés en murailles d'habitation par le mitayer, sont tout ce qui reste de cette puissance définitivement disparue pendant la tourmente révolutionnaire. Les murs sont tombés en ruine, tandis que les tours se dispersaient au feu des échafauds, entre les mains de nombreux acquéreurs, à la curie des biens féodaux des ennemis vers l'ennemi de la patrie souveraine. Et voilà qui en continuant encore un peu notre chemin, au bas d'une pente qui décrit une courbe gracieuse, la fontaine de Saint-Sardouze nous apparaît, égarée dans la ravine. Et mi-côte du vallon qui la domine, et étroite, ce sont d'abord, l'ancienne tour de l'abbaye, aujourd'hui, habitation bourgeoise de M. André, et plus haut, les quelques maisons composant le village, où se distingue, parmi elles, l'ancien temple désaffecté



Environs de CERILLY. - Les vieux Châteaux
60. - L'Ancien Château de Boux (XIII^e siècle)

devenue modeste habitation et enlue, disparaissant de plus en plus, les débris de l'ancienne Fülvie.

C'est ici le point central de notre excursion, la matière abonde et nous y ferons une station un peu prolongée.

La Fontaine de Saint Pardoux

Pendant la conquête des Gauls, les Romains, ces grands amateurs de thermes et de sources bienfaisantes connurent-ils les sources de la Trullière et de Saint-Pardoux?... La tradition dit, oui, mais l'histoire ne nous confirme rien. Sans doute, s'ils les connurent, mépriseraient-ils de se fixer près d'elles, pour aller de préférence à Bourbon, mettre en grande valeur, les bienfaisantes eaux chaudes qu'ils y rencontrent.

Quel vestige ne demeure à Saint-Pardoux ou dans les environs immédiats de leur séjour; il y a bien à proximité un champ qui est connu sous le nom de « champ des éperons » mais il doit certainement rappeler un épisode beaucoup plus moderne, se rapportant sans doute aux guerres de religion ou de la Fronde, qui éprouvèrent notre contrée.

Sanons encore si ce que la tradition nous dit encore; nous en finirons tout d'un coup avec cette fée capricieuse qui a le privilège de grossir et d'embellir les choses jusqu'au merveilleux, ou de se renfermer dans le plus complet et le plus regrettable mutisme.

La source de Saint-Pardoux aurait été découverte par des bœufs, paissant dans un pré; ils allaient s'abreuver là, avec prédilection et étaient constamment



Environ de CERILLY. - La Fontaine de Saint-Pardoux

dispos et en bon état. Leur obstination à s'y diriger fit que la curiosité humaine s'en mita; un pâtre arrenta son seigneur et son curé et la source fut captée. Un vieux poète du temps, invita les voyageurs à ne pas la négliger, en quelques rimes naïves.

Honneste passant
 Bois cette eau qui rend
 Homme fortant
 Femme joliette

En l'an 1301, lors de son pèlerinage à Souvigny, le roi Robert II visitait les Fontaines de la Trullière et de Saint-Pardoux, et éprouvait les bienfaits de leurs eaux; en l'an 1565 Catherine de Médicis visitait la Fontaine de Saint-Pardoux, et en aurait éprouvé aussi les salutaires effets. Elle en trouvait l'eau si agréable et sans doute si saine qu'elle s'en faisait amener à Paris, par des relais de poste, et s'en consommait pas d'autre lorsqu'elle vint habiter Meulins comme douairière de Bourbonnais. C'est peut-être elle, = la noble dame d'illustre maison = dont nous parlera tout à l'heure le docteur Bureau.

Maintenant, abandonnons la tradition et prenons l'histoire; les documents abondent et, sans les citer en entier ce qui nous entraînerait trop loin, faisons-les cependant de copieux emprunts.

Le premier est le voyage même de Nicolas de Nicolai si travers notre Bourbonnais, lequel, paraît-il aurait eu pour mission de s'occuper particulièrement de cette fontaine. Il n'y manque pas, ainsi qu'on va le voir, et sa description est assez soignée pour que nous la préfè-



rions de beaucoup, à l'analyse que nous pourrions en faire :
 « Dans les districts de la modeste châtellenie de Bourbon
 « - nous dit-il - en la paroisse de Chenaille, près le che-
 « teau du Barys, appartenant au baron du Rieu, sur le
 « grand chemin tendant du dit Bourbon à la ville de
 « Cerilly - qui il avoit Breilly - en une vallée, pais fertile
 « en bled, seigle et nourriture de bestail franc qu'il est
 « montueux et plain de forets et taillis, y a un petit
 « temple dédié à Saint Landoux et quelques ruines d'au-
 « ciennes maisons^{1/} et une seule qui est la tourne, au-
 « quel lieu la terre est assez riche et baronne et bonne
 « à faire briques^{2/} et autres tels ouvrages. Sur le mesme
 « chemin, environ six toises de distance du temple, y a
 « une fontaine tenant forme longue et quarrée, qui a
 « cinq piédy de Roy, de long, deux piédy de large, et
 « cinq piédy et demy de profondeur, estant couverte de
 « thuille, la couverture soutenue par quatre poutres
 « de bois; l'eau de laquelle fontaine venant des sources
 « de terre, sort tant impétueusement qu'il semble qu'elle
 « soit incessamment bouillante, combien qu'au toucher
 « elle soit fort froide. Les habitans du pais l'appellent
 « la fontaine de Saint Landoux ou fontaine vireuse, et
 « a course qu'elle a une acuité en son goût, trants un
 « peu sur le goût de vin piquant, ou bien plus autant que
 « la terre y est toute versu par l'aporté l'eau comme un
 « clavier, un peu leube dans la fontaine, enore qu'elle soit
 « de son naturel, clavier comme eau de roche, ainsi qu'il se

- 1/ Le voyage de Nicolai avoit lieu des queres de reliquias à Paris
 - 2/ Il y avoit, en effet, une tuilerie à Saint Landoux, ^{à un lieu dit}

« voit à l'œil, la mettant dans un vase.

« La dite eau beüe, ainsi qui affierent ceux du pais, a
 « plusieurs vertus et propriétés, notamment contre le venyn
 « l'hydroquirie et la Pierre, et estant là, alli espris faisant
 « mon cours et visitation pour le Bourbonnois, pour voir
 « à l'œil les merveilles d'ycelle fontaine, ayant appelle
 « quelques voisins et la townerniet et les ayant diligem-
 « ment interrogez des vertus et nature d'ycelle, oyvies la
 « voir tres-bien considerie, rendez et mesme je m'en Peix
 « mettre dans un verre bien net pour en goustee luy
 « trouvoy un goust acide et piequant et non pas désa-
 « grable au boye, me rendant incontiaent grosse vertu
 « un grand et doux ichauffement en l'estomac, ce qui me
 « donna envie d'en boye davantage, pour ce qui au frict
 « dent, j'avois esté par cinq ou six jours ny mal dis-
 « pose d'un morfondement et d'une Pierre lente qui e
 « peine me pouvais - je surlener à cheval, et n'en eust
 « plus tel bien un bon verre, qu'en un instant je me senty
 « de tout delivré de ma maladie et renny en ma santé
 « fristine

« Sur le mesme chevayn et es-emissions, y a plusieurs
 « autres sources bouillonnantes de belles eaux et fontai-
 « nes, mais non que la terre y soit rouge, ains y est
 « blanche et argileuse. Les habitants circonvoisins et
 « ceux de la dite townerne, n'usent point d'autre
 « eau que d'ycelle fontaine, soit à faire bouillir leur
 « chovir et potaige, à prestier leur pain et en leur breu-
 « vaige

« Il est sur, que si on met la dite eau dans un

« verre de vin, il change pas de couleur, ny devient louche
« sans changer de goût. »

« De manière que peut mieux discerner les secrets que
« la nature a mys dans cette fontaine, et ayant discouvert
« avec des personnes, tant rustiques que bourgeois, je n'en
« ay point trouvé qui m'ayt plus contenté que de bonnes
« et naturelles raisons, que m'a d'eu Pierre Serreau docteur en
« médecine très habile, natif de Bourbonnais, lequel, comme

- 1/ Nous avons suivi, ici, la relation du voyage, de Paris à la
Bibliothèque royale, publiée dans une brochure sur la
Fontaine de Saint-Fardoux, par le docteur X... mentionné - 4^{me}
juin 1714. car elle nous semble plus vé-
ridique, pour ce passage, que la relation publiée par
Vaynere, qui traduit, sans doute par erreur, = vrai est que
si on en met dans un verre parmi le vin, lui fait insenti-
ment tourner sa couleur en couleur de vin louche et trouble
sans toutefois gâter son goût (p. 11 p. 3). Tout le monde sait
que la merveilleuse propriété de l'eau de Saint-Fardoux, est
justement de ne pas troubler le vin

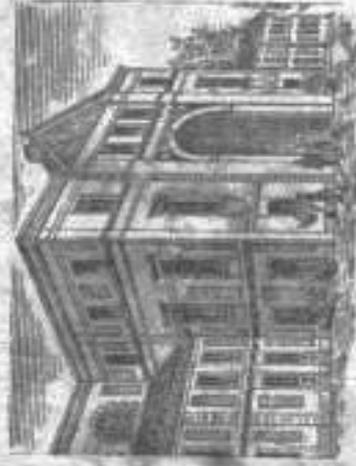
- 2/ - M. Roque de Quirielle dans son ouvrage : « Bio-Biblio-
graphie des environs anciens du Bourbonnais - mention
H. Durand éditeur - Paris Librairie a. Durand edit 1899) nous
donne sur Pierre Serreau ces simples renseignements : =
Serreau (Pierre), docteur en médecine, né en Bourbonnais
vivait à la fin du XVI^e siècle. On connaît de lui =
Les singularités de la Fontaine de Saint-Fardoux en
Bourbonnais - Paris 1600 - 1 vol in-8^o.

PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT

Établissement thermal

BOURBON-L'ARCHAMBAULT

Près MOULINS (Allier)



EAUX CHLORURÉES SODIQUES

température 52 degrés

Rhumatismes — Arthritisme

Névralgies

Paralysies — Neurasthénie

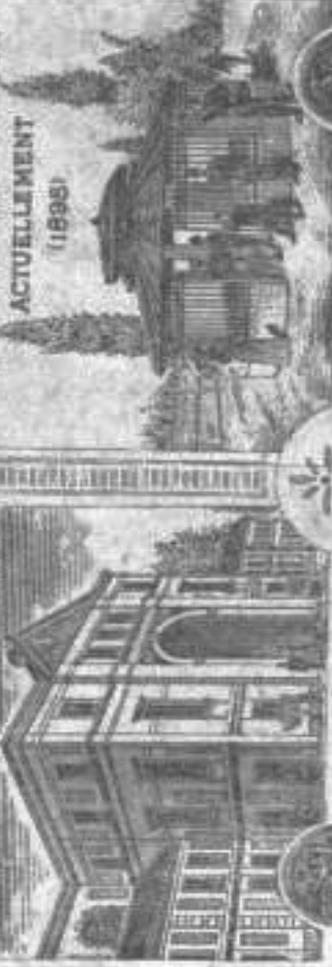
PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT

ÉTABLISSEMENT THERMAL BOURBON-L'ARCHAMBAULT

FONTAINE SAINT-PARDOUX

ACTUELLEMENT

(1898)



EAU MINÉRALE NATURELLE

DE

ST. PARDOUX

ACIDULÉE, GAZEUSE & FERRUGINEUSE, CHLORURÉE, BROMURÉE, IODURÉE,
SILICATÉE & RADIOACTIVE

Reconnue par l'Académie de Médecine

Si une Femme en boit pendant 30 matins elle se trouvera rajeunie de moitié (Nicoïas / 569)

S'adresser à M. DÉRET, ST-PARDOUX, par Theneuille (Allier)

Cette eau étant très gazeuse, tenir les bouteilles couchées pour la conservation du gaz et agiter la bouteille pour voir disparaître les flocons ferrugineux.

De temps immémoriaux, l'Eau de St-Pardoux a été employée avec succès dans tous les cas où sont présents les ferrugineux. Sa propriété de se dissocier à 1/2 comme l'eau de Vichy, en fait un médicament précieux et agréable, avantage qui lui permet d'être à la fois boisson d'agrément et de santé.

Elle est souveraine dans les MALADIES DE FOIE et de ESTOMAC, le CHOLEBO-ANÉMIÉ, le DYSPÉPSIE, le GASTRALGIE, l'HYDROPIE, l'ÉPÉNÉMENT, les CALCULE BILIAIRES; en général dans toutes les maladies chroniques; elle est ANTI-GASTRALGIQUE ANTI-SPASMIQUE; elle convient aussi dans la convalescence des FIÈVRES TYPHOÏDES.

Elle n'est pas non plus d'Eau qui supporte mieux le voyage; quel que soit son perfectionnement d'emballage et d'emboîtement dont elle vient d'être l'objet, elle figure au premier rang de nos meilleures eaux de table.

Les Expéditions sont faites sous le contrôle de l'État.

ANALYSE DUE A M. OSSIAN HENRY

1,000 gr. ont donné 0 gr. 185 de substances, etc.

Bicarbonates de chaux.....	0,1287
de magnésie.....	0,0054
de soude.....	0,0010
Sulfate de soude et de chaux.....	0,0080
Chlorure de sodium et de magnésium.....	0,0070
Sulfate de chaux et d'ammoniaque.....	0,0000
Oxyde de fer associé à une matière organique.....	0,0000
Gaz acide carbonique.....	en vol. 1/5

Résultats trouvés au point de vue de la Radio-activité :

Sur substances (prélevées le 6 Avril 1900 et examinées à Paris le 9 Avril suivant), 2,25 milligr. minéral d'insolation de 10-500h dans 10 litres à l'émulsion.

« docte et curieux a recherché les causes et qualités, les plus
 « cachées d'yeux qui il aia libéralement communiqué pour
 « inscrite dans ce memoire. »

Le discours du docteur Ferriac fut établi après de con-
 «cieuses recherches, pour lesquelles, il vint à installer
 au château du Bouris. Après distillation et évaporation de
 toute façon, il reconnut qu'elle renfermait de l'alun, du
 sel de nitre, et du Rubrica, et il conclut de cette découverte
 après en avoir appelé aux maîtres de l'ancienne Médecine
 sique: a Dioscoride, au sujet de l'alun, appelé: stipteria,
 c'est-à-dire, en français = astriquant; a Plin et a Galien
 que cette eau, est composée de trois natures, savoir: = du Ru-
 brica. de l'alun et du sel de nitre, car = passant par le
 terre qui est rouge et soignée de Rubrica, dans les entrail-
 les de laquelle il y a de l'alun et du sel de nitre, lesquels
 mêlés ensemble donnent une autre qualité à la dite
 eau qui devient, par ce moyen, propre à beaucoup d'ef-
 fets et de grandes vertus. =

Toutes les choses susdites, nous font conclure - ajoute-t-il -
 que l'eau de la diète fontaine est dessicative et astrin-
 gente, prise par la bouche elle sèche et purge le ventre;
 corroboré le ventricule faisant l'effet de la rhubarbe
 qui est fort laxative, purge même les humeurs grossières
 et les Plegmes qui sont aux parties profondes et inté-
 rieurs du corps, et ce, tant par le vomissement, que par
 le bas, qui donne occasion à beaucoup de maladies de
 mauvaise habitude et d'hydrogène de venir en ce lieu
 pour se guérir.....

Mais, il y a la façon de la boire avec fruit:..... « les
 pauvres en boivent immédiatement, il est impossible

qui ils soient guéris, quand tous les remèdes d'Esculape seraient proprement ordonnés et exécutés... Elle se trouve aussi en lairns... = propre pour les femmes qui sortent de couches et ce, pour corroborer la matrice et la nettoyer, si il y demeure quelques portions de sang et de l'urine. fort, la resserre et rend étroite, fait la peau de ventre tendue, enduree, les tétens et rend toutes les parties du corps fermes et solides.. = Si, une femme se baigne, en lait pendant trent matins, elle se trouvera rajeunie de moitié et concevra plus aisément....

Elle est propre aussi contre les quarions et le venin: = de manière que si vous ferez un crapaud ou une grenouille et les jetez dedans, vous trouverez qu'il mourra: ... et cela, ay expérimenté par plusieurs fois et croy que le même adviendrait, si on jetoit dedans, serpents et vipères....

Après de nouvelles études, il publie en 1600: = La singulière vertu de la fontaine de Saint-Sardoux, qui lui valut d'un admirateur les vers suivants: "

- " N'est-ce point ce qu'on dit la fontaine Jouvence
- " Ces eaux de Saint-Sardoux que tu nous fais goûter
- " Ou que fils d'Apollon, tu sois né pour dante
- " Et le mal et la mort, divin en ta science ?
- " Ce cristal dont la rive et le mercure est l'âme
- " Se sent plus animé du miel de tes discours.
- " Courage, on meurt plus, la mort n'a point de cours
- " Puis qu'on tire des eaux, et la vie et la Plume

Ut per aquas

Dans cette nouvelle étude, pleine de longues digressions, à côté du sujet, il est tenté de chercher, l'éty-

onologie de Saint-Pardoux, de ce mot latin = Surdulcis =
 (pas doux) par trop doux, prouvé qu'elle ne l'est pas du
 tout; et ceci par antiphrase, quod minime sit, comme
 on dit Bellum, la guerre, bien qu'elle ne soit ni belle,
 ni agréable, et letuum, la mort, qui est loin d'être gai.

Les anciens maîtres de l'art de guérir sont tous rappelés
 = Théophraste, pour les genres d'acide; Aristote et Vitruve
 sur le même sujet; Galien pour la chaleur des acides,
Mathiel, pour le huile de vitriol, etc... A l'aide des
 arguments tirés de ces auteurs, il nous fait cette nouvel-
 le et pittoresque description de l'eau de Saint-Pardoux:
 «... C'est pourquoy, l'eau de notre fontaine estant en-
 « gendrée naturellement dans sa propre matiere des va-
 « peurs du seul vitriol, elle est rendue acide par nature
 « et, passant par les pores de la terre où il y a du Rubris
 « Pabilis, qui est miniere de fer, et par de la terre mi-
 « treuse qui est une espèce de sel, elle acquiert accidentel-
 « lement une qualité d'aspérité, avec mordication à la
 « langue, comme de sel: car l'airain et le vitriol sont
 « les propres semisaires de l'acidité aux eaux, prin-
 « cipalement. mais le sperme de l'airain est le vitriol et du
 « fer aussi. Le vitriol en esuyé rose est un minéral, un
 « pur naturel, un artificiel qui pique la langue, est
 « aspre et arhinquant au goust. Nous ceux lesquels ont
 « escrit des minieraux ont creü qu'il tient du soufre
 « du fer et du l'airain. Nous voyons le limon de nostre
 « fontaine estre rouge et prin-
 « cipalement de couleur de
 « rouille de fer. ainsi nous concluons, nostre eau de
 « sa propre nature, estre vitriolée, et par accident partie-
 « lée de la rubrique de fer et du sel nitre.....»

Frontispice du manuscrit de la Bibliothèque Mazarine
en l'an 1685.



GÉNÉRALE DESCRIPTION
DU FAÏN ET MICHÉ
DU BOURBONNAIS

C'est-à-dire... les propriétés des Bourgs
chauds et de la Fontaine St. Pierre...
Fait et observé de l'air en l'an 1685
L'empereur commandement de son
Charles IX de son par Nicolas de
Nicolas, géographe, 1685. — Pour de
Cottin, se trouve aux Indes. Cette
longue et étroite de l'air est de
vin blanc de l'air appelé Fontaine
Vierge Saint Pierre, et que qu'elle
à son usage en son goût et est
pas sur la goût de son usage. Le dit
en son, ainsi qu'il est en son
pays, et plusieurs grandes cartes
ont représenté cette Fontaine, l'Hydrographie
et la Fable sur elle produit en son
usage dans l'usage
qui sont sur le
sur le dit.

Imprimé par l'Imprimerie
royale de France
à Paris chez le Roy.

Puis, il attribue à la Fontaine de Saint-Pardoux
 comme à toutes les fontaines d'ed = vertus occultes que
 surprenent notre jugement, mystérieuses que se font
 dans les entrailles de la terre... C'est pourquoi nous
 sommes contraints de dire, qui aux eaux, comme à toutes
 choses, il y a de la Divinité... L'antiquité - ajoute-t-il a
 attribué quelque chose de sacré à toutes les fontaines et
 les a intitulées de quelque marque de divinité, comme les
 Fontaines de Jupiter, de Mercure, de Diane, et de plusieurs
 autres dieux, en divers lieux de la France; pour abolir
 cette superstition et imposer des prières ont donné à toutes
 les fontaines auxquelles il y a du fruit pour le recouvrement
 de la santé des noms de saints: comme à Saugues, la fon-
 taine de Saint-Marcel et la fontaine de Saint-Léger, à la
 nôtre, la fontaine de Saint-Pardoux et pour révérence de
 saint on a fait construire un temple, joignant la dite
 fontaine, où on a coutume de faire des dévotions en usant
 et après avoir usé des minérales eaux...

Puis il revient encore sur la façon dont il faut en user
 = parce que les eaux acides peuvent se user en deux ma-
 nières, par breuvage et friction - l'autre, on en peut user
 par les bains (comme font les Allemands) aux maladies
 internes et les quelles sont cachées dans le corps, on a coutume
 même d'en prendre par la bouche... Communément, en ce
 pays on use les susdites eaux par la friction. Il faut no-
 ter que cette eau se prend pour deux principales raisons;
 l'une est pour servir d'évacuation et purger le corps des
 quenses et visqueuses humeurs, contenues dans le ventre
 inférieur; l'autre est pour changer le tempérament, comme

celui qui aura une grande chaleur dans l'estomach, buvant de cette eau, changera cette chaleur en une froideur gracieuse. Si la maladie de laquelle ils sont persécutés leur donne le loisir, ils doivent choisir la constitution de l'année la plus chaude; parce que les eaux sont froides et actuellement et de printemps; sont aussi qu'elles sont plus pures et nettes des eaux pluviales de l'hiver, lesquelles se mettent parmy elles tellement qu'elles se doivent boire principalement aux jours caniculaires; mais on pourra commencer sur la fin du mois de juin et continuer juillet, août et septembre; les jours que le temps beau, clair et net et qu'il ne pleut point se doivent choisir, mais s'il est pluvieux et fort nuibleux, il faut s'abstenir. Et tout ainsi que le lait d'ânesse se prend au sortir de la mamelle d'où que sa vertu ne s'avançait, il est aussi nuisable de prendre ces eaux sur les fontaines parce que sa principale vertu, consiste en vapeurs ténues les quelles s'avançoient incontinent. C'est pourquoy elles sont beaucoup meilleures que portées. Les malades en prennent deux fois par jour, le matin, après le soleil levé et vers les trois heures, après-midy, si leurs forces leur peuvent permettre..... le premier jour qu'on commença on peut prendre une livre et augmenter tous les jours jusqu'à 60 onces (près de deux livres, exactement 1960 centilitres), et continuer l'espace de vingt ou vingt cinq ou trente jours..... puis se promener doucement sans se lasser, l'espace d'une bonne heure, jus qu'à ce qu'on aura commencié de violer les eaux et les rendre ou par les urines, ou par les selles..... mais

quand la substance du foye est entièrement gastée, et les hydropiques sont confinées, comme l'on dit, les eaux font accélerer la mort à ceux lesquels en usent.

El nous cite, entre autres exemples de guérison celui = d'une notable dame de maison illustre = laquelle de meura près de vingt ans malade et quasy toujours malade, sans faire enfans... Au commencement de son mariage, elle estoit pressentée d'une tumeur insignie au costé gauche du ventre inférieur, jugée estre à la rate et laquelle croist de telle façon qu'elle occupoit toute la région gauche du ventre inférieur, jusque sur l'os du fémur, et aussy jugée par tous les médecins estre une tumeur schirreuse à la rate. Durant le progrès du mal elle lui causa beaucoup d'accidens mauvais, car elle estoit toute cachettique, pressentée continuellement de fleurs blanches; ayant expérimenté une infinité de recettes, tant des médecins de la cour que de ceux de Paris. Enfin, venant en ce point elle fut conseillée de purger par un apozyme spiritif et laxatif; de faire durant huit jours des demy bains de choses propres pour ramollir cette tumeur. Puis, elle fut conduite à la Fontaine de Saint Pardoux, de laquelle elle usa l'espace de XXV jours, dequoy elle ressent tel alligement qu'elle s'en retourne entièrement guérie, sans tumeur et sans fleurs blanches, et au bout de neuf mois, engendra un beau fils, et a resuscité depuis, heureusement.... »

Le sujet, lors d'être épuisé, devint, au contraire, à l'ordre du jour: toute sommité médicale du Bourbon-

mais, qui se respectait, devait publier son ouvrage sur
 les eaux minerales de la province et, en particulier, sur
 la merveilleuse fontaine de Saint Pardoux. C'est ainsi
 qu'en 1605, Jean Bane, également medecin de Montlino
 en fit une nouvelle etude, dans l'ouvrage dont nous
 avons parle plus haut, dans le chapitre intitule = Des
 sources de Saint Pardoux et de la trouliere froide et
 mediceamenteuses. »

La frequentation de la Fontaine de Saint Pardoux
 - y est-il dit - n'est pas moins ancienne que celle de
 Souques; les franccis neufvaines se faisoient de toute
 memoire par le peuple au diet Saint Pardoux qui a
 Saint Leger a Souques; et en l'honneur, et reverence du
 diet Saint Pardoux s'estoit bastie une chapelle proche
 de la diet Fontaine, pour recevoir en ceste honneur et avec
 les suffrages et prieres du diet saint, qu'on avoit de l'hy
 droquisie et autres enflures particulieres du corps.

Cette source est en Bourbonnois, en la paroisse de
 Theneuille. Elle n'est guere plus loing des villes de
 Seuilly (Civilly) et de Courne (Courne-d'Allice), que deux lieues
 Elle en est a plus de trois de Bourbon l'Amboult ou
 sont les bains naturels, bouillies avoisines, et une infinité
 de châteaux, et il y a quelques villages avoy qui peuvent
 servir de commodité, de retraite et de séjour pour les man
 ladies. mais, si incommodes soient que si croy que c'est la
 cause pourquoy sa reputation s'est moins estendue
 jusques a ceste heure

Car, a verité que ses qualitez singulieres et frequantes
 sont fort estendues, ses esprits tenus, sa source riche, son
 acis facile et sujet au melange des eaux d'autres

combien qu'elle ne paraisse jamais si d'aveu que celle de Louques et ne luy rien manque pour s'establir et en plus relever credit qu'un meilleur genie ou une commodite de séjour meilleure pour les malades que celui de son voisinage ny ayant qu'une seule maison pour cest effet et proximité de son cours... Il renvoie le lecteur pour la nomenclature de ses vertus au traité de Feu = m^e Perreau de molins, très-grand personnage et merveilleusement recommandé en la belle réputation en laquelle il a fort longuement vécu faisant les meilleurs - mais il les certifie par son jugement de précieuses ou à peu près approchantes à celles de Louques...»

Olympe Jean Bone, et beaucoup plus de nous, c'est-à-dire avec les progrès de la science à cette époque, en 1804 m. J. D. P. Pape, Inspecteur des cours de Bourbon-l'Archambault, nous en présente une nouvelle étude dans un chapitre intitulé = Cours acidules ferrugineuses de Saint-Bardoux = tiré de son ouvrage = nomenclature sur les cours de Bourbon - 1804 = Les cours de Saint-Bardoux = nous dit-il - ont leur source dans un hameau de ce nom, à trois lieues sud-est de Bourbon-l'Archambault. Le pays est montagneux, très-basé, abonde en gypse et en quartz est environné de mines de charbon de terre et de fer. V dont une, très-importante, celle de Saint-Jean de Bouris

- 1/7^e, constatant une erreur = Saint-Jean de Bouris (Lyonnais, est ni mine de charbon de terre, ni mine de fer, mais simplement une forge, mettant en œuvre, du minerai de feu amené de Louis, relevant du Berry.

n'en est éloignée que de trois lieues

- Origine - Elles surgissent en bouillonnant dans un petit réservoir, formant un cour long d'environ six pieds sur trois de large, et viennent du Sud. est. Si l'on suit cette direction on voit, de distance en distance, jaillir quelques filets d'eau absolument semblables.

- Volume - Cette source est assez abondante et peut fournir environ 200 pintes (libres) par heure ou 4500 en vingt quatre heures, ce qui suffit à son usage ! lorsqu'on cherche à vider le bassin entièrement, dont la profondeur est de sept à huit pieds, quelque célérité qu'on y apporte, on ne peut mettre le fond à sec.

- Propriétés physiques - Ébullition -

Ces eaux pétillent sous terre et causent un bruit quelquefois assez fort, qui n'est qu'un déplacement de gaz augmentant avec le froid et l'humidité, et formant à leur surface, des bulles. On y voit aussi une vapeur légère, lorsque le temps est brumeux ou que le thermomètre descend à zéro.

- Couleur - Leur couleur est celle de l'eau distillée quand l'atmosphère est pure; elle se trouble et devient jaunâtre pendant les orages et l'extrême sécheresse. Sans doute, leur cours augmente dans le premier cas et ralentit dans le second donne lieu au détachement du dépôt qu'elles font toujours, et peut-être aussi du mélange des terres voisines. Conservez dans des bouteilles bien bouchées et placées dans un lieu sec

1/2 d'après Boulanger, elle a un débit de $9 \text{ m}^3 600$ par 24 heures et une température de 15° cent. - Stabilité de l'allèle

elles ne perdent pas leur limpidité, ne déposent rien; au contraire, débarrassées, ou mises pour peu dans un lieu frais et humide, elles offrent des particules jaunes qui se précipitent et ressemblent alors pour toutes les qualités physiques et chimiques à de l'eau distillée.

— Saveur — Leur saveur est piquante et aigrelette; elles laissent dans la bouche un goût visqueux et martial mêlé au vin, elles flattent le palais en l'aromatisant. Elles sont très-susceptibles d'exportation.

— Température — Le thermomètre plongé dans le réservoir de ces eaux m'a offert 5° et il en marquait 18° à l'ombre. Il s'élevait à 6° , lorsqu'à l'ombre il descendait à 0° . Elles sont donc plus fraîches l'été, plus chaudes l'hiver, et ce contraste est d'autant plus frappant que nos sensations sont relatives à la température qui nous environne. Le dégagement du gaz acide carbonique et la diffusion de son calorique, expliquent ce phénomène et font concevoir pourquoi = elles ne gèlent jamais. =

— Pesanteur — Leur pesanteur spécifique, est si peu près celle de l'eau distillée. Cependant elles sont plus légères, lorsqu'elles ont déposé.

— Dépôts — Leur dépôt recouvre le bouchon; mais il est si peu abondant qu'on a beaucoup de peine à le recueillir, sa couleur jaune fait assez soupçonner que c'est un carbonate de fer; on ne voit presque jamais de carbonate dans le réservoir.

— Etat Chimique — Essai par la distillation —

Le gaz qui dégaze les eaux de Saint-Sardoux recueillies à la source, dans une cloche à épuisement une bougie allumée et renvase la teinture de tournesol. J'ai

versé de l'eau de chaux sur une pinte (litre) d'eau de Saint
 Landeuse jusqu'à ce qu'elle ne se trouble plus, et j'ai eu
 un précipité de 48 grains; il y a donc 19 grains $\frac{1}{2}$ d'acide
 carbonique dans chaque pinte, et peut-être un peu plus
 à cause de l'absence des sels magnésiens, ce qui va être
 démontré:

— Essai par les réactifs —

Nousis sur les eaux de Saint-Landeuse.

L'addition de tournesol les rougit et elles prennent une
 couleur vineuse foncée

L'eau de chaux les blanchit, les trouble, et boue, si on
 ajoute beaucoup un précipité de carbonate de
 chaux

Le sirop de violettes - La potasse caustique - Le gaz ammoniac -

Le nitrate d'argent - L'oxalate d'ammoniac - Le muriate
 de baryte - L'acétate de plomb - L'alcool galique, leur
 donnent une couleur orange qui est la sienne

L'acide sulfurique dégage des bulles

Le ferriate de chaux les colore faiblement, seul mais
 leur donne une couleur bleue si on ajoute quelques gout-
 tes d'acide nitrique

Le ferriate de potasse, leur donne une couleur vert de
 mer, qui devient bleue, si on ajoute quelques gouttes d'ac-
 de nitrique.

— Inductions — L'action de ces réactifs ayant été nulle
 pour presque tous, et n'ayant eu lieu que pour la
 teinture de tournesol, l'eau de chaux, l'acide sulfurique
 et le ferriate de chaux et de potasse, stimulés par
 l'addition des acides muriatique et nitrique, j'en ai
 conclu qu'il n'existaient dans ces eaux que du gaz

acide carbonique, démontré par la présence de ces substances, et une très-petite quantité de fer à l'état d'oxyde noir, lequel, si unissant du même acide, formerait un carbonate.

Enfin, après un traitement par l'évaporation, par l'alcool, l'eau distillée, l'acide acétique et autres réactifs, il en arrive à constater pour un litre d'eau =

Gay acide carbonique libre 19 grains $\frac{1}{2}$ (1.036 mill.

Oxyde de fer noir à l'état de carbonate 1 grain $\frac{2}{3}$ (71 mill.

- Etat médical - On ne prend ces eaux qu'en bain, en gargarismes ou en lotions. On en boit depuis un verre, jusqu'à sept à huit pintes (litres) par jour, et le dose ordinaire est d'une ou deux le matin à jeun, et d'une tant aux repas, mêlée avec du vin... Leur action est aussi astringente et astringente qu'antiseptique. Elle est préférable à l'eau de Seltz et à l'eau de Spa....."

M. Foy, fils du précédent, qui fut aussi Intendant des eaux de Bourbon-l'Archambault, constate également, après l'étude complète qu'en a fait son père, les merveilleux effets de l'eau de Saint-Bardoux. Enfin plus près de nous, M. le Docteur Regnault dans son = Précis descriptif et pratique sur les eaux minérales de Bourbon = en vante les qualités dans une foule d'affections telles que dans les = maladies où le sang est appauvri, comme dans les pâles couleurs, les convalescences, les fièvres lentes, les engorgements du foie et de la rate, la bouffissure, l'hydropisie, la scrophule, les maux d'estomac, les digestions lentes et faibles, la gravelle et les rétentions d'urine... Elles remplacent avec avantage les eaux de Souvigny et de Bourbon

et dans beaucoup de cas celle de Vichy...

Balme, au cours de son voyage pittoresque, dans l'ancien Bourbonnais (p. 117, 218) nous donne cette composition de l'Eau de Saint-Bardoux:

- 1000 gr. température 15.25 - température extrême 18.32
 substances solides 0 gr. 378 - solubles, carbonate sodique 0 gr 075 - chlorure de sodium 0 gr 085 - insolubles carbonate calcaire 0 gr, 065 - oxyde de fer 0 gr, 145 - silice 0 gr. 028, acide carbonique libre 2 gr. 242

L'analyse la plus récente, faite par M. Onian Henry donne cette composition:

- 1000 gr ont donné de substances fixes 0.1841 qui se décomposent ainsi:

Pi. carbonate de chaux	}	0.1287
Pi carbonate de magnésium		
Pi. carbonate de soude		0.0254
Sulfate de soude et de chaux		0.0010
Chlorure de sodium et de magnésium		0.0030
Silicate de chaux et d'alumine		0.0070
Oxyde de fer associé à une matière organique		0.0020
	Total	<u>0.1841</u>

Gay acide carbonique normal. $\frac{1}{6}$

Gay spontanés (prélèvés le 6 avril 1910 et examinés à Paris, le 9 avril suivant) 2.55 milligrammes, minute d'émission du radium dans 10 litres à l'urgence.

Il a donc fallu une évacuation d'environ 300 ans, les progrès continus de la science médicale, l'étude

approfondie des eaux minérales, la découverte, en 1752 par Boerhaave, le premier, de la présence du fer, dans la matière rouge colorante des globules du sang, l'affirmation de Liebig que = la vie organique deviendrait impossible, si le fer était exclu de l'alimentation, les travaux et analyses de M. M. Faye et Orion Henry pour rectifier les premiers jugements des savants qui s'en sont occupés, les mettre au point, et reconnaître que les vertus de l'Eau de Saint-Sardoux résultent principalement de ses principes ferrugineux combinés avec ses phosphates et son acide carbonique. Les gens de la campagne la nomment toujours = l'eau forte, car elle a pour effet de déterminer une excitation plus ou moins forte, de réveiller les tons de leur inertie et de produire, comme disait Borden = un remuement général. =

- Outrefois et Aujourd'hui -

Après cette rapide et longue course à travers les documents, concernant la Fontaine de Saint-Sardoux, il est bon que nous retournions en arrière pour relater et autres documents qui s'y rapportent, quoique un peu plus indirectement, et qui font partie de notre programme.

Longtemps la Fontaine demeura dans son enceinte rectangulaire de pierres et sous sa couverture de tuiles ainsi que l'avait connu et décrit Nicolsi. Elle paraît avoir été de même, en 1804, alors que M. Faye

Inspecteur des eaux thermales de Bourbon, nous en
 fait une nouvelle description, mais, dans la suite, elle
 subit, ainsi que la fontaine de la Trallière, d'assez gran-
 des modifications. Nous ne savons pas au juste en
 quelle année, elles furent transformées, mais, vers 1848
 les fontaines de la Trallière et de Saint Fardoux offrirent
 un tout autre coup d'œil, tout à fait à leur avantage.
 Captées dans leur bassin de pierre, comme et de petite
 dimension, elles furent abritées en les surmontant cha-
 cune d'un dôme à quatre pans, supporté par qua-
 tre piliers de maçonnerie, formant sur chaque face
 une grande ouverture pleine cintre, et fermé d'une grille
 sur le devant. Tandis que la Trallière un peu négligée
 restait enfermée dans une enceinte exigüe de pierre
 menaçant un petit promenoir autour du bassin, Saint
 Fardoux continua à affirmer son origine plus noble;
 une rotonde avec un promenoir de terre plus spacieux
 entoure le bassin et le tout est renfermé par une grille
 de fer. Une couverture d'ardoises abrite cette rotonde et
 plus tard, est remplacée par une élégante couverture de
 zinc comme nous la connaissons aujourd'hui.
 Saint-Fardoux, avec sa renommée a des exigences que
 n'a pas la Trallière; un certain travail d'emballage
 exige de l'espace. Cet emballage a été aussi perfec-
 tionné: Tandis qu'on remplissait à la main, on y a
 installé un tour à manivelle, auquel s'adapte un pa-
 nier à cases, permettant le remplissage et la montée de
 douze bouteilles à la fois, qui sont bouchées à la mè-
 canique par séries de quatre.

Elle a été installée, pour M. Bompuied. L'un des concessionnaires, une fabrique de limonade à l'eau de Saint-Eardoux qui fonctionne toujours et dont la vente est assez active.

La proximité de la ligne ferrée à voie étroite, avec sa halte à quelque cinq cents mètres de la fontaine, et la gare de Theneuille facilitent et augmentent les expéditions dans le département et dans toute la France, tandis qu'un camion automobile et des voitures desservent la contrée.

La fontaine de Saint-Eardoux et celle de la Troisième dépendent de l'Établissement thermal de Bourbon-l'Archambault. En 1838 elles étaient comprises dans le bail pour un prix de ferme de 4000 francs qui, certainement, ne doit plus avoir aucun rapport avec le prix actuel. L'expédition des eaux se fait, sous le contrôle de l'État, par un concessionnaire.

Ces concessionnaires ont été depuis 1840 jusqu'à nos jours M. M. Berger, Bompuied, Combault, Manjolie et Diez, actuellement.

Il y a longtemps que la vente a dépassé 100.000 bouteilles, mais le prix est tellement traçassier et avide qu'il est impossible d'obtenir un renseignement à ce sujet. Les prix de la bouteille ont varié de 0,50 en 1840 à 0,15 avant la guerre, pour remonter à 0,30 en 1920, 0,50 en 1926, 0,75 en 1928 et actuellement à 0,90. Une légère diminution est faite sur ces prix en en prenant trente bouteilles à la fois. Les habitants de la commune de Theneuille s'approvisionnent gratis, à la condition qu'ils l'expor-

lent dans des récipients non couverts

Le village de Saint Sordoux, cependant a peu changé et c'est toujours l'isolement d'antan, voire même un peu accentué depuis la construction de la route nationale n° 153 de Bourges à Moulins, qui laisse son antique charriero de Boulon à Civilly moins fréquenté. Trois ou quatre maisons ont remplacé les masures ruinées = vues par Nicolai sans doute pour qu'on sortait à peine des guerres de religion dont les déclarations pour se faire sentir jus-quelà - celle du concessionnaire qui tenait, il y a quel-que temps café et hôtel, construction malheureuse, et ont donné le manque d'emplacements, qui masque la fontaine débauchant la perspective, et rend presque impossible toute amélioration nouvelle.

L'ancienne et importante baraque qui occupe un vaste emplacement, est devenue aujourd'hui habitation de plaisance, et occupée par son propriétaire, M. Andrieu. A quelques pas de là, une deuxième auberge s'est construite, non plus pour abriter les malades venant y boire les eaux, car cette eau semble profondément abandonnée mais pour abreuver les visiteurs auxquels l'eau de Saint Sordoux ne saurait suffire. Enfin, le village de Saint Sordoux dont quelques hameaux environnants grossissent l'importance, a aujourd'hui sa fête annuelle essentiellement champêtre et laïque, où il n'est plus question de disjonction, comme à l'ancien temple. Cette fête, occasion de promenades, mais aussi de beuveries, occasion aussi de sortir pour les deux aubergistes qui la créèrent, se tient de



dimanche après le 18 septembre. Là, chemin de fer, bicyclettes et automobiles aidant toute la jeunesse des environs et des lieux voisins, vient danser sous des pavquets très provisoires à cet effet. Cette jeunesse s'abreuve fort peu d'eau et beaucoup d'autres breuvages ou paraît quelquefois la limonade à l'eau de Saint Sordoux, comme un léger remède, peut-être à l'égard de la fontaine aux sources miraculeuses, tant vantées par nos aïeux. La clarinette et le piston résonnent là, au soupir retentissant de vieille et de jeunesse, dont un artiste demeure pourtant sur les lieux et Pont regrette le pittoresque local de jadis....

L'ancien temple élevé = en rive gauche = de Saint Sordoux n'est plus; cependant l'édifice existe encore, après avoir subi les modifications nécessaires, pour servir aujourd'hui de modeste maison d'habitation. Située quelques mètres plus ^{haut} que l'ancienne hôtellerie cette maison qui a perdu son clocheton, son porche et ses fenêtres romanes, conserve toujours le chevet arrondi où s'adossait l'autel.

= Très de la fontaine de Saint Sordoux - nous dit l'abbé
 = Rondel - se trouvait anciennement un petit prieuré du
 = même nom. La chapelle était de style gothique et avait
 = pour titulaire, Saint-Sordoux. La fête patronale se célé-
 = brait en grande pompe le jeudi de la Fête-Dieu. De
 = nombreux pèlerins assistaient, par dévotion à la splen-
 = dide procession. On a dit la messe dans cette chapelle
 = jusqu'à la Révolution, mais alors, elle fut profanée et
 = vendue. =

Elle fut profanée et interdite plusieurs fois :



Dans que nous puissions remonter plus haut, nous
 connaissons, en l'année 1765 = une nouvelle bénédiction
 de la chapelle de Saint-Sandoux, après interdit pour la
 renvoi au culte. = Cette bénédiction est liée le 3 septem-
 bre par messire Genyis, curé de Francheuse = par commis-
 sion de mgr l'Archevêque de Bourges de Y saint, si-
 gné regard de Monseigneur vicair général et contresigné
 Goumier = lequel a révoqué la chapelle de Saint-
 Sandoux et levé l'interdit dans lequel elle était tombé le
 9^e du mois de juin précédent, jour qu'on appelle vulgaire-
 ment = le grand dimanche = pour lequel interdit il était
 défendu d'y célébrer dans la nuit, le saint sacrifice de la
 messe. = (Signé Dubort) (Registres paroissiaux de Chenouille)

Le 28 septembre 1793, nouvelle grave profanation :
 Des volontaires et des garde-nationaux de Cérilly passant
 par ce chemin en furent les coupables. Dès le 9 octobre,
 le procureur de la Commune de Chenouille, dressait réquisi-
 toire = contre certains quidams de la troupe auxiliaire
 = de Cérilly, accompagnée d'une partie de la garde na-
 = tionale, allant à Moulins, ce 28 septembre, pour la for-
 = mation du bataillon du département, lesquels contre
 = toutes les lois civiles et naturelles, et ecclésiastiques (sic)
 = ont commis les plus grands excès d'irréligion qui se-
 = raient désapprouvés par les nations les plus barbares
 = et les moins policées... ces emportés, au mépris de
 = la religion de leurs pères, au scandale des bons citoyens
 = de cette municipalité en passant au village de Saint-Far-
 = douse ont forcé la porte de la chapelle, malgré la résis-
 = tance de François Desnoix qui en est le gardien, et les ha-

= bitants du village qui n'étaient pas en nombre suffi-
 = sant s'opposée aux entreprises impies et sacrilèges
 = de vingt quatre hommes. Capables d'insprier la plus
 = terrible frayeur. Les dits quidams étant entrés dans la
 = dite chapelle, y ont commis des irrévérences sacrilèges, en
 = profanant par le son de la cloche et des chants exhoragants
 = ce lieu saint et consacré au culte de l'Étre suprême, ont
 = blasphémé pour en faire leur jouet impie et l'objet de leur
 = amusement. = Il demandoit une condonnation de 150
 livres, dont un tiers devait être applicable aux pauvres de
 la paroisse de Theneuille et les deux autres tiers à la des-
 nation de la dite chapelle et de l'église paroissiale. Requi-
 rant encore que les nommés Girardeau dit Pitray, commis
 au bureau du District de Cilly, Gaulier, Baron, Esnard
 et Bequas fils, soldats volontaires soient pris solidairement
 avec leurs complices, dont il ignore les noms... Les accusés
 appelés ont nié tout ce qui on leur reprochait. (Registre
 de délibération de la municipalité de Theneuille)

Nous ignorons quelle sanction il y eut, si l'on en eut une. Les temps étaient à l'effervescence, les temples
 considérés comme biens nationaux, les prêtres diocésains
 ennemis à la frontière, et l'on avait affaire à
 des volontaires !...

Plus tard, à l'acquéreur sans doute de la pro-
 priété de Paris, de laquelle il devait faire partie, ainsi
 que la terre, profané et désaffecté on en enleva le mo-
 bilier religieux. mais où ces ornements passèrent-ils ?...

D'après les souvenirs des anciens, les statues qui l'ornaient
 avaient été transportées dans le grenier de l'ancienne terre

ne, aujourd'hui maison de M. André, acquise à cette époque par M. Berger, d'où ils disparaissent petit à petit par négligence, sans doute. Une vieille statue de pierre représentant, croyait-il, Saint Baroloux, la dernière existante aurait été brisée par un domestique inconscient; il y a une soixantaine d'années. Sont-elles les statues de la chapelle de l'Ermitage, dont nous parlons tout à l'heure, sont-elles celles de l'ancien temple de Saint Baroloux, dispersées quand il fut mis au pillage.

Nous savons qu'anciennement les nombreux malades qui venoient faire une cure à Saint Baroloux buvaient l'eau de la fontaine pendant au moins neuf jours et faisoient, en même temps, une neuvaine dans la chapelle du saint qui en était le protecteur.

L'ancienne Tour de Saint Baroloux

Les eaux de Saint Baroloux, ont donc été, à une certaine époque, jusqu'au XVIII^e siècle, très en renom, et les malades y venoient de loin, chercher la guérison. Ceux qui le pouvaient, s'installaient à l'hôtel de ville qui devait être alors bien achalandée; les autres demandoient asile aux maisons environnantes, pendant leur traitement.

Le village de Saint Baroloux, surtout pendant l'été devait avoir une certaine animation: les malades qui y affluoient, deux tuileries qui occupoient un certain nombre d'ouvriers, le moulin de Cottignos avec roulaques continus, la grande maillerie de Biauzy où se fabriquaient boîtes et brays pour la région, le temple de Saint Baroloux fréquenté par les pèlerins, l'important château

du Baris avec son nombreux personnel. La situation y était aussi pauvre que celle de la lisière de l'aqueduc de Civrais, où vivait toute une population paucière, au croisement du grand et seul chemin de Beaulon à Cerilly, - car la route nationale actuelle n'existait pas - et de celui de Cheneuille à Conleuvre et à Saint-Denis, en faisait un coin très fréquenté de nos environs.

Le Seigneur du Baris, à qui appartenait toutes ces richesses, ne manqua pas d'en tirer le plus grand parti en instituant sur les lieux, un piège dont la moitié du revenu lui revenait, l'autre moitié allant au duc de Bourbonnais. Sans doute ce piège donnait-il le droit de boire à la Fontaine de Saint-Denis, et les malades y étaient-ils astreints ? Et, sans doute aussi ce modeste gobelet de Fer qui on voit encore de nos jours, appendu à une chaînette pour permettre à tout passant de puiser de l'eau à la source, est-il le piège et dernier souvenir intact parvenu jusqu'à nous. aujourd'hui il y a une pompe pour remplir ce gobelet et on ne puis plus à la fontaine.

De tout ce mouvement, le baron profitait beaucoup et le baronnet était un personnage important. nous en connaissons quelques-uns ;

- 1650 Gabriel Billon
- 1662 Labru
- 1663 Charles Perrin
- 1684 - Jean Ausmonnier
- 1690 - Hierosme de de Borch, inhumé dans l'église de Cheneuille

- 1704 Philippe de Couëre = vidue de laquelle avint
 que nous l'avons vu dans notre Histoire de Cheneuille
 demanda le divorce, d'avec son premier mari, Etienne
 Collin, pour cause = d'impuissance = après plus de 30
 ans de mariage, obtint gain de cause vis-à-vis de l'E
 glise et se remaria en 1712 avec Gilbert Darentin, veuf
 d'une de Paulon et drap à la maille de Biouzey
- 1721 - Claude Girardeau et Claudine Boyard, ses époux
- 1765 morte Bonnefond
 (Registres paroissiaux de Cheneuille)

Si beaucoup de malades venaient chercher la guérison
 à Saint-Sardoux, tous ne la trouveraient pas cependant.
 Les Registres paroissiaux de Cheneuille nous ont conservé les
 noms de quelques-uns de ces malades dévotés = en buvant
 les eaux = et qu'on enterrait dans le cimetière de Cheneuille
 & est ainsi que :

- Le 6 juin 1675 est inhumé un homme de la ville de Lin
 nière, Jacques Gonillade me. tailleur de pierres = dévoté
 en buvant les eaux de Saint-Sardoux. =
- Le 6 juin 1711, un garçon coutelier de la ville de Molins
 (Moulins) âgé de 29 à 30 ans en vion = qui buvait les
 eaux de Saint-Sardoux. =
- Le 16 juillet 1713, veuve Dorion, de la paroisse de Chan
 renton, âgé de 21 ans = venue aux eaux de Saint-Sardoux =
- Le 8 octobre 1722 Renaud d'Amay âgé de 22 ans = pre
 nant les eaux de Saint-Sardoux, dièdi chez Giroud
- Le 11 septembre 1730, Jean Rivière de la paroisse de Saint
 Sardoux de Pucrot deses Felluin, âgé de 22 ans = est ent
 icy aux eaux de Saint-Sardoux. =

- Le 22 avril 1732 François Courrouse de la ville de Saint-Ormond, âgé de 17 ans = qui buvait les eaux de St Sardon.
- Le 26 juin 1739 Sieur Demont de Donnaino = venu avec sa femme de Saint-Sardon.
- Le 30 août Leonard Dartie = buveur d'eau.
- Le 31 juillet 1741 Jean de Longpoude de Grandprevet paroisse de Maillet = où il buvait les eaux minérales pour sa maladie d'hydrophisie.
- Le 1^{er} août 1742 Jean Lindet protie d'elais du village de la Cheze, paroisse de Venes, H. G. = où il buvait les eaux minérales... et...

On remarque qu'il n'est question que de jeunes personnes, les personnes âgées ne trouvant sans doute pas un confortable suffisant

Nous retrouvons même, l'inhumation, le 13 août 1738 = dièdi chez Jean Chessel metayer de la Vallière = chez qui il se retirait pour boire les eaux minérales dans une infirmité d'hydrophisie dont il est mort = de Jean auclere, âgé de 27 ans, cordonnier, habitant de Bourg de la Cellette en Berry, qui prouverait que les malades venaient aussi boire les eaux de la fontaine de la Vallière.

Véritablement, si Saint-Sardon est resté ignoré et perdu aux confins de la forêt de Civrais, c'est pour beaucoup de mauvaise chance ou la plus noire ingratitude. Le moindre petit jet d'eau chaude aurait bien mieux fait son affaire. Hélas ! ce sont des eaux froides = et qui ne guérissent pas = nous dit M. Faye, exception faite toutefois pour le rhumatisme

hiver de 1890-1891 où elles gelèrent pour la première fois, de mémoire d'homme.

La Chapelle de l'Ermitage

En quittant Saint-Pardoux et continuant notre route, nous nous enfonçons dans la forêt de Cirrais, les circaux chantent dans les ramures épaisses, la flore sylvestre dégage ses parfums âpres, un frêve de poésie flotte dans l'air que nous respirons et notre imagination en est rafraîchie. La forêt est l'abri de précieuses légendes, cette poésie des temps anciens, elle veillait sous nos pas, c'est l'Ermitage.

L'Ermitage est à quelque mille mètres de la fontaine de Saint-Pardoux, sur la lisière même de la forêt, adossée à ses hautes futaies, et ombragée par sa mouvante verdure. Il y aurait eu, autrefois, nous dit la tradition, enracinée dans la forêt de Cirrais et bâtie et habitée par des moines, un petit ermitage qui aurait été fondé par saint Martin, lors de son passage dans notre pays. Il y aurait eu, plus tard, une chapelle romane, en remplacement d'une plus ancienne tombant en ruine. Cette chapelle - nous dit on l'abbé Bordelet - existait toujours à la Révolution et, comme à Saint-Pardoux on y disait toujours la messe. Nous n'avons connaissance d'aucunes de ces allégations, les Registres paroissiaux de Cirilly, seuls, nous parlent, au commencement du 17^e siècle - de l'Ermitage de Saint Maurice dans la forêt de Cirrais - que le vicairé Jehan



a été visité, sans nous donner d'autres explications.

Devant avec quelques statues qui ornent la chapelle actuelle de l'Ermitage, au lieu de les faire provenir de cette chapelle des moines, dont personne n'a conservé le souvenir, nous croirions plutôt qu'elles proviennent de l'ancien temple de Saint-Sardouze, pillé pendant la Révolution et rassemblés là plus tard.

Il y a, au sujet de la statue principale de l'Ermitage actuelle une légende que racontent encore les anciens du pays et qui est noté dans un de ses ouvrages (Rou et sa paroissienne p. 285) un certain bourgeois de nos environs. E. Guillauminis,

..... = C'était, nous dit-il, dans la chapelle de l'Ermitage un vieux saint mutilé, un saint de bois noirâtre informe, qui trônait sur un autel rudimentaire, un plateau mal équarri supporté par des tréteaux. Il avait sa légende comme la fontaine. Il provenait en effet on de la chapelle d'un couvent établi à la lisière de la forêt et brûlé à la Révolution. Lui-même s'était soustrait au désastre, en allant se réfugier à la fourche du plus beau chêne de cette partie du bois. Quelques années plus tard, l'arbre fut compris dans une vente et deux bûcherons s'employèrent à l'abattre. Mais bien tôt ces hommes eurent la stupeur de voir qu'à tous les coups de cognée, des larmes de sang s'échappaient de l'entaille. L'un s'effrayant du phénomène alors donna la besogne tout aussitôt. L'autre moins fait trou persista et quand, legiant, ayant charnel sur sa base, s'inclina rapidement et s'étendit sur le sol



il découvrit le saint = sur sa Pucchone = Continuant de ne pas s'émouvoir, il apporta la statue chez lui et la déposa dans une étable abandonnée. Mais, au matin du lendemain, il fut stupéfait de la retrouver sur la cime du grand chêne abattu. Cinq fois de suite, le miracle se reproduisit, ce qui fit, dans la contrée, un bruit énorme, d'autant que le bûcheron pris d'un malaise subit, mourut après quelques mois.....»

Cependant, le saint finit par s'habituer à son étable, si il demeura longtemps sur son rustique plateau et devint un lieu de dévotion pour la contrée. = On lui attribuait de grands mérites, comme, par exemple d'exaucer les vœux des jeunes personnes dévotieuses de se marier, et ceux des femmes stériles qui rêvaient d'un enfant. Les unes et les autres venaient s'agenouiller et prier devant, l'Ermité = comme on l'appelait encore; après quoi, elles lui passaient au cou, à moins que ce ne fut au bras, un beau ruban neuf, et elles leur donnait le droit de couper un fragment d'un des rubans qui l'ornaient déjà.....» Et ce talisman devenait efficace.

Plus tard, une maison de plaisance s'éleva à l'Ermitage = connue sous le nom de chalet, servant plus habituellement de rendez-vous de chasse. Et quand M. Laurence de Yquem en devint propriétaire, ainsi que du domaine, il fit construire, à proximité de ce chalet une petite chapelle où fut transférée, le saint ermite abandonnant pour toujours sa petite étable détruite. Lors de cette translation, les curés des environs ouvrirent manifestement le désir de le faire en grande pompe.



avec une cérémonie et une procession qui reviennent devenues annuelles, mais il paraît que M. Lauer ne l'encourage pas ce désir, et qu'il a ainsi, le village de Saint-Bardoux d'un pèlerinage qui lui aurait donné de l'importance.

La chapelle est convenable, décente et simple, mais on peut lui reprocher son exigüité. Elle est ornée à son intérieur d'un autel où est installée Sainte Ermete. statue de la Vierge, probablement qui paraît très ancienne, et sur un piedestal. de chaque côté est un saint duois non moins ancien, dont l'un est saint-Jean Baptiste. La chapelle en est presque garnie; à peine reste-t-il une place pour trois ou quatre personnes debout, place permettant d'ailleurs seulement à un prêtre d'y officier.

Sous les mêmes motifs que précédemment, et dans les mêmes conditions, se continuent à la nouvelle chapelle de l'Ermitage, les mêmes pèlerinages par les habitants des environs, même lointains. Visites encouragées et agrémentées par les charmes de la contrée, au milieu des frondaisons vertes de la forêt et, tout près, de la fontaine de Saint-Bardoux, qui est aussi une attraction.

L'automobile rend le voyage plus facile et plus agréable encore. C'est une promenade classique pour les d'aristocrates de Bourbon-L'archambault pendant la belle saison. C'est aussi une randonnée pleine d'agréments, pour les habitants de toute la contrée environnante,...

L'âme Vendue

Legende de Chenaille

C'était, il y a bien longtemps, au moment de l'implantation du christianisme dans les Gaules. Le bon Saint Martin Evêque de Tours, poursuivait la contrée pour évangéliser les païens et leur faire connaître le vrai Dieu; il s'était arrêté à Chenaille où il avait fait de nombreuses conversions et bâti une petite chapelle où les nouveaux chrétiens pouvaient célébrer les offices religieux.

A cette époque-là, fleurissait le zèle des apôtres Jésus-Christ se plaisait parfois, à redescendre incognito sur la terre, accompagné de son fidèle Saint-Siève.

Un jour, nos deux voyageurs ayant eu connaissance que les habitants de ce bourg demeuraient très-attachés à leurs dieux païens résolurent de venir voir de près, ces habitants récalcitrants.

Un beau matin, armés chacun d'un long bâton ferré ils mirent pied à terre et s'acheminèrent vers Chenaille comme de simples et pauvres voyageurs.

Et voici, qu'à la nuit tombante, ils arrivèrent tout près du petit bourg, perché sur la pointe de son coteau. Il faisait un temps épouvantable, l'eau tombait à torrent et nos voyageurs trempés jusqu'aux os et transis de froid s'empressèrent de chercher à s'abriter.

Ils frappèrent à toutes les portes et personne ne voulut leur donner l'hospitalité. Ils comparèrent, tout en s'a-

cherchant, l'égoïsme de ces frères, au dévouement de la charité chrétienne, et Jésus songeait avec amertume, avec quelle lenteur les meilleures choses sont parfois appréciées et mises en pratique.

Revenus de partout, nos deux voyageurs se rendaient néanmoins, à la seule et dernière maison à laquelle ils n'avaient pas frappé. C'était la demeure d'un marichal fleurant qui, en même temps tenait auberge. Le propriétaire qui fournissait un des habitants les plus aisés de l'endroit avait nom Jean Verlat.

En apercevant les deux voyageurs, il s'empressa vers eux, les fit placer près de la cheminée, feta dans le foyer une brasse de sarments, afin qu'ils puissent se réchauffer, sécher leurs vêtements et se reposer de leurs fatigues. Puis, il leur fit servir à manger.

Restaurés et reposés, ils demandèrent un lit. Verlat leur déclara qu'à son grand regret, il lui était impossible de les coucher, qu'il ne lui restait qu'un lit disponible mais que, par un malheureux hasard, ce lit se trouvait dans la chambre où, justement devait venir une noce pour y danser une grande partie de la nuit.

Cette circonstance ennuya tout d'abord nos deux voyageurs, mais habitués à la résignation, ils en firent rapidement leur parti, préférant cet auberge que de coucher à la belle étoile. L'aubergiste consentit à le leur donner.

À peine étaient-ils couchés que la noce arriva, en effet. Cela leur procura un ouragan qui s'engouffrait par la porte. Les jeunes gens fournissaient = des quilles = ouvrages qui rebattaient dans la nuit, ainsi que des cris de bêtes inconnues. La couronne jouait, les sabots fendaient

frappaient le sol, les voix arinis chantaient des chansons obscures. Dans la chambre bandée, les danses commencent. Ce fut, pour nos deux voyageurs cibeltes, un spectacle fort curieux. Les jeunes filles, futures gentilles femmes bourbonnoises avaient de la grâce et de l'entrain. Tous ces ébats éclairés par une bougie fumante et perdus dans un nuage de poussière, étaient fort peu propices aux douceurs du sommeil.

Saint-Siève avait pris place sur le devant du lit, Jésus-Christ reposait en arrière, abrité par le mur. Étant foué par un frivole tapage de rester les yeux ouverts, le bon apôtre regardait curieusement ce spectacle. Il n'était pas fâché de constater comment on se divertissait chez le peuple des champs. Souvent même, il ne pouvait s'empêcher d'ébaucher un sourire moqueur.

Tout-à-coup l'un des cerviers arinis dit aux autres :

— Voyez donc cet individu qui nous espionne de son lit; je vais lui donner deux ou trois poires de colottes pour le faire rentrer dans le portefeuille. » Ce qui fut fait sur-le-champ. Le bon Saint-Siève ainsi morigéné s'impressa de se coucher dans les draps, mais, pour se mettre à l'abri d'une nouvelle correction, il demanda à son maître qui venait de se réveiller, s'il voulait bien le laisser à son tour du côté du mur.

Jésus consentit avec sa douceur habituelle, passa devant et s'endormit aussitôt du sommeil du juste. Saint-Siève blotté le long du mur ne pouvait parvenir à fermer l'œil... une insurmontable curiosité le tenait éveillé, et le forçait sur une vision qui se renouvelait quand il en discutait le sujet. Mais, le malin danser qui déjà l'avait soufflé sur-

villait de près les dommeurs, et s'apercevant du manège de saint Pierre, s'écria : « Depuis que j'ai corrigé celui qui esueta devant, il ne bouge plus, mais regardez celui de derrière qui se met à son tour à nous suivre et à se moquer de nous. Je vais lui donner aussi sa part... » Et il mit sa menace à exécution. Jésus ne vit rien ou fit semblant de ne rien voir. Saint-Pierre recut et regarda la nouvelle correction, avisé qu'il avait fait, fit la première, sans se plaindre.

Mais, quand on vit que cette correction lui était appliquée l'aubergiste justement renchérit et s'en apercevait. Enroulé de cette brutale conduite, il souffleta l'innocent et mit, saine tenante, toute la noce à la porte.

Saint Pierre fut très touché de la conduite de son hôte. Le lendemain, le repas achevé, tandis que Jésus s'installait dans une bergère et se chauffait avant le départ Pierre alla régler avec le marichal en train de battre l'écume. Mais ce dernier ne voulut rien accepter des deux voyageurs qui lui paraissaient peu fortunés. « Je connais trop le malheur, pour ne pas avoir pitié des malheureux, » disait-il, quand ils insistaient pour lui faire accepter quelques deniers.

L'apôtre, touché de ce désintéressement lui dit : « Nous ne pouvons avoir de grands chagrins, et si l'un de nous est malade, le portier du Paradis, Celui qui est avec moi est mon bon Maître Notre Seigneur. Si vous avez besoin de quelque grâce, demandez lui avant son départ »

Le marichal, très ému se jeta aux pieds de Jésus-Christ, lui disant que ce qui il avait fait était bien

peu de chose, mais que, cependant, il le suppliait de lui accorder trois grâces : = La première, que celui qui s'assoierait sur la berge au Jésus, ne pourrait, ne fût-il disconnu s'en retirer sans sa permission; la deuxième, que celui qui entrerait de lui-même dans le sac qu'il tenait sous son bras, ne pût en sortir sans sa permission; la troisième que ceux qui vendraient lui l'huile du mal, se querelleraient et se fâcheraient entre eux lorsqu'il jurerait de la petite flûte qui était sur la cheminée. » Jésus lui accorda les trois grâces demandées, mais en lui disant que ce seroit pour une seule fois et qu'il ne se servirait pas de son pouvoir contre ses semblables.

Saint-Sierre s'étant aperçue que l'ambiguïté allait chercher de l'eau fort loin, supplia Notre Seigneur de faire couler pour leur bon hôte, et les autres habitants, malgré leur méchanceté, une fontaine rapprochée d'eux. Jésus accorda cette nouvelle demande, et fit, sur le champ, sortir de terre, sur le bord du chemin, la belle fontaine appelée depuis ce temps = la Fontaine-Sainte-Sierre = et nos deux voyageurs s'en allèrent.

La joie de Jean Verlat était grande. Tout cela était providentiel et miraculeux, et arrivait au moment le plus opportun. Cinq ans auparavant, alors que par une suite ininterrompue de malheurs, il s'était trouvé complètement ruiné, il avait, un jour pris une corde et, dans un accès de désespoir il s'était dirigé vers la forêt de Cirrais, bien résolu de se pendre. Qui au dernier moment, il avait appelé Satan pour

trois fois à son secours. Que Satan, toujours vigilant et ne faisant jamais la sourde oreille s'était aussitôt présentée à lui; qu'il lui avait accordé l'argent qu'il demandait, à la seule condition que dans cinq ans il lui appartienndrait; qu'il avait rendu son âme.

Et voilà qu'à sa grande terreur, les cinq années étaient écoulées, et que Satan devait venir le chercher justement le lendemain. Désespéré la veille, sa joie débordait au jourd'hui.

En effet, un envoyé de Belzebuth ne manqua pas d'arriver le lendemain, car s'il est vigilant quand on l'appelle, il n'est pas moins exact pour venir réclamer son salaire.

Jean Meulat dissimulant sa joie le reçut courtoisement et le pria de s'asseoir pendant qu'il se préparait. Meulat souriait. Mais, quand il fallut partir, Satan ne pouvant se relever, ni quitter la berge, ne recouvra sa liberté qu'en accordant à l'aubergiste cinq nouvelles années. Il se retira alors, honteux et confus devant d'un accueil souverain qui l'attendait en enfer, où il serait traité de mola-droit.

Cinq ans après, se présenta un nouveau diable, mais un malin, cette fois. Il commença par déclarer qu'il ne voulait ni entrer, ni s'asseoir, ni attendre, et qu'on n'avait pas affaire à l'imbécile qui était venu avant lui. Le maréchal partit donc, avec son guide qui jubilait. On poursuivait rondement la route qui conduisait au Tartare; on se dirigeait vers le même endroit, où, près de la Forêt de Cirnois, Satan était apparu au maréchal et avait conlu le marché.

Le but approchait. Les buissons de Luis et de houx s'épaissirent, masquant de feuilles, l'entrée de l'inférieur de la caverne. Tout-à-coup, à un détour du sentier, nos voyageurs aperçurent, se dirigeant sur eux, quelque chose de blanc. C'était un moine du Couvent de l'Ermitage, non loin de la Fontaine de Saint-Denis, qui portait le saint-Viatique à un malheureux ouvrier des champs, sur le point d'entreprendre l'éternel voyage. Le malin diable se trouva aussitôt dans le plus grand embarras et finit par déclarer = qu'il ne voulait voir ni celui qui portait, ni celui qui était porté = Ne pouvant prononcer les noms sans être précipité aux enfers, il employait cet énigmatique langage. Ne pouvant se dissimuler suffisamment, son angoisse était grande. Le point blanc grossissait et approchait. Merlat, lui jeta son sac précipitamment en lui disant : « Cochey, vous vité là-dedans. » Le moinechal, alors, se jeta à genoux et se signait au passage du prêtre et du saint-Viatique.

Jean Merlat sousura sa joie quelques secondes; le malin diable était à sa merci, comme le premier imbecile, et il était temps, car le but approchait, tout étant disparu, le diable irrité et sorti du sac, eut beau rager, hurler et se rouler par terre, ne put y arriver et fut forcé d'accorder cinq nouvelles années de sabbat. On peut imaginer la réception qui fut faite aux enfers, à ce vantard.

Lorsque les cinq nouvelles années furent expirées, le grand maître Belyebuth, se présenta en personne

Il eut le prestige d'amener Jean Merlat, sans peine dans son terrible royaume, aux applaudissements de tous ses courtisans.

Toute la gent sabbatique s'apprêtait à lyncher le malheureux aubergiste, pour lui faire payer l'affront fait à deux membres de la corporation dont un malin. Au signal du maître tous se précipitèrent, Et voilà que, sans s'émouvoir du danger, merlat, se mit à jouer de la flûte.....

Alors commença un combat vraiment infernal, les diables se précipitaient follement les uns sur les autres se frappant sans merci, comme atteints de délire....

Beelzebuth surpris, et craignant pour ses troupes chercha à composer avec le terrible aubergiste. La flûte s'arrêta. La bataille cessa. Pendant cette accalmie, les diables épuisés, se couchaient assésants, ensanglantés, parqués en terre. Jean merlat posa ses conditions : une grosse somme d'argent, et son retour à Thersuille, le grade rompu. Beelzebuth voulut marchander..... La flûte joua... la bataille recommença... Aussitôt toutes les conditions furent acceptées, et les diables jurèrent que jamais plus ils ne reverraient que merlat en enfer..... Ce qui ne le chagrina pas trop. Et il partit résolu vers la lumière et la vie terrestre, pour la castre des démons, presque tous éteints.....

De retour chez lui, Jean merlat fit construire une belle chapelle, qui il dedica, par gratitude, à Saint Pierre, auquel il devait son bonheur, lequel fit le titulaire et le patron, quand elle devint, plus tard

L'église paroissiale

Immensement riche, il fit construire aux environs de son Bourg natal, un beau château fort, entouré de murs crénelés environnés de foris, avec front. levés, un puissant donjon au centre, colombier et poussaie. Il devint alors le plus grand seigneur de la contrée.

Il choisit, comme emplacement de son château, l'en droit même où il rencontra Salan pour la première fois, et à cause des nombreux manifs de buis qui s'y trouvaient, il l'appela le château du Buis, on dit aujourd'hui = Le Buis =

Et, dans une tour de ce château, afin d'introduire en sa Paroisse et de la racheter de fraude, par lequel, il avait possédé, rendu son âme, il cria une chapelle dédiée à Saint Jean son patron, avec un autel à la Sainte Vierge et un à Saint Etienne

ainsi finit l'histoire de Jean Merlat et de l'âme rendue.....

Table des Matières.

1 ^{ère} Partie	
- 1 ^o Géographie physique	
Situation - Bornes	1
Hydrographie	2
Superficie - nature du sol	3
Climat	4
- 2 ^o Géographie économique .	7
Agriculture	7
Commerce et voies de Communication	11
- 3 ^o Géographie politique	13
Population	13
Noms des lieux habités	14
- Histoire - 1 ^{ère} Partie	17
Faits généraux au cours des siècles	18
2 ^{ème} Partie	29
L'histoire par les Registres paroissiaux	29
XVII ^è siècle	30
XVIII ^è siècle	40
Les maisons seigneuriales	45
Le Bois, la Vallée, Goyinière (pour ces trois- Puis, voir notes Histoire de Cerilly	
La Faye (seigneurie de)	45
Seigneurie de Lavaroux	53
Seigneurie des Ouches	61
Seigneuries de Grivollevie et Bonneau	65
Seigneurie des Rochers	69
Seigneurie de la Borde	72

Le sieur de Bruy	74
Seigneurie du Bost	76
Seigneurie des moines	77
Seigneurie de Ginevais	80
- L'Église, la Cure la paroisse	88
L'Église	88
Les cloches	97
Cérémonies remarquables	99
Enterrements dans l'église	108
La paroisse	108
La Cure	111
Les Cimetières	120
Le Presbytère	121
Cures de Chenaille	128
Vicaires de Chenaille	129
Fabriques	130
Sacristains	131
Écoles et Instruction avant la Révolution	138
- La Période Révolutionnaire -	
Les commencements de la Révolution. L'année de la Grand peur. la France divisée en départements	
Distriets, cantons et communes Distriets de Ville -	138
- Les municipalités de 1790 et suivantes	
jusqu'en l'an IV	141
- Les principales assemblées révolutionnaires	144
- La Constitution civile du clergé	145
- Inventaires des biens du clergé - Biens - Fonds de la Cure de Chenaille - Censier et fondations	146

- Les biens du clergé confisqués, déclarés biens nationaux et vendus	—	150
- Dubost curé et Darnonville vicaire prêtent serment, puis le rétractent - Dubost déporté meurt à l'île d'Ax - Darnonville quitte la France	—	152
- Le citoyen Girard ex vicarie d'Yggremont est nommé curé auxerrois de Cheneville	—	153
- Contribution patriotique - Les plus impropres de la commune	—	154
- Suppression des dîmes - Etat de ceux de la paroisse	—	155
- Les émigrés de la paroisse, nombreux décret promulgués contre eux. Confiscation et vente de leurs biens, comme biens nationaux, 1 ^{re} catégorie		
- Victimes de la Révolution	—	159
- Faits particuliers pendant cette période	—	168
— Après la Révolution —		
- nouvelles municipalités	—	171
Napoléon 1 ^{er} - Louis XVIII - les Cent jours		
2 ^{ème} Restauration	—	173
- Confection du Cadastre, nominations de commissaires à cet effet	—	177
- Charles X - Charles Louis Philippe	—	178
Napoléon III		
- nouvelles curés de Cheneville	—	180
- Instruction et écoles après la Révolution	—	182
- Liste des maires de Cheneville	—	184
- Concours départemental de 1894	—	184

=	De Chenaille à l'Évêché	—	240
-	La Fontaine de la Croix	—	187
-	La Fontaine de Saint-Sauveur	—	196
-	Quelques jours aujourd'hui	—	213
-	Le Temple de Saint-Sauveur	—	217
-	L'ancienne Couronne de Saint-Sauveur	—	220
-	Les moines à Saint-Sauveur	—	222
-	La Chapelle de l'Évêché	—	224
-	— Une Vieille Légende de Chenaille —		228
-	L'âme vendue		228